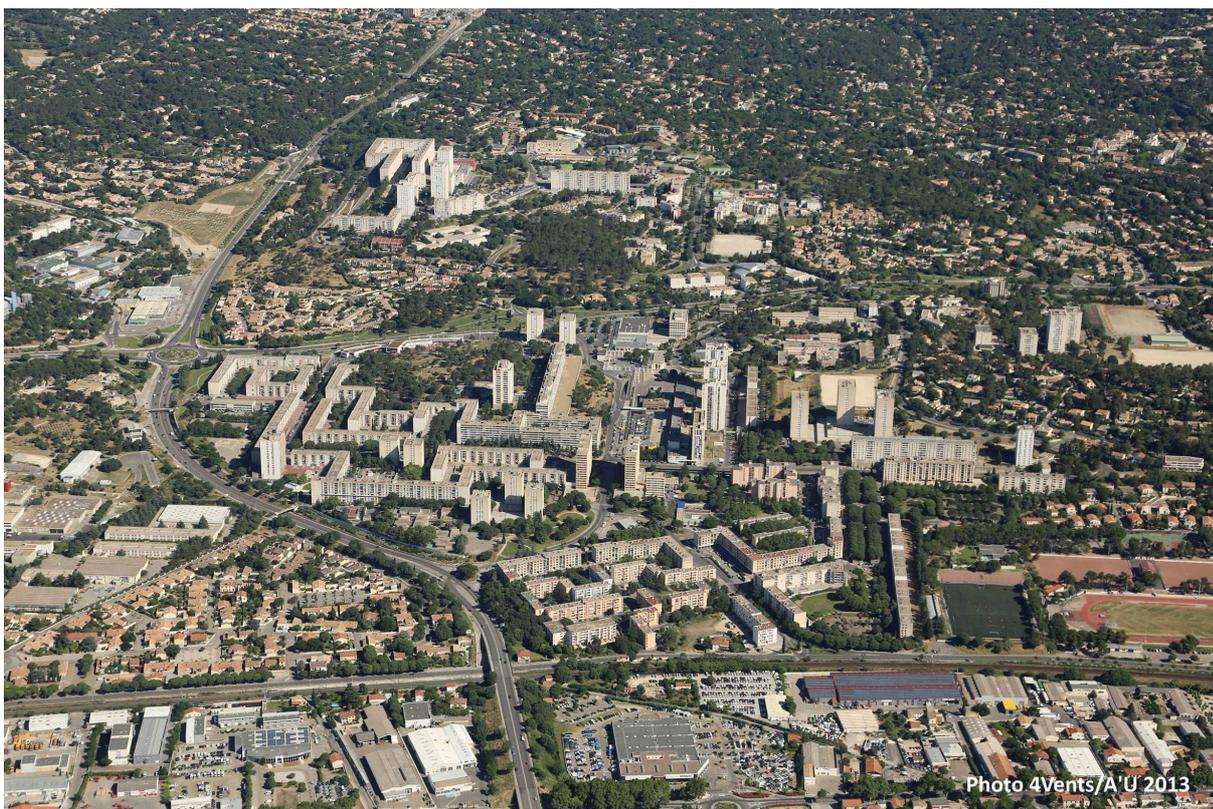




Préfiguration du Contrat de Ville Nîmes Métropole 2015-2020



Nîmes Métropole – Le Colisée - 3 Rue du Colisée – 30947 Nîmes Cedex 9 – 04 66 02 55 55
www.nimes-metropole.fr

SOMMAIRE

1- Diagnostic Territorial et Bilan des actions conduites	3
PARTIE 1 : Diagnostic Territorial Partagé sur Pissevin-Valdegour	
PARTIE 2 : Bilan des actions conduites	
1/ Bilan CUCS	
2/ Bilan PRU	
2- Projet Territorial Intégré	40
3- Programme d'action du futur Contrat de Ville	47
- Le plan d'action du quartier prioritaire Pissevin-Valdegour	
- Groupe Sécurité et Prévention de la Délinquance	
- Groupe cadre de Vie	
- Groupe Santé	
- Groupe Education, Culture et Sports	
- Groupe Habitat et Peuplement	
- Groupe Développement Economique et Emploi, Insertion	
4- Gouvernance retenue	94
5- Dispositif envisagé d'association des habitants	100
6- Note synthétique complémentaire : les difficultés rencontrées au cours de la préfiguration et les enjeux soulevés pour le futur Contrat de Ville	102
7- Annexes	105

1/ Diagnostic Territorial et Bilan des actions conduites

Pourquoi le choix du quartier de Pissevin – Valdegour pour la préfiguration ?

Le Comité de Pilotage Local de la préfiguration a très rapidement validé le choix de se focaliser sur un quartier – la Zone urbaine Sensible de Pissevin –Valdegour.

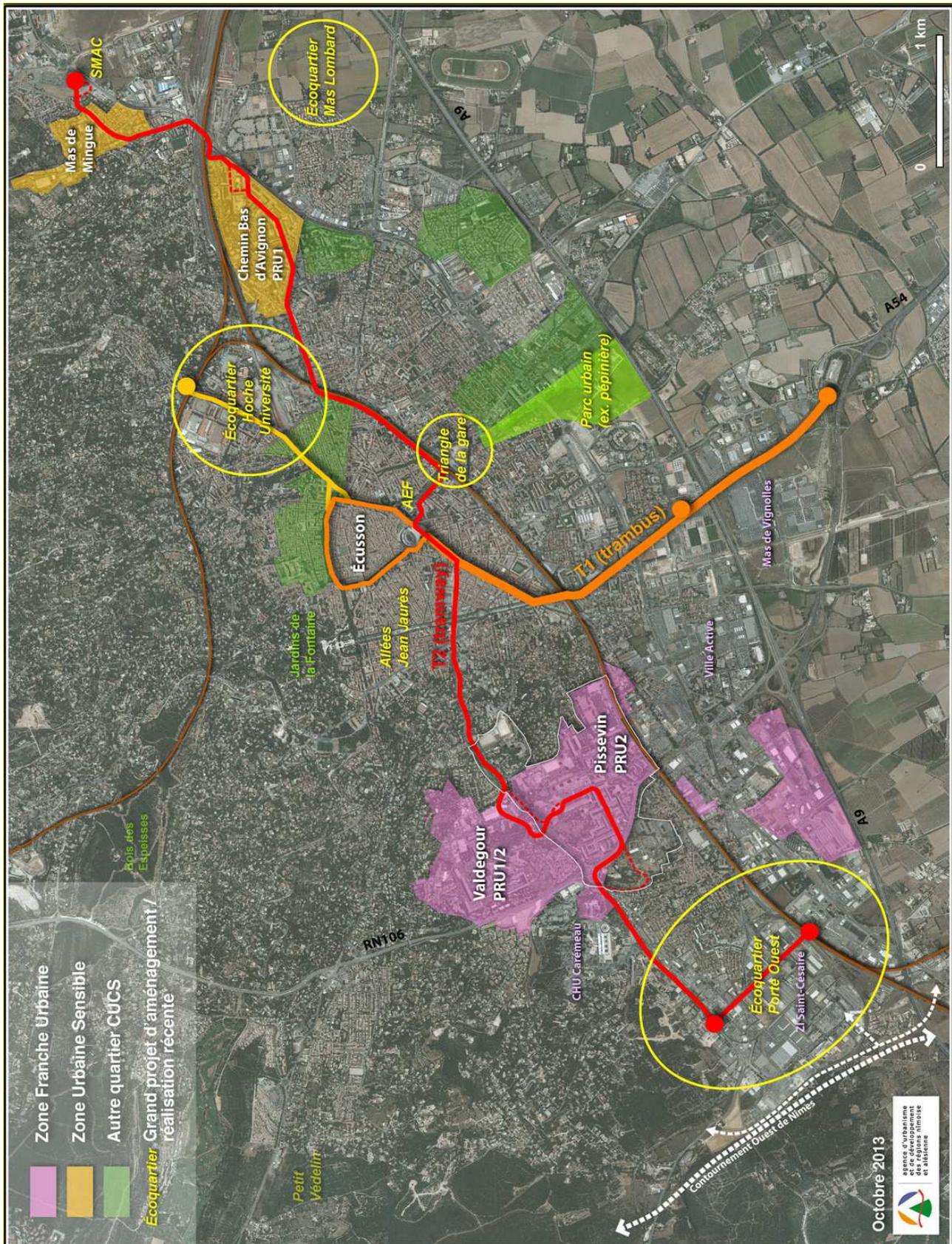
En effet, Nîmes Métropole et la Ville de Nîmes ont souligné dès le lancement de la démarche qu'il serait difficile entre juin et décembre 2013 de rédiger un premier projet de convention, en définissant une stratégie en collaboration avec les partenaires et les habitants en lien avec le projet de territoire et sur la base d'un état des lieux du droit commun par quartier.

En moins de trois mois, il était impossible de réaliser ce travail sérieusement et notamment en associant les habitants à la démarche.

Toutefois, il restait possible, dans le temps imparti, d'approfondir l'état des lieux du droit commun sur un périmètre géographique restreint, afin d'aboutir à des enjeux partagés entre partenaires.

Dès lors, le choix de Pissevin – Valdegour s'imposait pour plusieurs raisons :

- 1ère ZUS en nombre d'habitants de la région Languedoc-Roussillon
- Une intervention massive de l'ANRU sur une partie du quartier (Valdegour)
- Une volonté politique partagée d'inscription de Pissevin dans l'ANRU 2
- Des investissements massifs et structurants programmés (ligne T2 du tramway – Porte Ouest...)



PARTIE 1 : Diagnostic Territorial Partagé sur Pissevin-Valdegour

La partie diagnostic territorial partagé est une synthèse des différentes démarches territoriales et documents ressources (diagnostics, évaluations) dont dispose Nîmes-Métropole, pilote de la politique de la ville, pour appréhender le territoire de Pissevin-Valdegour dans ses différentes dimensions : urbaines, sociales, éducatives économiques etc....

Il n'est pas un état des lieux exhaustif de l'existant ni un rapport statistiques mais **un document de contexte** présentant l'évolution du territoire sur ces dernières années à partir :

- d'une présentation d'indicateurs clés montrant le décrochage de la ZUS par rapport au reste de la ville de Nîmes et de l'agglomération
- et d'une exposition des enjeux forts par thématique, propres aux quartiers sensibles.

Enfin il est partagé dans la mesure où il s'appuie sur des ingénieries ayant inclus un volet « consultation des acteurs », sur une démarche de territoire expérimentée en 2008 et sur les principaux éléments diagnostics exposés lors des séminaires techniques de la préfiguration contrat de ville

Documents consultés :

Le parc habité – reprise du projet urbain de pissevin – tome 1 – document provisoire – janv 2014

Diagnostics en marchant GUP – Groupe Reflex – 2010-2012

Etat des Lieux et évaluation du champ éducatif – synthèse quartier de Pissevin - Cabinet Eval-Conseil Impacta Consultance – 2010-2011

Concertation citoyenne Condorcet Diderot – Cabinet RESPUBLICA – 2012 2013

Evaluation de la thématique lien social du CUCS – Argo&Siloé – 2010-2011

Evaluation des chantiers d'insertion de Nîmes-Métropole – Cabinet Lombardi CRL Conseil – 2012

Diagnostic Local de Santé de la ZUS – ARS DT30 - Juin 2013

Diagnostic Santé Pissevin – CPAM – 2010

Projet social 2014-2017 – Centre Social Culturel Sportif Valdegour

Les comptes rendus des séminaires techniques du 6 décembre 2013 et 7 janvier 2014.

Fiches Droit Commun Nîmes-Métropole

Les grandes évolutions de Pissevin-Valdegour

Situé à l'ouest de la Ville de Nîmes, la construction de la ZUS Pissevin-Valdegour a été réalisée (1963-1980) selon un plan d'aménagement caractéristique de l'urbanisme de masse des années 60, alternant tours, barres et dalles. A son origine, la ZUP ouest a accueilli l'essentiel de la croissance urbaine de la Ville de Nîmes jusque dans les années 1975 du fait d'un parc de logement social et privé important. Elle était un lieu de vie de classes moyennes, nouveaux actifs, et le point de démarrage d'un parcours résidentiel.

Mais ce projet d'urbanisation jamais abouti a généré de nombreux dysfonctionnements urbains, notamment un effet labyrinthe et un enclavement par rapport au reste de la ville. Parallèlement, les quartiers de Pissevin-Valdegour ont vu progresser les difficultés de leurs habitants en même temps que se dégradait leur cadre de vie.

A partir des années 1990, afin d'enrayer ce processus de dégradations, ce secteur de ville est classé en 1996 en Zone Urbaine Sensible et en Zone Franche Urbaine. En 2000, il bénéficie de la procédure du Grand Projet de Ville. Et en 2005, il est un des trois sites retenus dans le Programme de Rénovation Urbaine de Nîmes Métropole. Sur le volet social il est intégré dans les procédures contrat de ville et contrat urbain de cohésion sociale.

La situation actuelle - 2014

Les quartiers Pissevin-Valdegour restent un pôle de densité important, avec un bon niveau d'équipements et d'infrastructures mais souffrent d'une obsolescence du parc habité, d'une précarisation toujours croissante de la population avec une accélération sur les copropriétés, d'une activité économique inadaptée, et deviennent de plus en plus un lieu d'accueil des vagues successives de nouveaux migrants.

Aujourd'hui, la stratégie de renouvellement urbain de Pissevin et Valdegour consiste à repositionner la ZUS à l'échelle de l'agglomération nîmoise, telle est l'ambition du projet « Grand Ouest » porté par Nîmes-Métropole et la ville de Nîmes. Ce repositionnement assurera le désenclavement de la zone et un nouveau développement interne à Pissevin-Valdegour, et ce dans l'intérêt de ses habitants.

Les enjeux présentés dans le diagnostic ci-après, qu'ils soient urbains, économiques, éducatifs, ou sanitaires montrent bien la nécessité d'élargir la réflexion au-delà du quartier pour changer les pratiques et innover.

1 - Quelques chiffres clés

Indicateurs sociodémographiques

- 15 687habitants - insee 2009 – équivalent à la 7^{ème} ville du département
- Baisse de 15% de la population entre 1999 à 2010 – quartier Valdegour - insee 2010
- Augmentation de 10% de la population entre 1999 et 2010 – quartier Pissevin - insee 2010
- 10.40% de ménages composés de 6 personnes et plus
- 58,60% des ménages sont locataires en HLM sur la ZUS - insee 2009
- 5 631€ de RF médian - insee 2009 (NM : 16 287€)
- 4 195€ de RF médian des locataires des copropriétés < 4 979€ pour les locataires HLM - Filocom 2010
- Indice de jeunesse : 2.6. Quartier le plus jeune. Sur Pissevin 47% de moins de 25 ans – INSEE 2077
- 78% des jeunes n'ont pas un diplôme de niveau au moins égal au bac début 2007 (UU Nîmes : 47,2%) - insee 2007
- Taux de chômage des 15-64 ans : 44% (Nîmes : 20%) - insee 2007

Indicateurs Habitat-Logement

Pour le quartier Valdegour :

- 1 602 résidences principales - insee 2007
- 1 729 logements sociaux - fichier écolo 2011
- 85% de logements HLM - EPLS 2010
- 9% de taux de vacance - insee 2007
- 68% de grands logements T4 et T5 - insee 2007

Pour le quartier Pissevin :

- 3 710 résidences principales - Filocom 2010
- 2 337 logements sociaux -fichier écolo 2011
- 20 copropriétés soit 2 405 logements - cadastre 2013
- 57% des logements appartiennent à une copropriété sur Pissevin - Filocom 2010
- Baisse de 23% de propriétaires occupants entre 1999 et 2010 - insee 2010
- 134 logements en Foyer des jeunes travailleurs - DDTM 2012
- 11% de taux de vacance - Filocom 2010
- 72% de grands logements T3 et T4 - insee 2007

Chiffres clés de la Rénovation Urbaine

Programme sur le quartier Valdegour :

Principaux bailleurs : ERILIA, Habitat du Gard, SFHE, Vaucluse Logement Provençal.

- 327 démolitions
- 322 réhabilitations
- 403 résidentialisations
- 1 pépinière d'entreprises
- 2 groupes scolaires Marcellin et Courbet et 1 crèche les Alisiers réaménagée
- 1 commissariat de Police Nationale et 1 bureau de Police Municipale réaménagés
- Agrandissement de la Maison de la Justice et du Droit

Coût global (hors ingénierie et MOUS relogement) : 56 866 K€

Heures d'insertion réalisées (2007-2012) : 36 409.

Programme pour le quartier Pissevin :

Principaux bailleurs : Habitat du Gard, SFHE, un Toit Pour Tous, Nouveau Logis Provençal

- 80 démolitions
- 124 réhabilitations
- 124 résidentialisations
- 328 logements sécurisés
- Réhabilitation des locaux associatifs Daumier et les Myosotis
- Relogement association Anciens Combattants d'Afrique du Nord

Coût global (hors ingénierie et MOUS relogement) : 16 646 K€

Acteurs associatifs clés

- PIMMS
- Mille Couleurs
- Paseo
- AMAOS
- Club omnisports Soleil Levant
- MAS (maison de l'accompagnement à la scolarité)
- AJRONAA
- Aux fils d'or
- Azur
- ADPS
- Agir ensemble

Services et Equipements publics (liste non exhaustive)

Pour le quartier Valdegour

- Poste, Mairie Annexe, Centre Médico Social
- Agence Habitat du Gard
- Église, 2 Mosquées
- Maison de la Justice et du Droit, 1 Commissariat de Police Nationale, 1 bureau de Police Municipale
- 1 Ferme école
- 1 crèche les Alisiers, 2 groupes scolaires Courbet et Marcellin, Collège Diderot
- Stade les Amandiers, city stade, espace multisports Galilée, Gymnase Diderot
- Centre social, culturel et sportif
- Résidence pour personnes âgées

Pour le quartier Pissevin

- Poste, Mairie annexe, CAF, CPAM
- Antenne Habitat du Gard
- DDTM, MSA
- Centre Médico Social
- Foyer de jeunes travailleurs, Cité U
- Médiathèque, Espace Public Numérique
- Eglise, Future Mosquée
- Espace dédié aux associations Léon Vergnole
- complexe sportif Marcel Rouvière, Stade du Wallon

- 1 Crèche Eugénie Cotton, 4 écoles (Wallon, Vaillant, Lakanal, Langevin), 2 collèges (Condorcet et Jules Verne), 1 Lycée (Voltaire)
- Espaces associatifs : les myosotis, villa Daumier, salle municipale Galerie Wagner, Léon Vergnole

Les dispositifs spécifiques en vigueur

CUCS

P.R.E. / Ecole Ouverte/ Accompagnement éducatif / Ateliers Relais / Cordées de la réussite / Ouvrir l'école aux parents / C.L.A.S / Réseau ECLAIR

F.I.P.D

Z.F.U.

Chiffres clés du C.U.C.S. (année de référence 2012)

95 dossiers financés soit 31% de la prog. NM

56 Lien social	5 Emploi	3 Lutte contre les discriminations
----------------	----------	------------------------------------

18 Education	1 Santé	1 Prévention & délinquance
--------------	---------	----------------------------

9 Culture	2 logt
-----------	--------

Ratio crédits CUCS/hab = 50,50€/hab

2 – Diagnostic qualitatif

L'Intégration sociale et culturelle : l'importance du repli communautaire

Au fil de leur histoire les quartiers de Pissevin et Valdegour sont devenus des territoires d'accueil des populations migrantes. Aujourd'hui, les primo arrivants sont originaires d'Espagne, des pays de l'Est, des Comores et Mayotte. Il y a sur ces espaces un réel enjeu d'intégration sociale et culturelle accentué par les effets d'un repli communautaire certain.

Les actions « lien social » constituent la colonne vertébrale du CUCS, elles jouent un véritable rôle dans la lutte contre le repli communautaire. Elles interviennent dans la proximité et avec souplesse sur l'accompagnement social, la socialisation, l'apprentissage du français, et la citoyenneté. Elles se composent en grande majorité d'un public féminin et agissent pour la mobilisation et l'intégration des habitants à condition que leurs missions soient clairement définies. Néanmoins, elles restent **insuffisamment connues et peu financées** par les services de droit commun. En conséquence elles souffrent d'**une très grande vulnérabilité** : petites structures, instabilité et précarité financière, forte proportion d'emplois aidés, des compétences professionnelles incertaines qui nécessitent d'être renforcées. Plus précisément, les acteurs clés de ces territoires sont le centre social municipal de Valdegour, Mille couleurs, PASEO, AMAOS, AZUR, Agir Ensemble, Soleil Levant.



Association Mille Couleurs – Atelier socio-linguistique

D'autre part un travail de complémentarité entre les associations et les services sociaux « institutionnels » serait intéressant à promouvoir sur le territoire. C'est à partir de ces associations que peuvent être travaillés dans la durée et dans la proximité des objectifs de mobilité hors quartiers, d'accueil, d'information et d'orientation sur le droit commun.

Toutes les pratiques sportives et culturelles permettant la mixité, la mobilité des publics et l'ouverture du quartier sont à valoriser.

Sur le quartier de Pissevin depuis plusieurs années ressort le besoin d'un **centre social** sur le territoire afin de créer une réelle dynamique de développement social capable de mobiliser toutes les forces présentes sur les champs de la parentalité, la jeunesse, la socialisation, et l'ouverture du quartier. Est en cours la mise en place par la ville de Nîmes d'un centre social

éclaté sur ce territoire. Quant à Valdegour un dossier d'agrément de l'actuel centre social municipal a été déposé auprès de la CAF pour la période 2014-2017.

Face à ces constats, **la maîtrise de la langue française et l'accompagnement administratif sont des enjeux majeurs** et transversaux aux politiques d'emploi, d'insertion, d'éducation et de santé. Dans le cadre du CUCS un travail de structuration des ASL (atelier socio-linguistiques) est en cours depuis 2009, au cours duquel ont été pointés le manque de reconnaissance de l'utilité sociale de ces actions au-delà des acteurs de la politique de la ville, la difficulté de maintenir un personnel qualifié et le problème de locaux. Mais cette démarche est **sous calibrée par rapport aux besoins constatés** et face à l'arrivée de nouvelles populations.

Cette question ne peut se résoudre qu'avec **une mise en relation avec la politique d'intégration** et les organismes de formation OFII notamment. De même **l'enjeu du repli communautaire relève avant tout de la stratégie de peuplement.**

La restructuration urbaine : une réflexion et une construction à long terme.

Quartier Valdegour

En 2004, l'Agence d'Urbanisme a réalisé un projet urbain pour le quartier Valdegour. Ce projet défini jusqu'à l'horizon 2025 a été la pièce maîtresse du dossier de candidature de l'agglomération de Nîmes-Métropole, présenté au Comité National d'Engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine le 17 février 2005.

L'objectif principal du projet était de créer les conditions d'une reconquête spatiale de qualité en changeant radicalement l'image du quartier.

Les principes d'aménagement sont :

- Dédensifier et casser « l'effet citadelle et labyrinthe »
- Créer un réseau de voies homogènes et lisibles,
- Proposer une desserte cohérente et fonctionnelle, en favorisant les continuités piétonnes et les déplacements
- Créer des réserves foncières en réorganisant les îlots urbains autour de parcs et de places

Le PNRU (2005-2015) a permis de réaliser 327 démolitions, 322 réhabilitations, 403 résidentialisations, de réaménager les espaces libérés, de créer une pépinière, de réaménager les groupes scolaires, locaux police, maison de justice et du droit (*voir fiche Nîmes-métropole politique de la ville*)

Aujourd'hui la question est la poursuite du projet urbain de Valdegour. Le projet urbain de 2004 mérite d'être actualisé en fonction des objectifs initiaux et des actions déjà engagées et des perspectives de l'ANRU 2 sur Pissevin. Le projet Grand Ouest en cours de d'étude aura inmanquablement des impacts sur le développement de Valdegour tant sur le désenclavement, les déplacements, le développement économique que sur la restructuration de l'habitat.

Quartier Pissevin

Le quartier a bénéficié d'un avenant au PNRU (2005-2015) ce qui a permis de réaliser les interventions suivantes : 80 démolitions dont l'immeuble Corot, 124 réhabilitations, 124 résidentialisations, réhabilitations de locaux associatifs (Daumier, Myosotis) (*voir fiche Nîmes-métropole politique de la ville*)

Le pré-diagnostic réalisé en 2001 sur le quartier Pissevin par l'Agence d'Urbanisme a mis en exergue un certain nombre de dysfonctionnements mais aussi des atouts indéniables. Un projet urbain partenarial a été proposé en 2006, retravaillé en 2013 (*CF : Le parc habité – document provisoire – AURDNA janvier 2014*). **Ce projet urbain en cours de définition sera la pièce maîtresse du dossier de candidature dans la perspective d'un ANRU 2 sur Pissevin.**

Le projet urbain envisagé par l'AURDNA repose sur la volonté de faire de Pissevin un parc habité organisé autour de 4 axes moteurs pour un projet urbain durable :

- la valorisation du paysage et la trame verte comme socle de la restructuration urbaine
- le renouvellement du parc de logements - mise en place d'outils d'intervention sur le parc social et privé)

- le développement économique - renforcement des pôles attractifs et développement de pôles émergents
- le développement social et culturel – renforcer les structures existantes et développer de véritables lieux de vie collective.

Les grands principes d'aménagement urbain sont

- Traiter le bâti et de restructurer le parc de logements afin d'aérer le quartier
- Reconstituer une centralité en termes d'équipements publics et d'activités commerciales
- Désenclaver le quartier par la traversée du TCSP et créer des maillages tous modes confondus afin de favoriser l'accès au site
- Favoriser les interventions sur les espaces verts.

Pour renforcer ce projet urbain en cours de consolidation Nîmes-Métropole et la ville de Nîmes, ont engagé une réflexion autour d'une stratégie de peuplement à l'échelle du quartier (étude pour la stratégie de peuplement sur Pissevin en cours 2014) mais aussi du PLH 2014-2017. La question du peuplement, question cruciale dans le devenir des quartiers et la pérennité des investissements réalisés ne pourra pas se faire sans interroger le niveau national sur les dispositions juridiques liées au relogement.

Les réhabilitations envisagées sur le parc habitat concernent à la fois les parcs public et privé. Il est intéressant de retenir que Pissevin est un quartier d'habitat mixte privé-public même si la part des propriétaires occupants est en baisse. C'est pourquoi le projet urbain envisagé pour l'ANRU prévoit une action forte sur les copropriétés dégradées situées essentiellement sur le super Nîmes. La mise en place d'un observatoire, d'un plan de sauvegarde, et d'un POPAC sont en cours dans le cadre du PLH et ciblent en grande partie la ZUS.



36 collectifs La Pinède – Habitat du Gard -2010



Immeuble Galilée avant rénovation urbaine



Quartier Valdegour après démolition de l'Immeuble Galilée

Mobilité : Pissevin-Valdegour au centre d'une nouvelle réorganisation des flux

La situation actuelle

Les quartiers de Pissevin et Valdegour se situent au centre d'un réseau viaire interne et externe important avec le passage de la RN106 à proximité, et l'avenue Kennedy reliant les communes avoisinantes au centre ville de Nîmes. Ces infrastructures lourdes sont les principaux accès des quartiers.

Au niveau du transport collectif le territoire est bien desservi : 7 lignes urbaines, 2 lignes interurbaines, et un service handigo sur 20 arrêts. Ces lignes permettent des liaisons entre l'hôpital, le centre ville et les zones commerciales. En revanche, l'organisation et l'absence de hiérarchisation des voies entre automobiles et piétons **ne permettent pas une desserte aisée entre les deux quartiers.**

Les perspectives

Dès 2016, le réseau sera réorganisé pour s'adapter et préfigurer le futur TCSP avec la ligne 2. **Le tracé du TCSP 2 devrait assurer une meilleure liaison entre l'ouest et l'est de la Ville (Carrémau-SMAC) et améliorer la connexion entre les 2 quartiers.**

Parallèlement, il s'agira de travailler sur le remaniement des dessertes en transports collectifs, la création de cheminements piétons et le traitement des voies de circulation, afin de faciliter la pratique quotidienne des quartiers. Les arrêts seront conservés, la station Trait d'Union deviendra un pôle d'interconnexion important pour les transports urbains, Pissevin-Valdegour sera au centre de nouveaux flux. Le TCSP devrait jouer un rôle moteur dans le développement urbain et le désenclavement envisagé pour les quartiers. Les études de faisabilité sont en cours.

L'interconnexion entre la création de ligne 2 du TCSP, la réalisation du contournement ouest et la transformation d'une partie de la RN106 en boulevard urbain sera un atout majeur dans la réorganisation de l'ensemble des déplacements et dans le renouvellement urbain des quartiers.

Quelques chiffres sur la mobilité des habitants de Pissevin – insee RP 2010

Les modes de déplacements utilisés dans les trajets domicile-travail par les actifs de Pissevin montrent que le recours à la voiture reste prédominant (70%) à l'échelle du quartier, soit 3 points de plus qu'à l'échelle de la ville.

16% des actifs de Pissevin utilisent le transport collectif contre 10% à Nîmes. Les taux les plus forts s'observent sur les quartiers Soleil Levant et la Galerie Wagner.

Les déplacements domicile-travail ne comptent que pour 30% des déplacements de façon générale.

La part des ménages ne disposant pas de voiture (28%) est légèrement supérieure à celle enregistrée au niveau de la ville (25%).

NÎMES / QUARTIER DE PISSEVIN

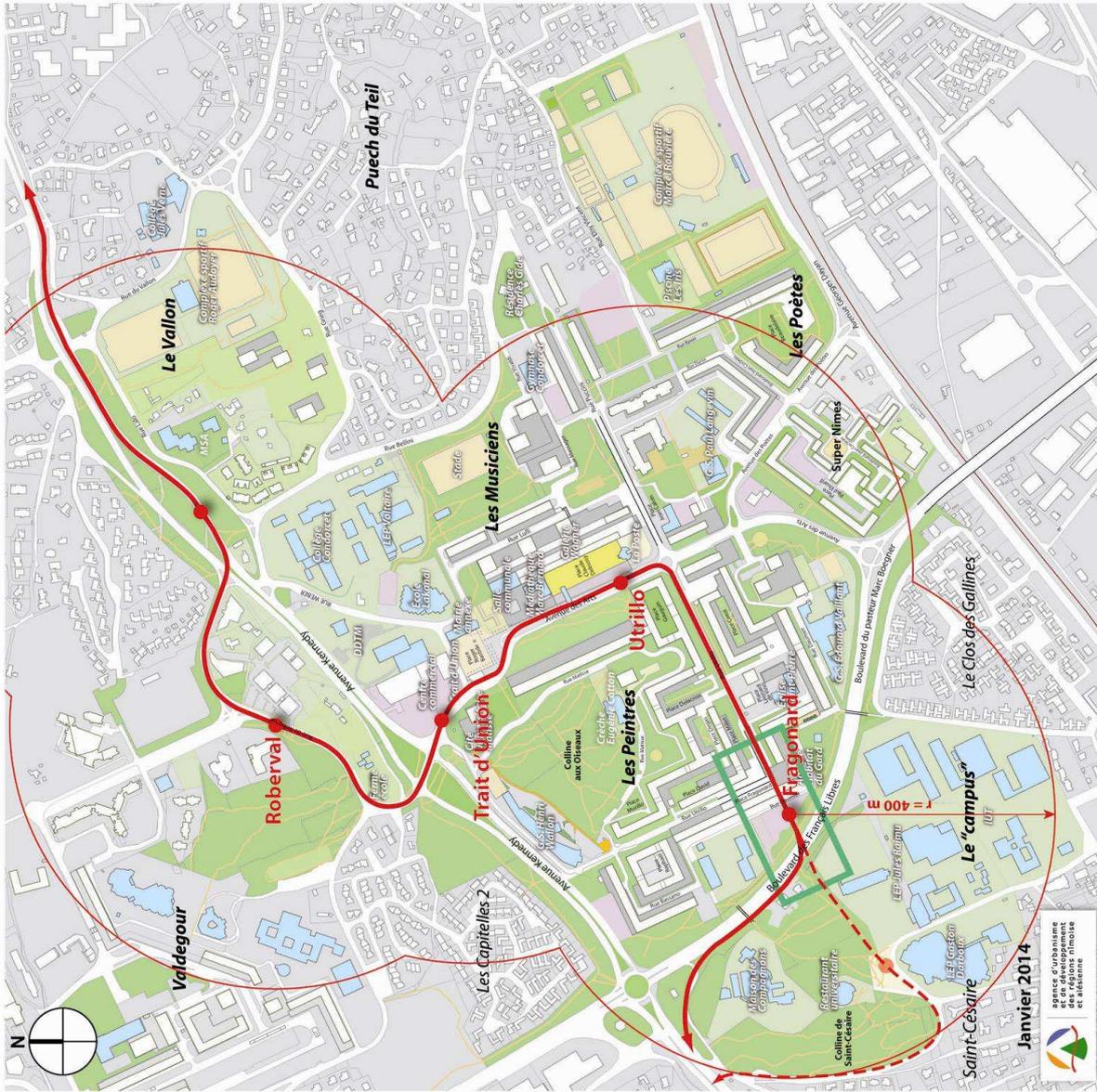
Insertion projetée du TCSP

ligne 2 Est-Ouest (T2)

Tracé préférentiel et variantes retenus en comité technique :

- > sur la colline de Saint-Césaire ;
- > sur la place Roger Bastide (Trait d'Union).

Source : Maîtrise d'œuvre pour les études préliminaires et le diagnostic relatifs à la réalisation du projet de tramway (ligne T2) de Nîmes Métropole, SYSTRA / TRANSITEC / ILEX / STRATES, janvier 2014



Tracé du TCSP et stations (à l'étude)
 Accessibilité piétonne (400 mètres)
 Future porte Utrillo



Janvier 2014
 agence d'urbanisme
 de la métropole
 des régions pyrénéennes
 et alsaciennes

Insertion et emploi : une population à faible niveau de qualification

Dans le domaine de l'emploi, il est constaté que **les chances de réussite des habitants à la sortie des dispositifs d'accompagnement sont plus faibles que celles des bénéficiaires issus des autres quartiers**. Par exemple à délivrance égale de services, Pôle Emploi constate que les taux de réussite des entrées en formation et/ou en emploi sont inférieurs à 50%. De la même façon, les chantiers d'insertion présentent des résultats globaux très intéressants en terme d'insertion (46% de sorties positives) mais seulement 23% de sorties pour les résidents des ZUS. (CF : *Evaluation des chantiers d'insertion – MDE*). Pour ces territoires qui se caractérisent par une population très éloignée de l'emploi, les enjeux prioritaires sont d'éviter les ruptures des parcours d'insertion et/ou d'emploi en renforçant l'accompagnement dans la durée (accompagner dans l'emploi et pas seulement vers l'emploi), d'améliorer le positionnement sur les services de droit commun existants, et d'agir sur l'élévation des compétences et le niveau de qualification.

En termes de ressources, le quartier bénéficie **d'actions de "première marche"** vers l'emploi¹ aux résultats positifs mais peut-être trop confidentiels et limités, menées par des acteurs de qualité : Face Gard, PIMMS (une antenne depuis 2012 sur Pissevin mais structure fragilisée financièrement), Mission Locale, Boutique de Gestion, AMS grand sud, MDE/PLIE. Les passerelles entre ces actions spécifiques et le DC de l'emploi est à renforcer pour la continuité des parcours. **L'instance GSE** (désignée comme le référent emploi de la politique de la ville) doit permettre de coordonner les actions politiques de la ville et les dispositifs de droit commun au profit des parcours des plus défavorisés.

La question de **la formation et de l'emploi des jeunes, et spécifiquement celles des décrocheurs scolaires** (78% des jeunes n'ont pas un diplôme de niveau au moins égal au bac début 2007), est une problématique majeure. Sur ce volet, les jeunes en situation de décrochage peuvent bénéficier de différents dispositifs : l'Ecole de la 2^{ème} Chance, la plateforme de décrocheurs scolaires et les chantiers éducatifs. La stratégie qui consiste à les mettre, dans une situation professionnelle, avant d'aborder l'accès à une formation paraît être d'abord un bon levier.

Valoriser les réussites de formation et d'emploi des habitants, développer une autre image et encourager les parcours scolaires sont des initiatives à renforcer. Il est important sur ces quartiers **d'accompagner et de valoriser les parcours de réussite** (voir constats de la thématique éducation).

Le bassin d'emploi de Nîmes-Métropole est tourné majoritairement sur une économie résidentielle et constitue donc un potentiel d'emploi pour les publics issus des quartiers au vu de leur profil. En effet une majorité des entreprises emploient des ouvriers pas ou peu qualifiés souvent en temps partiel, tournée essentiellement vers les métiers de la logistique, les métiers du bâtiment et les métiers à la personne. Une autre perspective d'amélioration serait d'agir sur **l'adéquation entre les besoins des entreprises et le potentiel de la main d'œuvre**.

¹ Exemples : Savoir-Plus (AMS), Cités Lab, Lutte contre les discriminations à l'embauche – Profilières (Face Gard), Bourses à la mobilité (MLJ), Accompagnement individualisé vers l'emploi (PIMMS)

NÎMES / QUARTIER DE PISSEVIN Stratégie d'interventions sur les espaces commerciaux

DOCUMENT DE TRAVAIL - Septembre 2013

> Des pôles majeurs à restructurer

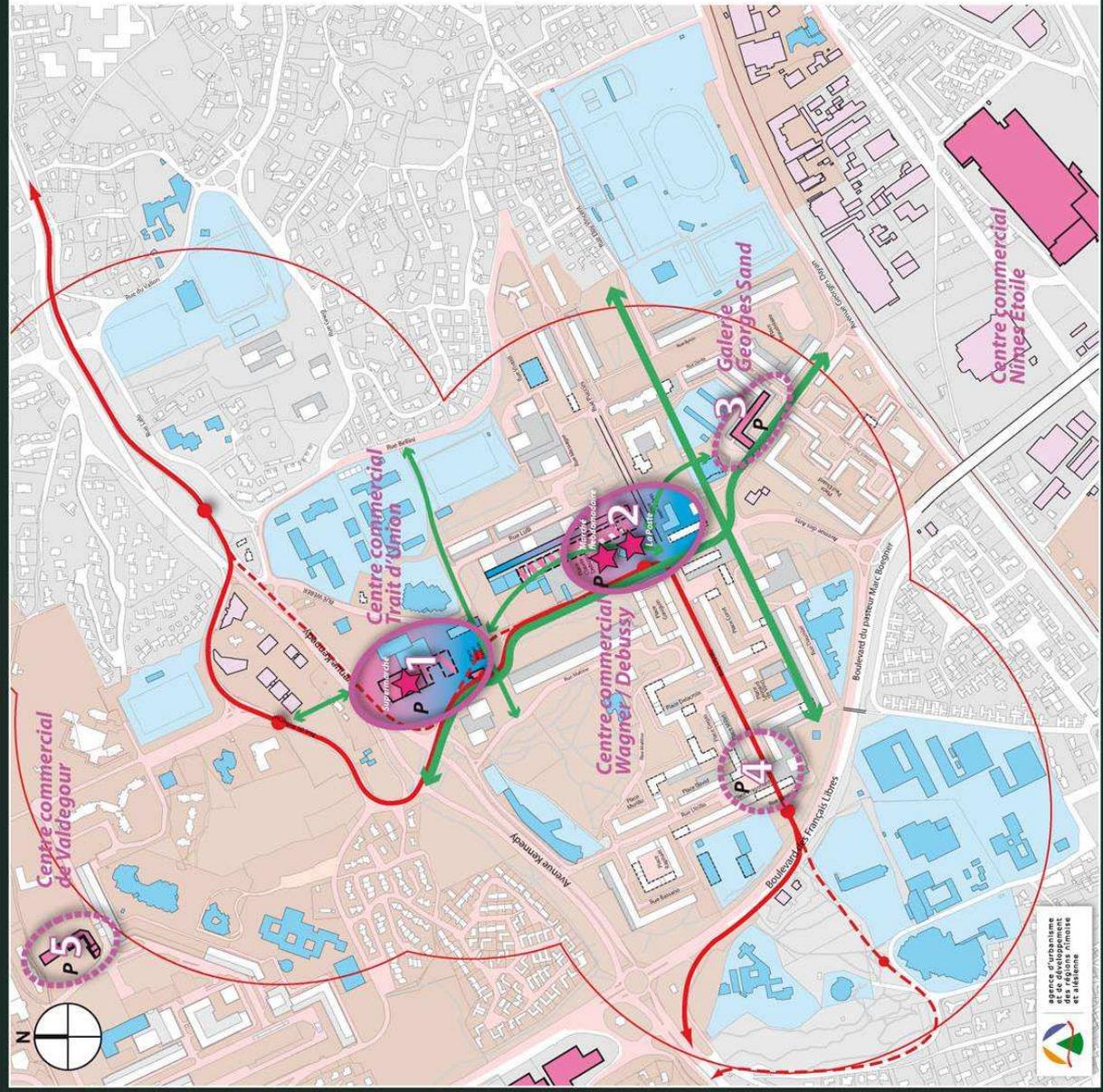
- 1 - Le centre commercial du **Trait d'Union** à restructurer autour du supermarché et à articuler avec la station de tramway / pôle d'échanges.
- 2 - Le centre commercial **Wagner / Debussy** à réconfigurer autour de la Poste et le marché à réorganiser, après démolition des Angloros.

> Des espaces de proximité à conforter

- 3 - La galerie **Georges Sand** et ses abords à réaménager.
- 4 - Quelques implantations de commerces à étudier sur la place **Fragonard**.
- 5 - La réorganisation du centre commercial de **Valdegour** à envisager en y intégrant une maison médicale.

-  Pôle commercial majeur à restructurer
-  Pôle commercial de proximité à conforter / à étudier
-  Service / commerce «locomotive»
-  Bâtiment commercial existant
-  Bâtiment commercial à démolir
-  Equipement public
-  Périmètre de la ZUS / ZFU Valdegour-Pissevin
-  TCSP Est-Ouest - tracé préférentiel et variantes
-  Liaison douce à aménager

0 300 m



Développement économique – une attractivité à trouver

La ZUS se situe à proximité de zones d'activités d'importance : l'hôpital Carémeau, Saint-Césaire, Marché Gare (deux zones d'activités logistique et grossistes marchands offrant un potentiel d'emploi pour les habitants du quartier).

La ZUS comprend une ZFU d'une superficie totale de 176 Ha, représentant au 30 juin 2013 700 établissements (hors professions libérales) et 2 700 emplois privés. Elle a permis d'aménager de nouvelles zones d'activités : ZAC de Valdegour, la pépinière, le Parc Kennedy, KM Delta, soit 550 nouveaux établissements et de recruter près de 30% de publics issus des quartiers. Aujourd'hui, le dispositif ZFU a atteint sa capacité d'accueil, il suscite moins d'engouement et ne dispose plus de disponibilité foncière. **La fin du dispositif ZFU prévu pour la fin 2014 interroge sur le devenir des zones d'activités créées.** (CF : fiche Nîmes-métropole – développement économique)

Sur le volet commerces, les quartiers Pissevin et Valdegour sont dotés d'activités commerciales précaires, inadaptées, et ethnicisées, principalement localisées autour de 3 pôles : Train d'union – Wagner, la Galerie G Sand et le centre commercial de Valdegour, et d'un marché hebdomadaire sur le quartier Pissevin. Ce sont pour l'essentiel des commerces de proximité peu lisibles et captant une clientèle interne, excepté pour le marché et le supermarché de Pissevin. Suite à l'étude de l'EPARECA cette offre commerciale n'apparaît plus adaptée et souffre d'une perte de chalandise. Dans le cadre d'une restructuration associée au projet urbain (ANRU 2) **l'enjeu est d'attirer une clientèle hors quartier, de réduire et de requalifier les unités commerciales des 2 quartiers et de créer une nouvelle offre tertiaire autour du pôle trait d'union avec l'arrivée du TCSP.** (Voir détails CF : fiche Nîmes-métropole – développement économique)



Marché hebdomadaire sur le quartier de Pissevin

Il est à noter également que le quartier enregistre un nombre non négligeable de créateurs d'entreprises/auto-entrepreneurs. Dans ce domaine, il bénéficie d'un ensemble de structures spécialisées dans l'accompagnement des porteurs : la Maison des Initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire implantée au parc Kennedy, de permanences de cités lab ... Mais force est de constater qu'il s'agit de très très petites entreprises peu pourvoyeuses d'emplois et dont les retombées sont peu visibles, un accompagnement dans la durée post entreprises s'avèrent nécessaire.



Nouvelle école Henri Wallon



Nouvelle école Henri Wallon

Education : des écarts de réussite qui se creusent

Le quartier de Pissevin se caractérise par : des acteurs de l'éducation mobilisés et investis, un dispositif de scolarisation des 2-3 ans bien utilisé, un manque de services liés à la petite enfance, un déséquilibre entre les dispositifs d'aide à la scolarité nombreux et une offre de loisirs généraliste sous dimensionnée par rapport à la population jeune. (CF : *Etat des Lieux et évaluation du champ éducatif – synthèse quartier de Pissevin* - Cabinet Eval-Conseil Impacta Consultance – 2010-2011). La mise en place d'un « **micro-pilotage** » **au plus près du terrain** pourrait assurer une coordination permettant une continuité éducative entre tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, loisirs, familles).

Le territoire bénéficie d'un ensemble de dispositifs d'aide à la scolarité (CLAS, Ecole ouverte aux parents...) et d'accompagnement à la parentalité portés par le monde associatif et les centres sociaux à conforter dans leurs missions. La Maison d'Accompagnement à la Scolarité (MAS) implanté à Vadegour offre une offre complète dans ce domaine.

En termes de réussite scolaire, les résultats sont inquiétants. Par exemple le collège Diderot est le dernier de l'académie de Montpellier en termes de résultats au brevet des collèges. Au lycée seulement 3% des élèves continuent à la fin de seconde en lycée général. Même si les établissements scolaires bénéficient de moyens supplémentaires par rapport aux autres territoires, ils ne peuvent pas pallier aux conséquences d'une situation socio-économique alarmante : grande pauvreté, faible diversité ethnique et absence de maîtrise de la langue française au sein des familles. Face à ces constats, il semble important de **rééquilibrer les actions de soutien en direction aussi des élèves à potentiel de réussite**. (CF : *séminaire contrat de ville 6 décembre 2013*)

L'évitement scolaire et la perte d'attractivité des collèges Condorcet et Diderot sont des enjeux cruciaux pour le territoire. Suite à la concertation citoyenne menée par le CG30, il a été décidé de maintenir et de réhabiliter les 2 collèges en réduisant leur capacité d'accueil et en réaffectant les espaces libérés pour déployer de nouveaux services à la population (accueil CFA, GRETA avec APP, maison des parents, maison des jeunes etc... à définir). Un travail entre les services de droit commun Ville / CG30 est en cours. (CF : *compte-rendus et conclusions de la concertation Condorcet-Diderot - CG30/Res publica – 2013*). Tous les efforts d'accompagnement à la scolarité avec un renforcement des liens avec l'école sur la base du socle commun des compétences sont à poursuivre.

Il est fait le constat que proportionnellement au reste de la ville, malgré la qualité et la diversité des activités (ex : Compagnie Da Storm, Cirque Turbul), l'offre sportive et culturelle reste sous dimensionnée en volume et la formation des intervenants est insuffisante et inadaptée. Sur ce sujet la concertation citoyenne menée en 2013 par le CG30 propose des pistes de travail à prendre en compte. Parallèlement, un travail doit être fait pour inciter les familles à **aller vers** les équipements sportifs et culturels hors quartiers. Globalement la question est de savoir **quelle offre sportive et culturelle mettre en place sur le temps des loisirs dans la continuité de l'action scolaire (écoles-collèges) ?**

La jeunesse : une insuffisance de l'offre de loisirs et des jeunes déscolarisés sans solutions

Le poids de la jeunesse dans le quartier nécessite pour chaque secteur (éducation, emploi, loisirs, santé, prévention...) une attention particulière en prenant en compte l'hétérogénéité de ce public et ses spécificités. L'étude évaluation du champ éducatif sur Pissevin en 2012 avait mis en exergue le manque d'une offre de loisirs adaptée aux 12-17 ans prenant en compte leurs pratiques. Le centre social de Valdegour et celui en devenir sur Pissevin, l'association Mille Couleurs, le Centre de loisirs Jeunes de la Police Nationale constituent les acteurs de jeunesse clés du quartier.

Dans son projet social 2014-2017 le centre social de Valdegour fait les constats suivants : les adolescents et jeunes occupent majoritairement les terrasses du quartier. Parmi les jeunes de 16 à 25 ans beaucoup sont dans une situation d'indétermination sans réponse de proximité, d'autres en voie de rupture sont organisés en petits groupes et en déshérence.

Il semble important pour ces jeunes sortis précocement du système scolaire dont le parcours se situe à l'intersection de plusieurs champs d'interventions, de « **repenser les pratiques sociales pour configurer des réponses innovantes** ».

Les priorités d'action jeunesse se situent au niveau :

- de l'offre de loisirs
- du décrochage et de l'orientation scolaire
- de l'aide à l'emploi privilégiant les mises en situation professionnelles
- la gestion des troubles du comportement et autres difficultés psychologiques
- de la prévention de la délinquance
- de l'aménagement et l'animation de l'espace public (le sport et la culture de bons leviers : pratique urbaine sports, kroko roller, festival à rayonnement ville etc...)



Fête du Sport – Centre Social Valdegour

NÎMES / QUARTIER DE PISSEVIN

Stratégie d'interventions sur les équipements publics

DOCUMENT DE TRAVAIL - Septembre 2013

> Équipements socioculturels

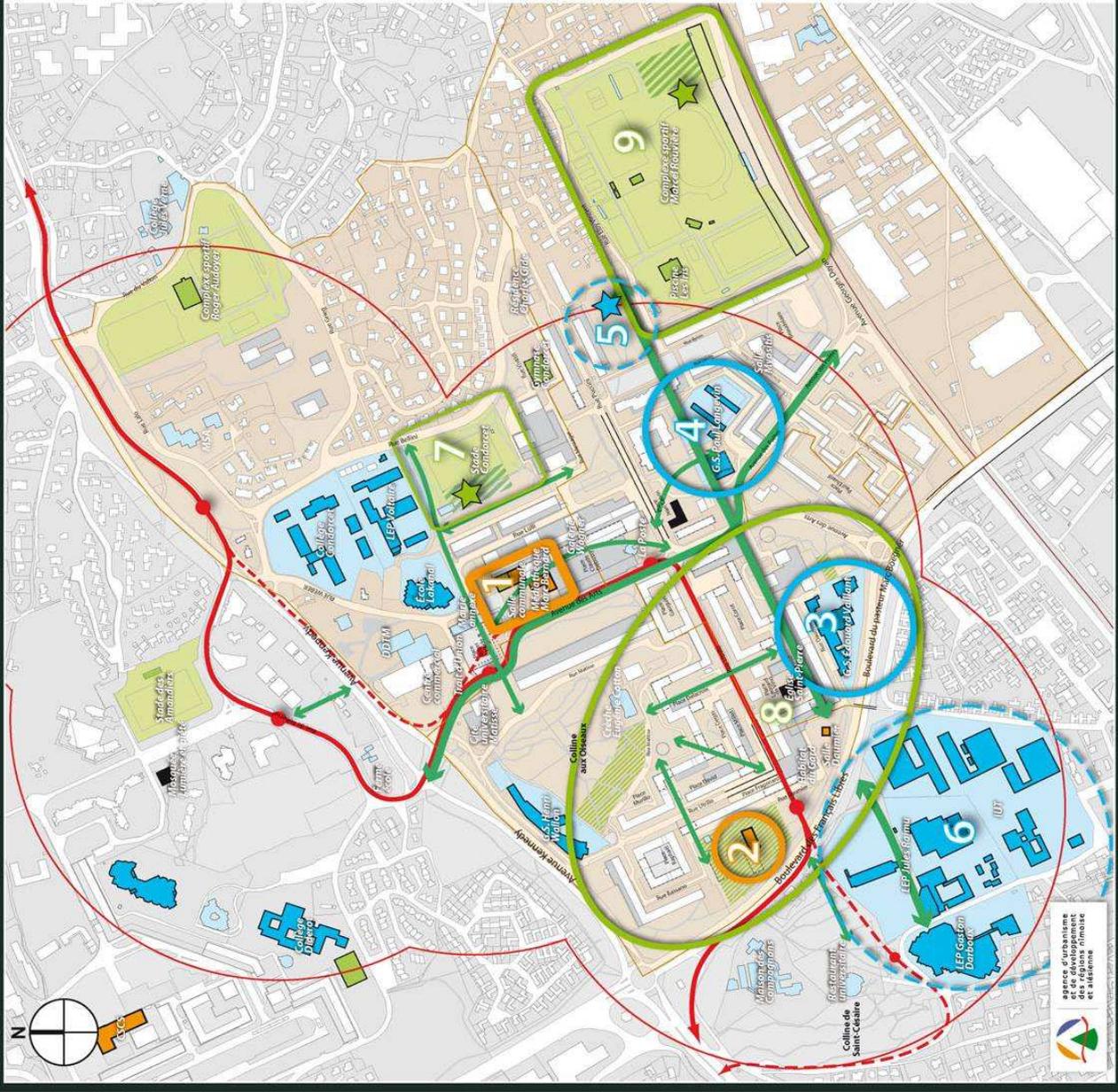
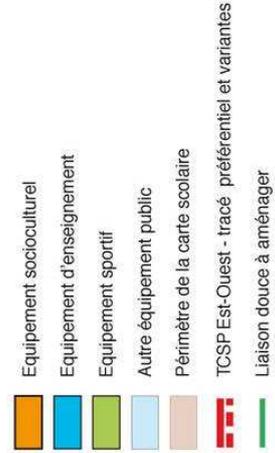
- 1 - Requalifier puis restructurer la Médiathèque Marc Bernard (pôle culturel).
- 2 - Aménager un espace associatif sur la frange Ouest.

> Équipements scolaires

- 3 - Réorganiser / moderniser / sécuriser Paul Langevin.
- 4 - Réorganiser / moderniser Edouard Vaillant.
- 5 - Étudier l'opportunité d'une nouvelle école « interface ».
- 6 - Renforcer / désenclaver le « campus »

> Équipements sportifs

- 7 - Étudier l'opportunité d'un nouveau complexe sportif (stade Condorcet).
- 8 - Recréer des espaces ludosportifs extérieurs et envisager une halle couverte.
- 9 - Conforter le complexe sportif Marcel Rouvière / réorganiser les accès et le stationnement.



Equipements et espaces publics : un facteur d'attractivité ?

Il est important de rappeler que les espaces et les équipements publics sont des moteurs clés au développement social urbain d'un quartier. De leur qualité dépend aussi leur appropriation et l'attractivité du quartier.

Les associations de proximité logent souvent dans des locaux disponibles au coup par coup et pas forcément adaptés à leurs activités (liste des associations avec leur localisation disponible). En conséquence elles sont peu visibles, peu attractives et éclatées sur le territoire. Sur Valdegour, la place Avogadro réunissant PIMMS, AZUR, Aux fils d'or, agence HDG... perd de son attractivité malgré des travaux de restructuration il y a dix ans. **Un état des lieux de l'état des locaux associatifs et un diagnostic des besoins serait utile à mener dans la perspective d'un réaménagement du quartier.**

Cependant en terme de volume, le quartier est **bien doté en équipements publics de proximité**. L'espace enfance Agora situé place de Vinci géré par le CG30 est certainement un lieu à conforter et à améliorer au niveau de la qualité du bâti. Selon les créneaux horaires disponibles, il accueille différentes associations du territoire : LAPE « Gribouille », PASEO, LAKAGYM, UFOLEP et en perspective un café des parents animé par la Maison des Adolescents. Suite à la construction de la nouvelle école Henri Wallon, un potentiel en termes de réhabilitation s'est dégagé en 2012 sur l'ancien site (espace Léon Vergnole). Depuis 2013, il est un nouveau lieu d'accueil d'associations géré par la ville de Nîmes et réunit à ce jour les associations suivantes : Agir Ensemble, AMAOS, Mille Couleurs, Centre de Loisirs Jeunes, Générations Futures, Soleil Levant.

Il serait intéressant de renforcer cette dynamique associative interne au quartier par une réflexion sur l'installation **d'un équipement attractif au delà du quartier, telle est l'ambition du projet urbain de Pissevin avec la stratégie de développement des équipements publics sur l'axe de l'avenue des arts** (Voir carte). L'association Paseo est en réflexion sur une ludothèque à Pissevin, l'association est actuellement basée à l'arrière du FJT Charles Gide. Ce dernier projet pourrait constituer un équipement attractif et rayonnant. L'expérience montre que le secteur de l'enfance est un bon vecteur « d'attractivité » du territoire et de mixité des publics. Il n'y a pas sur le territoire de Nîmes-Métropole et au-delà d'équipement de ce type, il pourrait répondre à un réel besoin et demande de nîmois.

La vétusté des équipements sportifs (gymnase Diderot, stade des Amandiers ou stade du Wallon) et des collèges constitue des points noirs pour l'attractivité du quartier et la qualité du cadre de vie des habitants. Face à ce constat la ville de Nîmes a en 2013 procédé à une première réhabilitation du complexe sportif Marcel Rouvière.

Un potentiel en termes d'animation de l'espace public et de la vie associative. Sur ce champ des initiatives existent par exemple les animations pieds d'immeubles de l'ADPS, les activités de kroko roller, carnaval etc... Le quartier de Pissevin bénéficie aussi d'un « espace de coopération » animé par l'association Mille Couleurs dont le rôle est de fédérer les associations et les habitants autour de projets communs.

Développer la place des habitants et usagers comme experts des usages dans les projets d'aménagement (espaces publics/locaux) et les projets urbains (ex : une clause expertise anthropologique/sociologique dans les études urbaines projetées), avec l'appui des acteurs fédérateurs (espace coopératif, conseils de quartier, écoles...)

Cependant, ces perspectives récentes ne suffisent pas à enrayer les volontés de certains services de se délocaliser à l'extérieur du quartier, suites à des faits de délinquance notamment.

Gestion Urbaine de Proximité : difficile à mettre en place

Sur Valdegour dans le cadre de la rénovation urbaine a été mise en place une instance technique de Gestion Urbaine de Proximité de 2007 à 2010. Grâce à un groupe de travail multi partenarial (bailleurs, ville, CG30, conseil de quartiers, CNL...) des travaux d'entretien quotidiens, une redéfinition des domanialités et la mise en place du tri sélectif des Ménestrels ont été réalisés.

Sur Pissevin, suite au diagnostic en marchant de 2012, une feuille de route a été élaborée à partir de grands axes qui sont :

- la propreté au sens large (encombrants, dépôts sauvages, cages d'escaliers, collecte OM, actions de sensibilisation)
- l'entretien et l'aménagement des espaces publics + un travail sur la qualité urbaine et la convivialité des espaces (Daumier, Calvin Colline aux oiseaux)
- peuvent être rajoutées des actions de sensibilisation DD et d'économies d'énergies
- s'appuyer sur les habitants comme personnes ressources des "usages"
- priorités territoriales : quartier des peintres (P1), Nîmes-Ouest (P2) et Super Nîmes (P3)
- acter un modèle de gouvernance et de gestion technique

La gestion urbaine des quartiers, même si elle est reconnue comme indispensable pour assurer la qualité du cadre de vie, connaît des difficultés dans sa mise en œuvre notamment en raison de la multiplicité des acteurs, des enjeux et des logiques organisationnelles propres à chaque institution. **Le mode opératoire reste à trouver.**

Sécurité et Tranquillité Publique : entre chiffres en baisse et un sentiment d'insécurité fort.

Les chiffres de la délinquance sur l'année 2013 sont en net repli, baisse de 20% des faits enregistrés. Les faits de délinquance de proximité baissent encore plus largement -30%, les violences aux personnes sont également en recul de 10% et 23% pour les violences urbaines. Au total les quartiers de Pissevin et Valdegour représentent **7,5% de la délinquance constatée** (1 074 faits sur 14 183 faits constatés).

Cependant, **malgré l'amélioration de ces chiffres**, l'image véhiculée reste largement négative et le sentiment d'insécurité très fort. Au-delà des statistiques, le diagnostic en marchant de 2012 dans le cadre de la GUP vient compléter ce constat, les acteurs du territoire rencontrés ayant mentionné, au cours de cette consultation, des lieux insécurisants pour la population : la rue Matisse, la Galerie Wagner, la place David, la Colline aux Oiseaux (lieux de trafics, mal entretenus, problème d'éclairage etc...).

La sécurité est un réel enjeu pour le territoire tant pour le cadre de vie de ses habitants que pour l'attractivité du territoire. Son rétablissement nécessite une action à plusieurs niveaux : une intervention en direction des jeunes en situation de déshérence, des actions sur l'espace public (entretien, surveillance et animation), et la restauration de la tranquillité publique (intervention des forces de police). En 2012, une stratégie territoriale de sécurité a été signée entre la ville de Nîmes et l'Etat, elle doit constituer le cadre de pilotage

et de suivi des actions à poursuivre sur Pissevin-Valdegour notamment, en lien avec les actions de Gestion Urbain de Proximité.

Santé : une sous densité de professionnels médicaux

La population

La population est globalement bien protégée avec un taux de couverture par mutuelles élevé (84.9%) mais aussi dans une situation de précarité financière avec 48,5% de bénéficiaires de la CMUC (ville de Nîmes : 51.7%). Cette couverture ne signifie pas pour autant que les droits soient ouverts et le recours aux soins effectif.

La précarité de la population et la forte concentration de population étrangère amènent quelques spécificités en termes de santé : des taux de prestations élevés liés au handicap et au vieillissement, des données de mortalité et de morbidité faisant l'état d'une santé dégradée (forte prévalence de diabète) des campagnes de prévention moins suivies, et un panier de services de santé sous utilisé. Une démarche exploratoire de santé sur le Chemin bas d'Avignon menée en 2013, a démontré qu'il y avait sur les quartiers prioritaires **un réel enjeu de médiation santé pour répondre aux besoins d'aide administrative, de reformulation et d'orientation** auprès des populations les plus socialement défavorisées. Sur ce champs les acteurs de proximité peuvent constituer un tremplin pour établir un lien entre les populations et les institutions de santé (Pôle Promotion Santé, centres de vaccinations, dépistages, valorisation des aides sociales...).

Les services et équipements

Selon les données 2012 de la CPAM, le quartier se caractérise par une sous densité des principales professions médicales par rapport au reste de la ville, sont particulièrement concernés les généralistes, les infirmiers et les dentistes. De la même façon, les habitants recourent moins aux soins que l'ensemble des nîmois. Cependant, le CHU Carémeau et le parc Kennedy constituent un effet levier pour le recours aux soins des habitants des quartiers. **La question de la faible densité d'équipements médicaux sur ce territoire est un enjeu complexe**, renforcé par les cessations d'activité et les listes d'attente de certains spécialistes. En effet, à la vue des statistiques de la CPAM, on ne peut pas déduire un impact direct entre la densité médicale et le recours aux soins. De plus la perspective de desserte par le TCSP peut améliorer la mobilité vers les professionnels hors quartier.

Toutefois, les professionnels de l'éducation et de la santé sont formels sur **le manque d'orthophonistes**. Le suivi orthophonique requiert une implication importante des familles dans la durée qui nécessite une proximité très proche de ce type de services, pour éviter les interruptions d'accompagnement.

La ville de Nîmes a signé fin 2013 son Contrat Local de Santé instance de coordination privilégiée des actions santé.

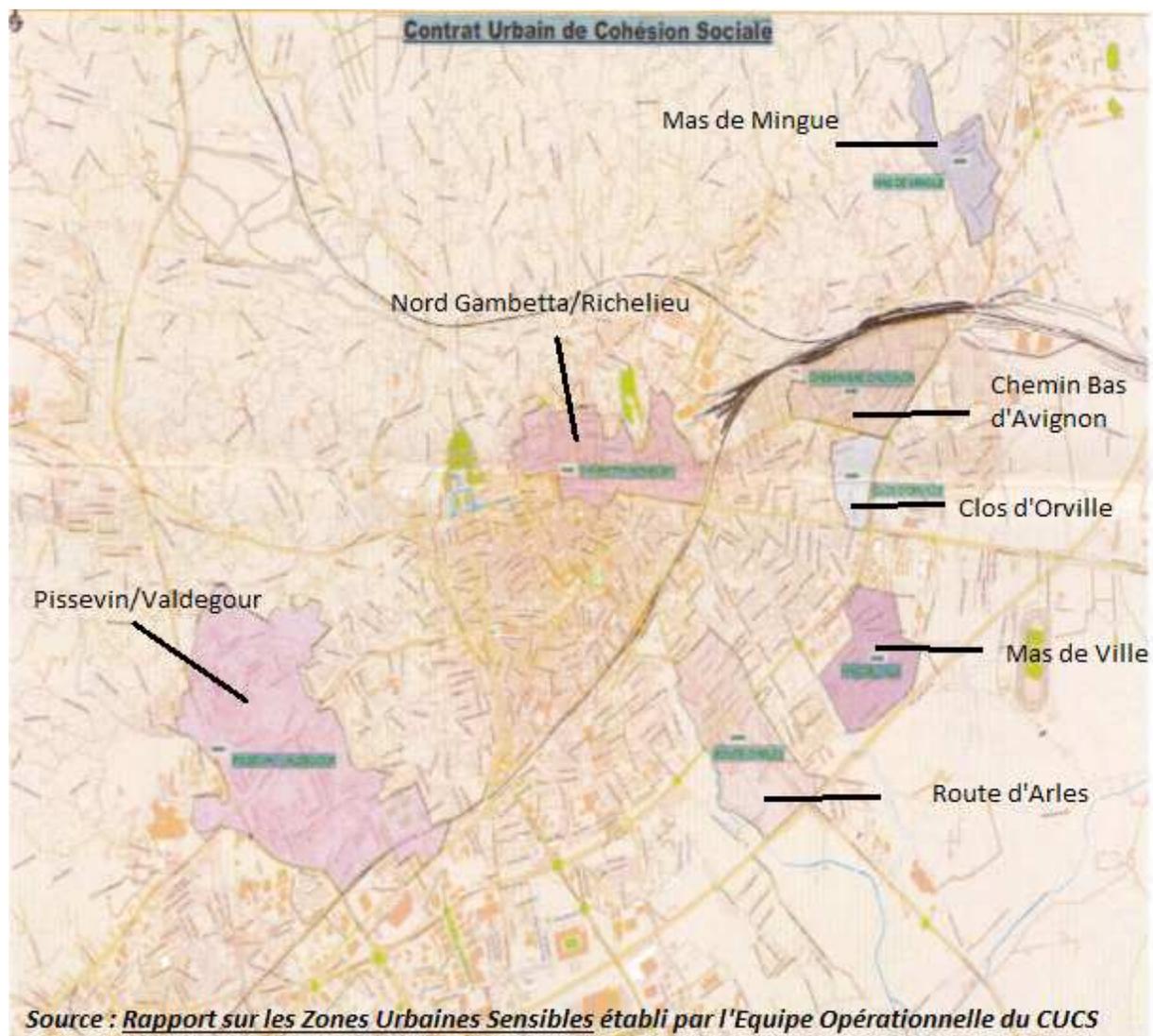
PARTIE 2 : Bilan des actions conduites

1 / Bilan du CUCS

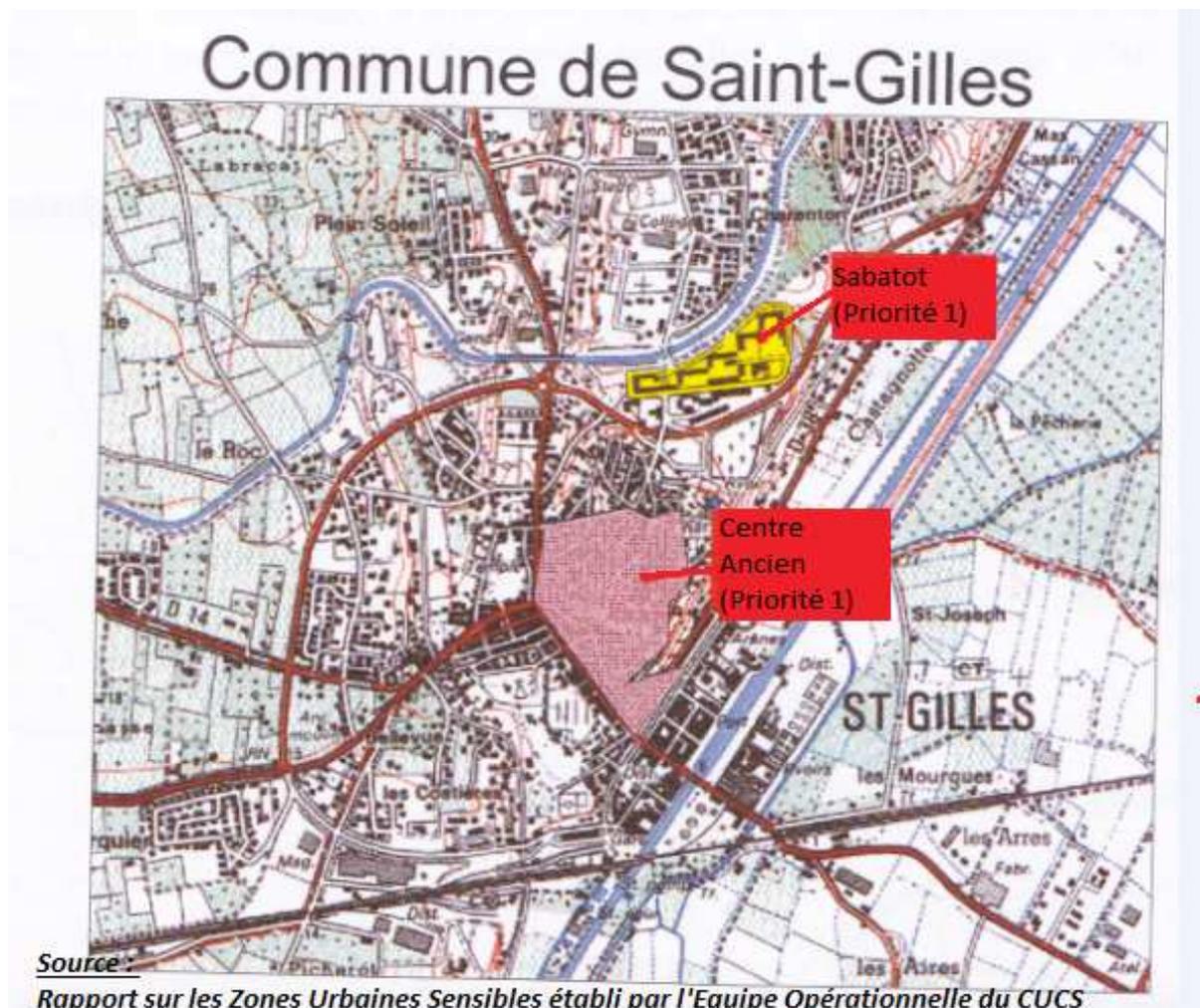
I. Géographie prioritaire du CUCS Nîmes Métropole

La géographie prioritaire du CUCS de Nîmes Métropole concerne trois villes de l'Agglomération, celles de Nîmes, Saint-Gilles et Marguerittes.

Pour Nîmes, sont concernés par la politique de la ville 6 quartiers prioritaires, dont 3 sont des ZUS (Zones Urbaines Sensibles) : il s'agit de Pissevin-Valdegour (ZUS), Chemin Bas d'Avignon (ZUS et ZSP), Mas de Mingue (ZUS et ZSP), Nord Gambetta-Richelieu (priorité 1), Route d'Arles-Mas de Ville (priorité 2), Clos d'Orville (priorité 3).



Pour Saint-Gilles, sont concernés par la politique de la ville 2 quartiers prioritaires, dont l'un est une ZUS et l'autre une ZSP : il s'agit du quartier Centre et du quartier Sabatot (ZUS et ZSP).

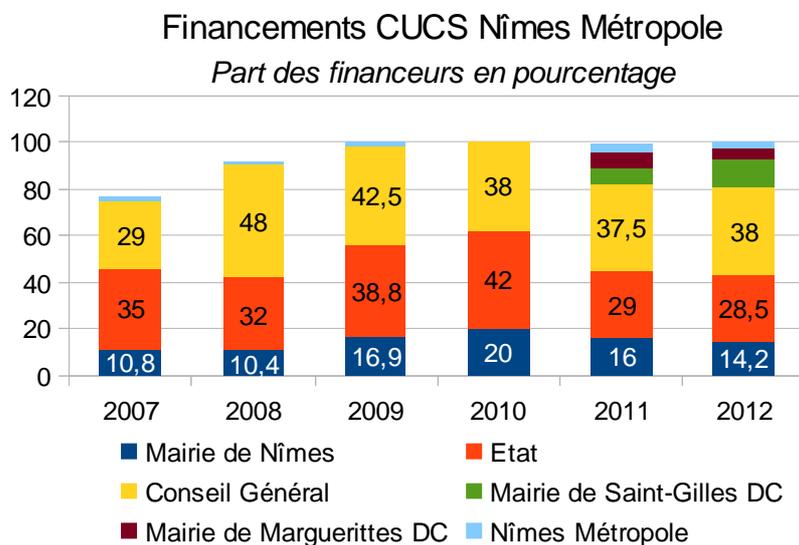


Pour Marguerites, l'ensemble de la ville est concerné par la politique de la ville, avec un quartier priorité 2 : Tourmaline, Quatre Verts, Cévennes.

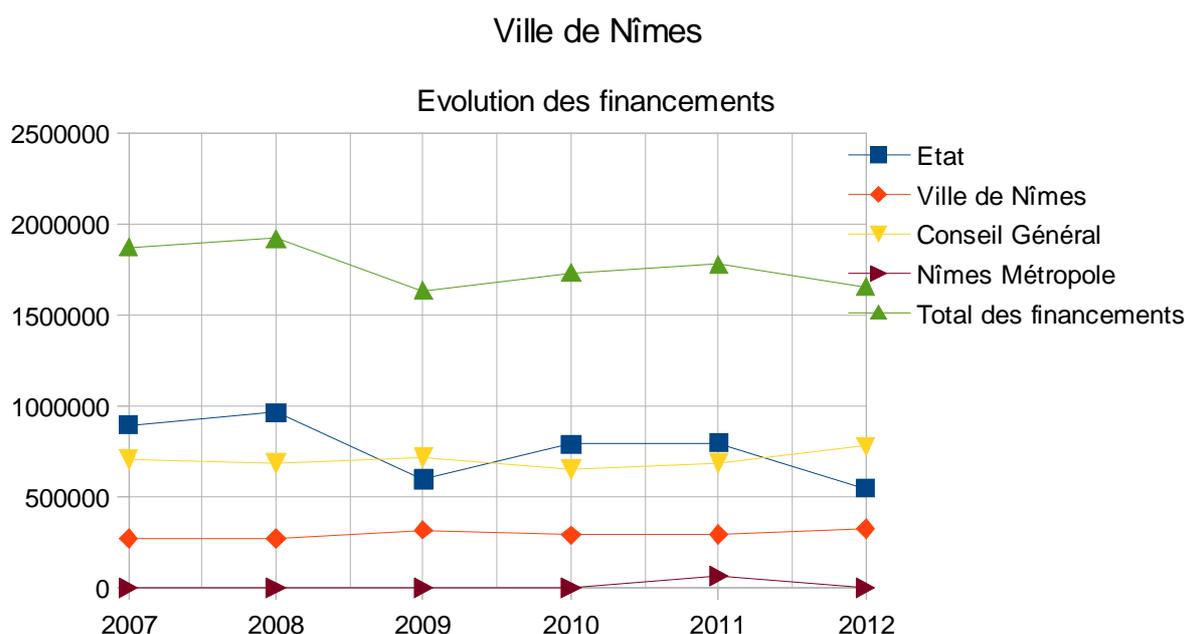


II. Evolution des financements de la politique de la ville

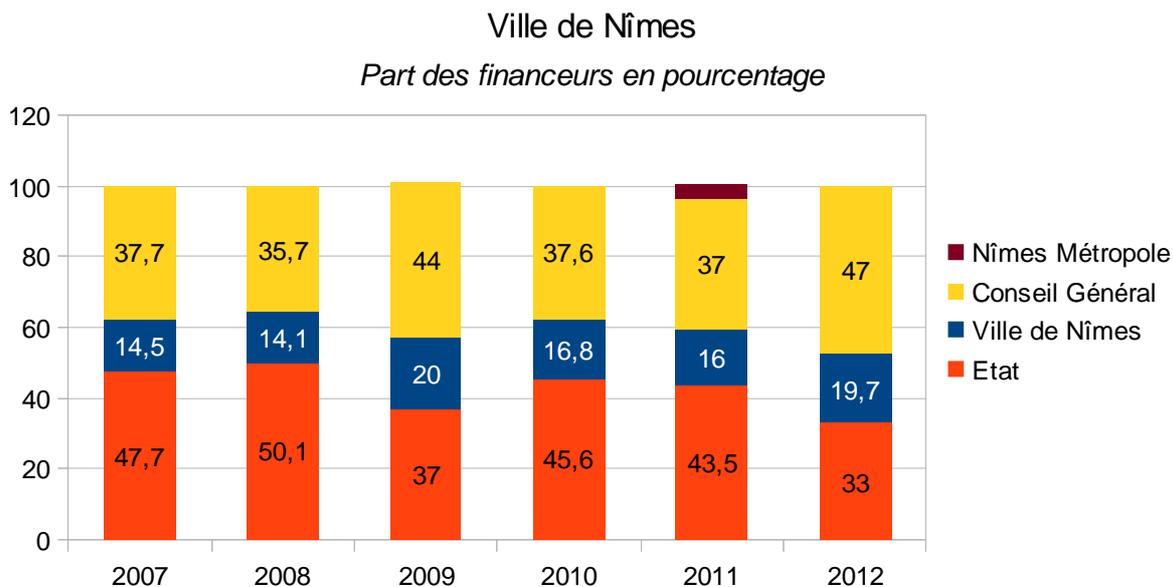
Il s'agit ici de voir l'évolution des financements pour le CUCS Métropole puis de décliner ce paramètre pour chacune des villes. Nous rappelons que les financements apportés par les mairies de Saint-Gilles et de Marguerittes sont de Droit Commun.



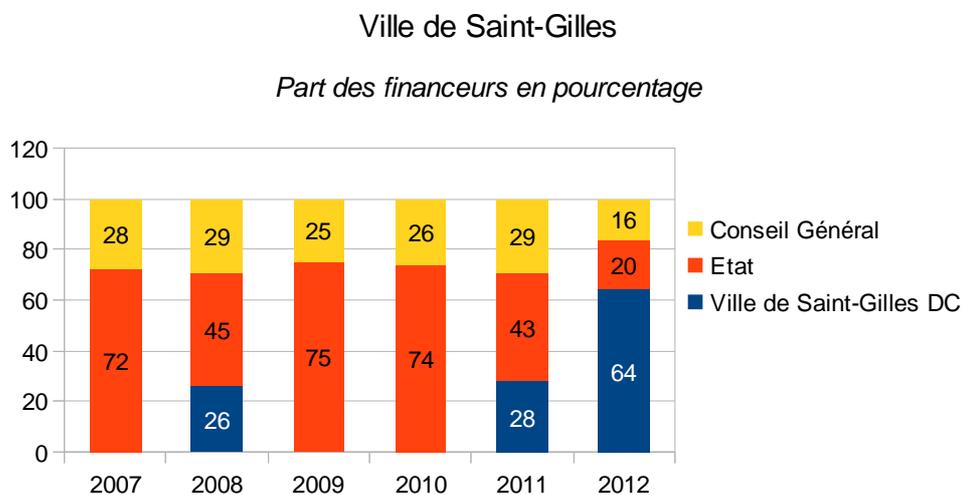
Par souci méthodologique, nous précisons que l'année 2010 correspond aux financements de la politique de la ville du CUCS sans les crédits de Droit Commun des mairies de Marguerittes et de Saint-Gilles. Ainsi, sur l'ensemble des financements du CUCS Nîmes Métropole, le Conseil Général finance en moyenne 39 % de la politique de la ville, étant ainsi premier financeur, l'Etat finance en moyenne 33 %, se plaçant ainsi second et la Mairie de Nîmes finance en moyenne 14 % de la politique de la ville.



Ainsi, pour la ville de Nîmes, nous pouvons dresser plusieurs constats sur l'évolution des financements de 2007 à 2009. Déjà, nous pouvons constater une baisse des crédits politique de la ville sur la période, on est en effet passé de 1 875 800 € environ en 2007 à 1 656 600 € environ en 2012. En ce qui concerne les crédits alloués de chacun des financeurs, ceux de l'Etat sont diminués, passant de 895 322 € en 2007 à 656 895 € en 2012. On peut observer que l'Etat est premier financeur à deux exceptions près pour 2009 et 2012. Pour les financements du Conseil Général, ils sont, eux, en augmentation passant de 707 955 € en 2007 à 779 138 € en 2012. Les crédits de la Ville de Nîmes sont aussi en nette augmentation passant de 272 549 € en 2007 à 328 000 € en 2012.

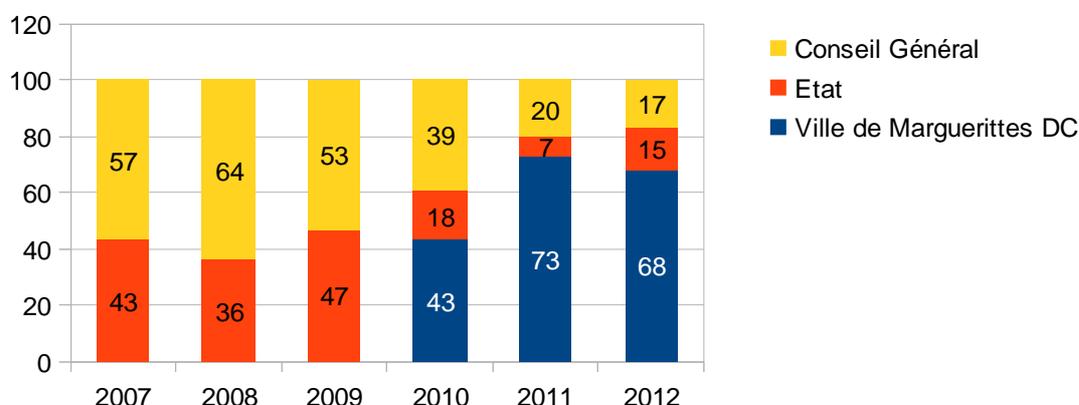


Rapportés en pourcentage, on peut observer les mêmes phénomènes. En effet, l'Etat a été majoritairement premier financeur de la politique de la ville pour la ville de Nîmes, excepté pour 2009 et 2012, où c'est le Conseil Général qui est premier financeur, respectivement pour 44 % et 47 %. La ville de Nîmes finance la politique de la ville sur son territoire à hauteur de 15 à 20 % environ et en 2012, elle finançait 19,7 % des crédits politique de la ville.



Pour la Ville de Saint-Gilles, nous rappelons que les crédits alloués par la Mairie sont du Droit Commun et ces informations n'étant pas toujours disponibles, nous avons pour 2007, 2009 et 2010 les parts des financements du CUCS entre l'Etat et le Conseil Général. Ainsi, pour ces 3 années spécifiques, il est intéressant de constater que l'Etat est premier financeur pour environ 75 % de l'enveloppe politique de la ville, contre environ 25 % du Conseil Général. En incluant les crédits de Droit Commun de la Mairie de Saint-Gilles, nous constatons que pour 2008 et 2011, l'Etat est toujours premier financeur à hauteur environ de 45 %, puis le Conseil Général est second financeur à hauteur de 29 % et la Ville de Saint-Gilles finance la politique de la ville sur son territoire à hauteur de 26 et 28 % pour chacune des années. Néanmoins, pour l'année 2012, la Mairie de Saint-Gilles est devenue premier financeur de la politique de la ville sur son territoire, à hauteur de 64 % pour un montant de 272 698 €.

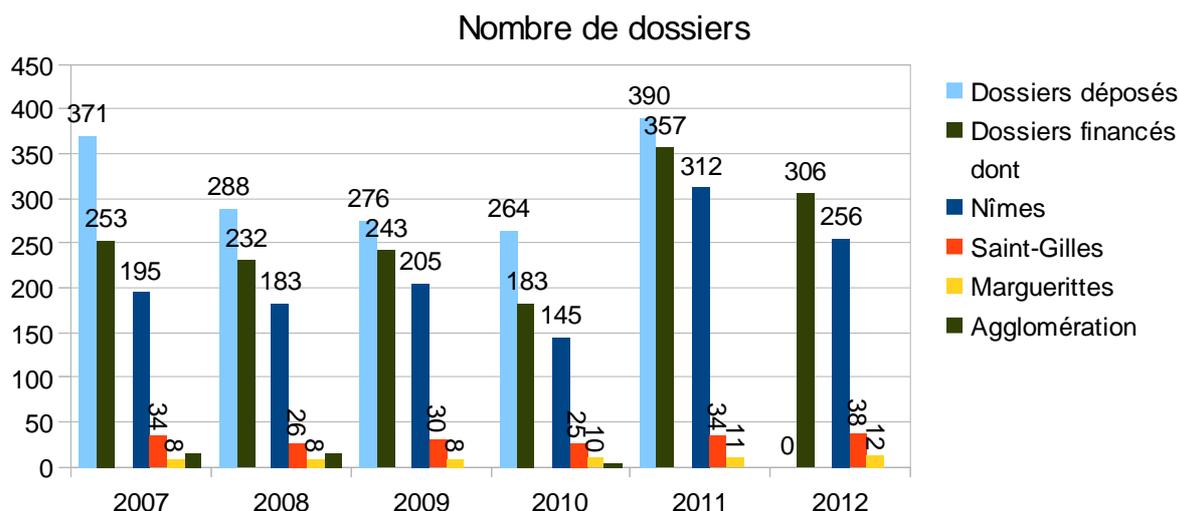
Ville de Marguerittes
Part des financeurs en pourcentage



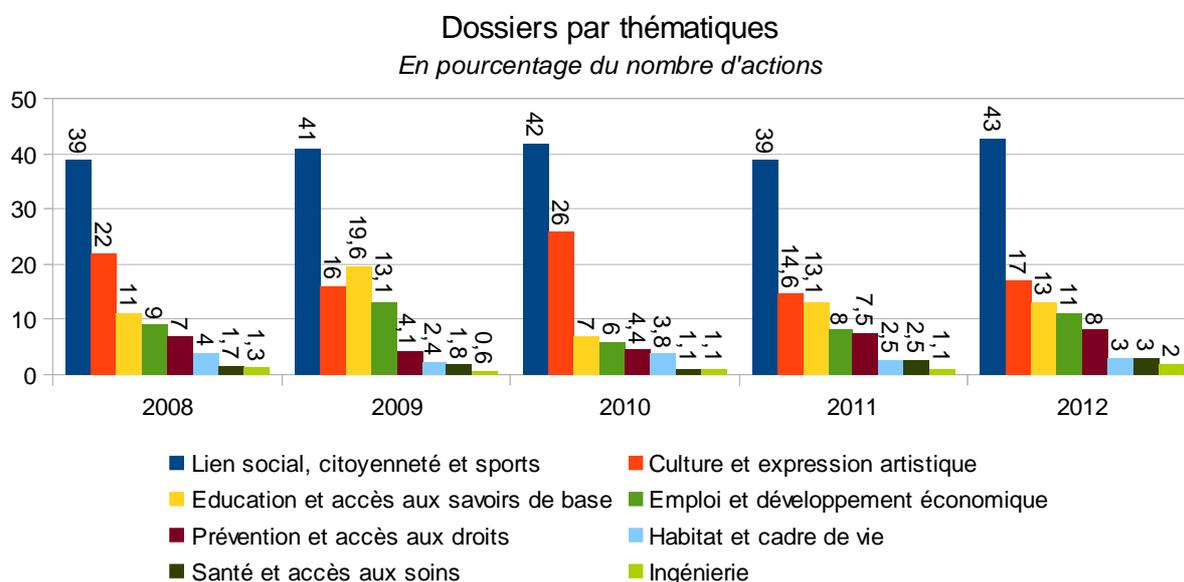
Pour la ville de Marguerittes, nous rencontrons le même souci méthodologique, où 2007, 2008 et 2009 sont la répartition des financements uniquement entre le Conseil Général et l'Etat, où l'on voit que c'est bien le Conseil Général qui est premier financeur. Pour 2010 à 2012, avec les crédits de Droit Commun de la Mairie de Marguerittes, nous voyons que c'est bien la Mairie de Marguerittes qui est premier financeur, suivi du Conseil Général et de l'Etat.

III. Dossiers dans la programmation

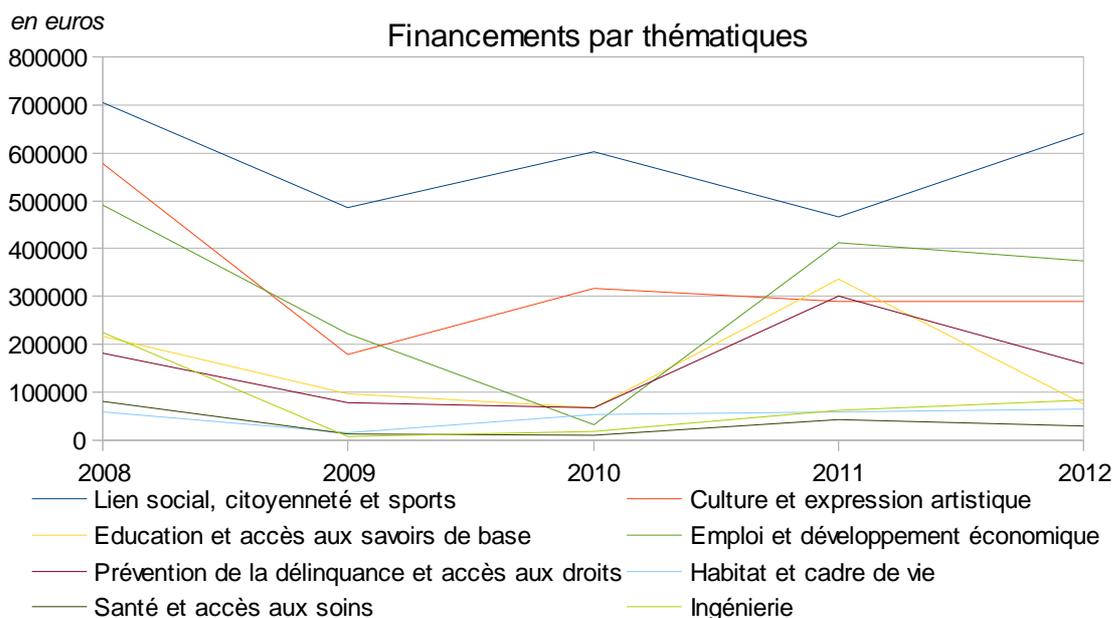
On s'intéresse ici aux actions de la programmation sur 6 points : le nombre de dossiers déposés et financés ainsi que le nombre d'actions par ville (premier graphique) et le pourcentage d'actions par thématique (second graphique), les financements totaux par thématique et moyens par action thématique (troisième et quatrième graphique) et la part du financement accordé à chaque thématique (cinquième graphique).



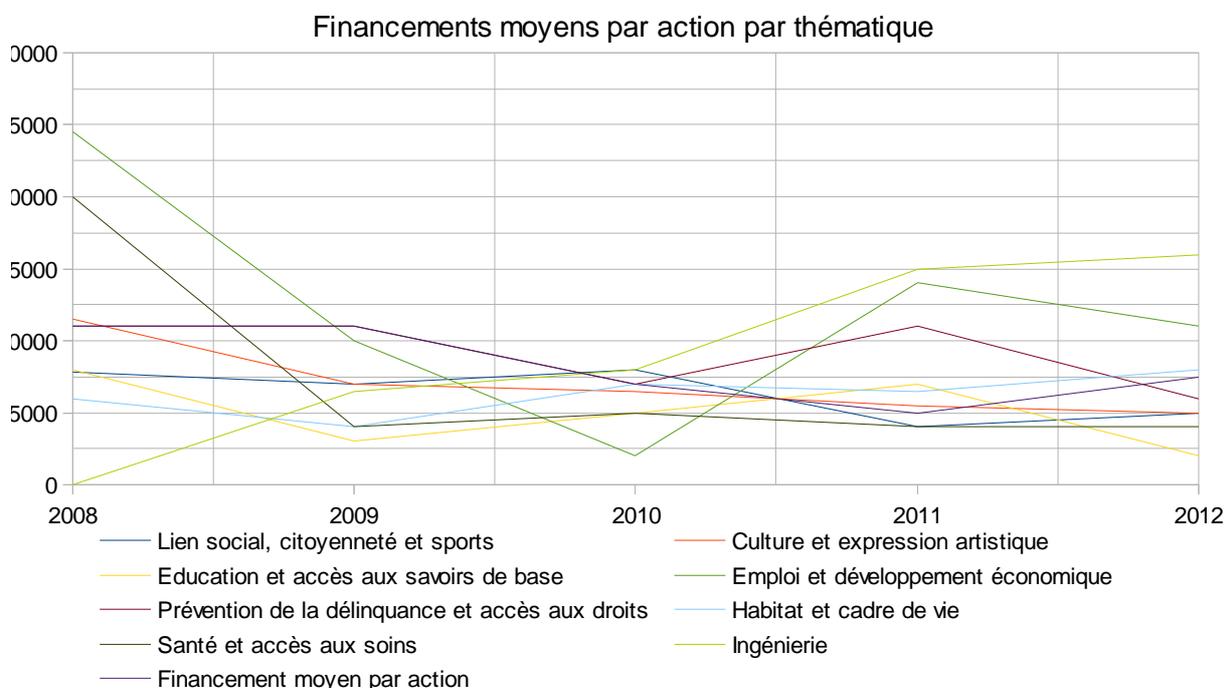
On peut voir que le nombre de dossiers déposés et celui des dossiers financés varient beaucoup. Par exemple, pour 2007, il y a eu 253 dossiers financés pour 371 dossiers déposés, alors qu'en 2011, il y a eu 357 dossiers financés pour 390 dossiers déposés. Le rapport entre les deux variables diffère aussi : si en 2007, ce sont à peu près 7 dossiers sur 10 qui ont été financés, c'est en 2009 et 2011 qu'on a le meilleur ratio : 9 dossiers financés sur 10. On constate aussi que les actions de la politique de la ville concernent largement la ville de Nîmes et le nombre d'actions pour les villes de Saint-Gilles et Marguerittes tourne respectivement autour de 30 et 10 actions.



Quant aux thèmes de la politique de la ville, force est de constater que le CUCS Nîmes Métropole est largement porté sur le thème du lien social, de la citoyenneté et des sports, en moyenne pour 40% des actions chaque année. La culture et l'expression artistique sont le second thème sur lesquelles se porte la politique de la ville, exception faite de 2009 où l'éducation et l'accès aux savoirs de base sont seconds.

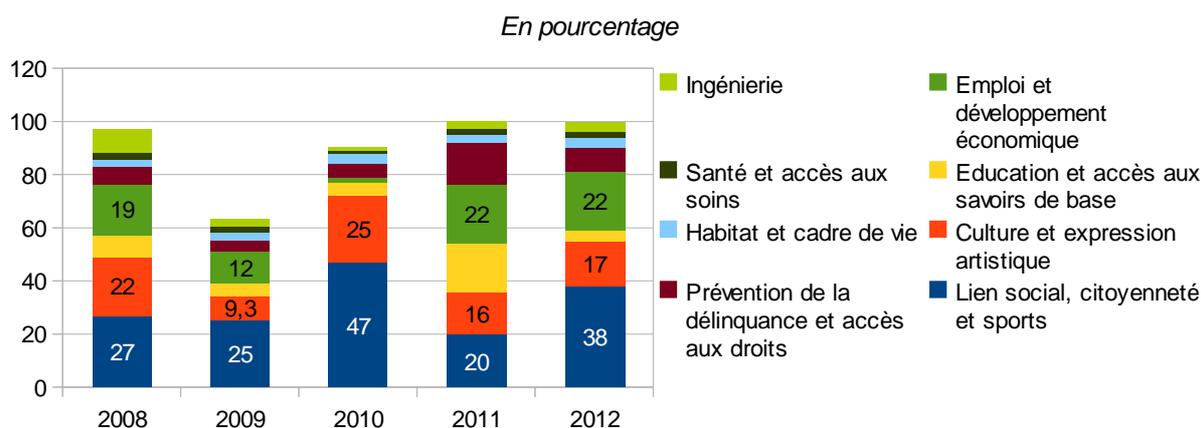


Force est de constater que les financements de la politique de la ville sur le territoire de Nîmes Métropole sont largement accordés à la thématique du lien social, de la citoyenneté et des sports, avec en moyenne 500 000 € environ consacrés chaque année à cette thématique. Quant à la culture et l'expression artistique, c'est la deuxième thématique à laquelle les crédits politique de la ville sont accordés, avec en moyenne 330 000 € environ par an. Avec un financement moyen de 300 000 € environ par an, c'est la thématique de l'emploi et du développement économique qui est donc la 3^e thématique financée.



Globalement, peu importe le thème, une action est financée entre 5 000 € et 10 000 € avec toutefois des thèmes où les actions sont financées de façon plus conséquente, comme l'emploi et le développement économique, où une action de cette thématique en 2008 recevait en moyenne 24 500 €. Au vu des graphiques précédents, on peut s'étonner de la courbe de la thématique du lien social, mais elle est très logique : certes les financements accordés à cette thématique sont beaucoup plus conséquents que ceux des autres thématiques, mais elle regroupe aussi beaucoup plus d'actions financées, ce qui explique un montant moyen « plutôt bas ». Le phénomène inverse se constate pour la thématique de l'ingénierie, puisqu'elle ne concerne qu'une à cinq actions par an, d'où un montant moyen par action très élevé, allant jusqu'à 16 000 € en 2012.

Part des financements politique de la ville à chacune des thématiques



Il est donc intéressant de se pencher sur la part des financements accordés à chacune des thématiques. Ainsi, on voit bien que la thématique du lien social, de la citoyenneté et des sports est la première financée, chaque année, exception faite de 2009 où c'est l'emploi et le développement économique qui ont une part plus importante des financements. Sur l'ensemble de la période 2008-2012, la thématique du lien social recueille en moyenne 30 % des financements chaque année, celle de l'emploi 15 % des financements et enfin celle de la culture avec 18 % des financements.

2/ Bilan du PRU

Projet de rénovation urbaine Valdegour

A l'aune de la fin de réalisation physique des projets, force est de constater que tous les objectifs initiaux n'ont pu être tenus et que le travail doit se poursuivre sur le quartier.

Casser l'effet citadelle :

Les démolitions envisagées ont été réalisées. Elles apportent un sentiment d'ouverture du quartier sur son environnement, à l'ouest et au nord, tout en offrant une aération dans ce dédale de tours et de barres que représentait Valdegour. Néanmoins la densité était telle que ces deux démolitions, certes importantes, ne suffisent pas complètement à faire disparaître l'effet citadelle dans une perception extérieure au quartier.

Créer un réseau de voies homogène et lisible

La suppression des voies suspendues au nord ouest et à l'est du quartier répond totalement à cet objectif. Un avenant qui n'a pu voir le jour prévoyait de poursuivre sur les voiries du sud du quartier, néanmoins la démolition de la barre Galilée rend moins insécure ce secteur en offrant de vraies transparences.

Reconquérir le quartier par les franges

Les opérations de construction de logements locatifs neufs sont réalisées. L'image du quartier très marquée dans l'inconscient nîmois n'a pas permis d'amener en nombre suffisant de nouvelles populations. Néanmoins, les nouveaux programmes ont permis d'amener une diversification de l'habitat : petites résidences autonomes, habitat individuel.

Soutenir les activités économiques

Le quartier Valdegour est en zone franche urbaine, ceci a permis la réalisation des dernières implantations économiques sur les terrains disponibles dans la ZAC.

Un autre projet phare a été la création d'une pépinière d'entreprise qui a su assez vite trouver une dynamique.

Introduire la mixité sociale

Comme nous l'avons vu précédemment, le rôle de la construction neuve n'a pas été significatif dans ce domaine. De plus l'opération de création de logements intermédiaires par Foncière Logement n'a pas été réalisée, malgré la mise à disposition d'un terrain de qualité.

C'est la réhabilitation qui a permis de mieux appréhender la problématique du peuplement dans le quartier. Le bailleur social a réalisé un accompagnement des familles avant pendant et après réhabilitation, organisé l'occupation de l'immeuble ce qui a permis d'en changer complètement la perception qu'en avaient les habitants du quartier. Cette approche globale de la réhabilitation, au-delà du technique, doit être transposée avec un autre bailleur sur une opération qui démarre sur le quartier voisin de Pissevin

Organiser la mutation urbaine du quartier

L'appareil commercial du quartier a subi le contrecoup de la dédensification du quartier. L'étude en cours de l'Eparéca doit inclure l'évolution commerciale du quartier.

Les démolitions ont permis de créer des espaces publics de qualité et ainsi créer une trame verte au sein du quartier.

Renforcer la présence des services publics de proximité

Les équipements prévus sur le quartier ont été réalisés : commissariat de police, poste de police municipale, maison de la justice et du droit.

Etat des réalisations

Catégorie	Opérations terminées
Démolitions	Ecole Vergnole Archimède 157 logts Galilée 170 logts
Constructions	Raphel 14 logts La Pinède 36 logts Les Oliviers 30 logts
Réhabilitations	Les Ménestrels 118 logts Le Thalès 104 logts Tour Thalès 100 logts
Résidentialisations	Le Thalès 104 logts Bellevue 38 logts (Plan de Relance) Les Ménestrels 118 logts Le Petit Archimède 143 logts
Equipements	Agrandissement Maison de la Justice et du Droit Remise en état 27 logts à la relocation Crèche des Alisiers Commissariat de police Poste de police municipale Réaménagements des écoles Pépinière d'entreprises
Aménagements publics	Espace Perrin Dalle Perrin Aménagement de l'espace Archimède Aménagement de l'espace Galilée

2/ Projet territorial intégré

Intégrer Pissevin/Valdegour à la dynamique de développement du Grand Ouest Nîmois

Les stratégies de renouvellement urbain de Pissevin et Valdegour nécessitent préalablement de resituer ces territoires à l'échelle de l'agglomération nîmoise. Si ces deux quartiers souffrent historiquement d'une situation d'enclavement, de par leur morphologie urbaine et les infrastructures qui les ceinturent, ils ne constituent pas pour autant des territoires aux confins de la ville à l'image de la plupart des quartiers d'habitat social en France. Ils sont des îlots de pauvreté dans un Ouest nîmois extrêmement dynamique.

C'est un atout majeur pour les habitants de cette zone urbaine sensible, qu'il s'agit maintenant de valoriser, le renouvellement urbain des quartiers devenant lui-même un atout pour le développement de l'Ouest nîmois.

Ces deux quartiers s'inscrivent au contraire, dans un rayon de 1,5 km seulement du centre ville de Nîmes, cœur de l'agglomération mais surtout dans un ensemble de projets d'aménagement et d'infrastructures laissant augurer d'une transformation majeure de l'Ouest nîmois :

- Le Centre Hospitalier Universitaire parmi les plus modernes de France (CHU /CHR et plus gros employeur de l'agglomération)
- La réalisation de la ligne de tramway N°2 Est –Ouest de l'agglomération
- Le campus universitaire de Saint-Césaire (IUT, lycées professionnels, CFA de la Chambre des Métiers sur la route de Montpellier)
- La Rocade Ouest qui permettra un embranchement direct de la RN 106 sur l'A9 au droit de Milhaud
- Les zones commerciales très actives du Sud Ouest Nîmois (Ville Active, Cap Etoile, Cap Costières, Carré Sud)
- La Porte Ouest de l'Agglomération et de la Ville (Déplacement d'une gare SNCF, restructuration du Marché Gare, du RMAT, de friches commerciales et industrielles)
- La Porte Nord et la Rocade Nord qui permettra la création d'un « ring » autour de la Ville centre la mettant à niveau des autres villes de sa taille.

L'Ouest Nîmois est également une zone à enjeux pour le développement de l'habitat. Il comprend de nombreuses réserves foncières qui sont prises en compte dans le PLU de Nîmes en cours de révision. La seule zone Porte Ouest inclut un important gisement de logements qui constitue une opportunité pour la reconstitution d'une partie de l'offre de logements sociaux en compensation des démolitions à prévoir sur Pissevin et Valdegour. Il est également emblématique d'une forme de développement urbain de qualité, typique des régions méditerranéennes - la « garrigue habitée » que la Ville tient absolument à préserver.

Longtemps considéré comme une périphérie de la ville, où l'on y a installé les grandes infrastructures ségréguées et les activités industrielles, l'Ouest nîmois est en train d'acquiescer beaucoup d'intérêt avec le développement de l'Agglomération et la construction d'un pôle métropolitain avec Alès (Contrat d'axe, déploiement de la fibre optique) et pourquoi pas Montpellier et Sète dans un moyen terme.

Ce vaste secteur, dénommé la Porte Ouest et représentant pas moins de 250 ha, fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion stratégique portée par la Ville de Nîmes et Nîmes Métropole, afin d'engager un processus de transformation dont la particularité, compte tenu

de la diversité des territoires qui la composent, est de s'appuyer sur les principes d'un urbanisme négocié.

En replaçant les deux quartiers de Pissevin et Valdegour à une telle échelle et en intégrant une réflexion sur les connexions avec le quartier de St Césaire, cela permet, lorsque l'on aborde la question de leur désenclavement au sens large (physique, économique, social, culturel ...) d'identifier des synergies, que la seule échelle du quartier ne permet pas d'offrir.

Afin d'illustrer la question des déplacements, l'arrivée à l'horizon 2020 de la ligne 2 de TCSP au cœur de Pissevin et en lisière de Valdegour constitue une formidable opportunité de rapprocher le quartier d'un pôle économique majeur - CHU-ZI St Césaire - Marché Gare - aujourd'hui situé à 1 km seulement à vol d'oiseau, et totalisant plus de 12 000 emplois. Cette même ligne connectée au futur pôle d'échanges multimodal de la Porte Ouest avec le déplacement de la halte de St Césaire, mettra ces quartiers à 40 min en transports collectifs de l'agglomération montpelliéraine et à 20 min de la future zone de la Gare TGV de Manduel.

Les objectifs que nous nous fixons à long terme sont de faire de Pissevin et de Valdegour des quartiers bien insérés dans la ville et inscrits dans la dynamique de l'ouest nîmois, à l'instar des futurs quartiers Porte Ouest et Porte Nord, des quartiers que l'on emprunte, que l'on fréquente comme tout autre secteur particulièrement bien équipé de Nîmes, dans lequel les parcours résidentiels seront facilités grâce à une offre de logements renouvelée et à un cadre urbain valorisé.

Pissevin, la reconstitution de la centralité, un élément majeur

Il s'agit de conférer à Pissevin un **rôle de pôle urbain majeur** au sein du territoire d'agglomération situé à l'ouest du centre ville historique de Nîmes et s'étendant jusqu'aux portes de la Vaunage.

Ces quartiers et celui de Pissevin en particulier disposent d'un maillage d'équipements et de services structurants dont l'offre devrait rayonner vers les autres quartiers et communes environnantes une fois complétée et modernisée. Mais cette offre ne trouvera son efficacité que lorsque les questions cruciales d'accessibilité, de traitement des espaces publics, de tranquillité publique et d'image, bénéficieront de réponses adaptées.

À cet égard, la mise en service de la ligne 2 du transport collectif en site propre qui traversera dans un premier temps la ville de Nîmes d'Est en Ouest ainsi que la réalisation de parkings relais faciliteront les échanges entre les différents territoires existants, à venir ou en restructuration (la Porte Ouest notamment), « rapprocheront » les habitants de Pissevin et Valdegour du site de l'hôpital Carémeau, du pôle d'enseignement (IUT, lycées professionnels) et de la zone d'emplois de Saint-Césaire, et bien sûr du cœur de l'agglomération.

Cette action phare pour le devenir de l'Ouest Nîmois est l'occasion de repenser l'organisation et le fonctionnement urbains de Pissevin et d'en mesurer l'incidence sur Valdegour.

Parallèlement, la transformation de l'actuelle voie rapide (RN 106) en boulevard urbain - qui pourra être réalisée grâce au futur contournement Ouest de Nîmes - constitue une condition majeure pour transformer en profondeur l'accès au site, réaliser des maillages tous modes confondus et revaloriser les franges urbaines des quartiers.

Restaurer une qualité de vie attractive

Pour restaurer l'attractivité de Pissevin et de Valdegour, leur intégration dans la ville et dans l'agglomération constitue un levier d'importance mais elle ne saurait suffire à elle seule. Il est ainsi nécessaire de prendre appui sur ces grands projets pour **repenser l'organisation urbaine de ces quartiers dans une approche globale et durable**.

L'amélioration du cadre de vie suppose que l'action soit portée sur **les équipements publics et commerciaux**. Là encore, il s'agit de valoriser un des atouts du quartier qui dispose d'équipements administratifs, socio-culturels, sportifs, éducatifs dont le rayonnement ne va que trop rarement au-delà de ses limites. Il s'agira de moderniser les équipements structurants, voire d'implanter un nouvel équipement public d'envergure créateurs de flux et complémentaire de l'existant requalifié.

Parallèlement, l'implication de l'Epareca dans la démarche de renouvellement urbain permettra de donner un nouveau souffle aux activités commerciales, indispensables pour une population de cette importance et les quartiers environnants.

La restructuration des équipements scolaires initiée avec la reconstruction de l'école Henri Wallon, devra se poursuivre avec les collèges en particulier afin de favoriser la réussite éducative en limitant le décrochage scolaire. La réflexion menée par le Conseil Général sur le devenir des trois collèges du secteur Pissevin Valdegour, devra être intégrée à l'étude globale.

Au-delà de l'enseignement général, Pissevin et Valdegour se caractérisent par un public très éloigné de l'emploi. La question de la formation et de l'emploi des jeunes notamment mérite des réponses pragmatiques comme la mise en situation de travail avant l'entrée en formation pour les jeunes sans qualification et l'accès à l'enseignement supérieur pour les jeunes en réussite.

La création d'un campus des Métiers, notamment ceux liés à l'éco-construction, la transition énergétique et/ou en lien direct avec les activités qui seront développées sur la ZAC Porte Ouest, sur le pôle ouest nîmois regroupant IUT, lycées professionnels, CHU, I2ML, Université, CFA constituera une dynamique favorable à la synergie qualification/emploi.

Ces équipements publics et commerciaux trouveront leur place dans un environnement urbain requalifié. Si pour Valdegour, il s'agit de poursuivre l'effacement de l'effet citadelle, pour Pissevin l'enjeu est celui du « parc habité ». Les **espaces publics et les espaces de nature**, plantés dès l'origine avec des essences méditerranéennes, doivent être repensés et reliés pour affirmer une armature verte. Ces espaces doivent favoriser une multiplicité d'usages pour l'ensemble des « pratiquants » du quartier : résidants, actifs, visiteurs, jeunes et moins jeunes. Leur aménagement sera également l'occasion d'améliorer la gestion des eaux de ruissellement en intégrant la contrainte hydraulique, notamment dans les secteurs sensibles où une sécurisation voire un déplacement de certains équipements sera nécessaire.

Enfin, l'amélioration de la qualité de vie dans Pissevin-Valdegour ne se fera pas sans les habitants et le soutien de la vie associative. Une véritable dynamique d'animation locale du territoire pourrait être mise en place avec l'installation d'une GUP avant même la signature du prochain contrat de ville. Elle permettrait de s'appuyer sur les habitants comme personnes ressources concernant les « usages » et ce dès la phase de conception. Sa feuille de route inclura aussi bien la propreté urbaine, l'entretien et l'aménagement des espaces publics du « parc habité » que la sensibilisation aux économies d'énergie, par exemple.

Rechercher un nouvel équilibre social dans le logement par la réduction de la concentration des familles précarisées

La stratégie de renouvellement urbain envisagée a également pour ambition **de traiter le bâti et de restructurer le parc de logements** afin d'aérer le quartier, d'ouvrir des perspectives et des passages en fractionnant des barres. Ces démolitions partielles seront accompagnées de la reprise ou de la destruction de voies sur pilotis et de dalles de manière à retrouver le sol naturel comme cela a été réalisé avec succès à Valdegour.

La suppression de logements sociaux et privés sera compensée par des constructions nouvelles en dehors du quartier et à l'échelle de l'agglomération afin d'enrayer le processus de concentration de la précarité. Dès lors que seront établies les conditions de retour à plus de mixité sociale, des opérations nouvelles pourront être créées à terme dans des espaces peu denses et bien situées par rapport aux points d'arrêt du tramway. Dans cet esprit, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'une stratégie adaptée de peuplement est d'ores et déjà envisagée.

La requalification des immeubles conservés constituera une priorité (qualité d'usage, mise aux normes énergétiques), l'ampleur des programmes de réhabilitation et de mise aux normes étant en discussion avec les bailleurs sociaux concernés tandis qu'une action en profondeur sur les copropriétés sera engagée sans tarder. En effet, agir sur le facteur initial de mixité sociale, la présence d'autant de logements privés que sociaux revêt un caractère d'urgence compte tenu du départ massif des propriétaires occupants et de leur remplacement par des bailleurs privés dont les locataires ont des ressources souvent inférieures à celle des occupants du parc public. Ce volet habitat particulièrement complexe, tant financièrement que techniquement, nécessitera la mobilisation de l'ensemble des acteurs au premier rang desquels les bailleurs sociaux mais aussi l'Etat et les collectivités. Avant la fin de l'année 2013, un POPAC sera mis en place pour les copropriétés les plus fragiles. Le plan de sauvegarde apparaît l'outil adapté et devra être activé pour les copropriétés dégradées de la place Debussy et de la galerie Richard Wagner. Dans ces perspectives, Nîmes Métropole initie et suivra un observatoire des copropriétés.

Se doter d'une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire de haut niveau

De nombreuses études ont été menées depuis plusieurs années sur ces deux quartiers. Valdegour a bénéficié d'un programme de rénovation urbaine, validé par les partenaires, dont la première tranche vient de s'achever.

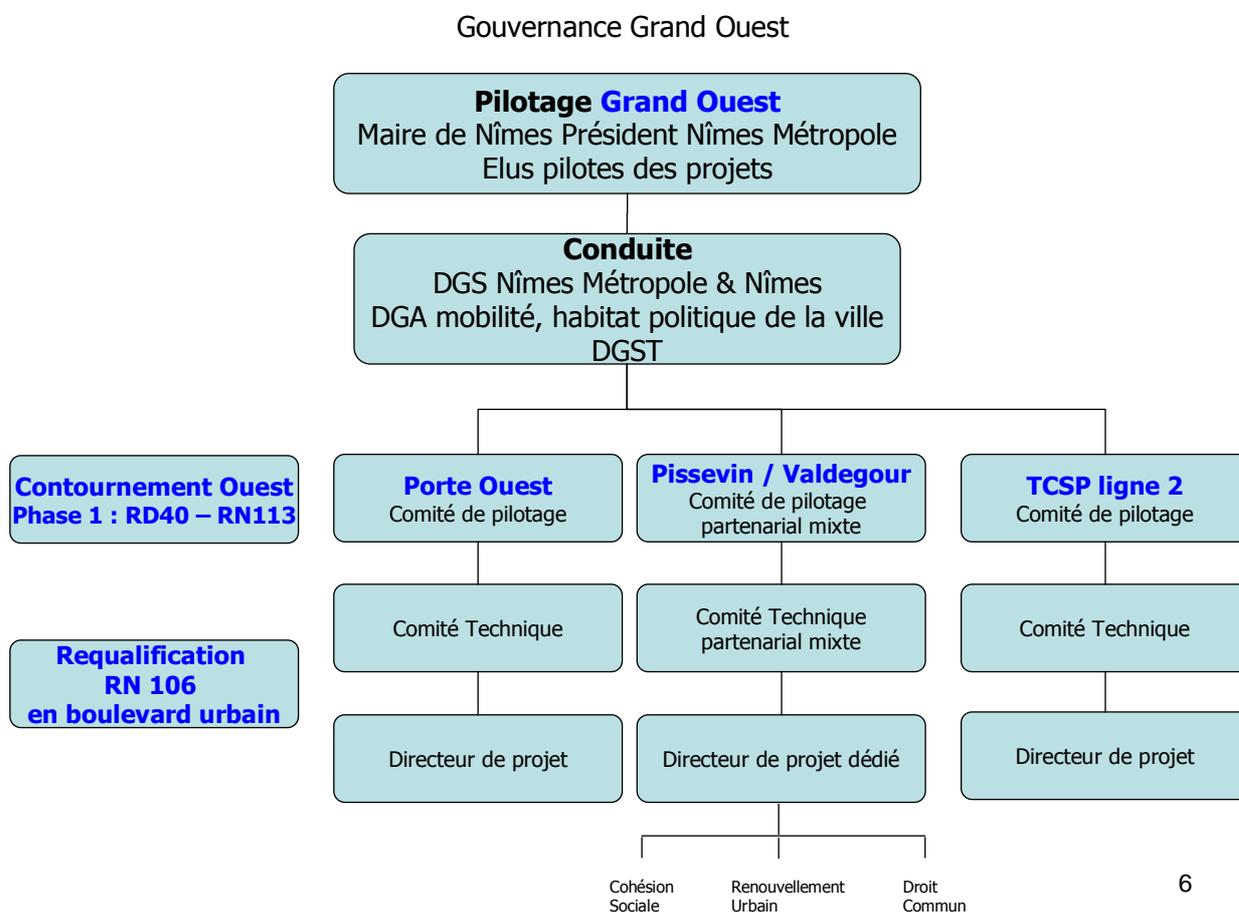
Afin de faire émerger une vision du Grand Ouest nîmois intégrant tous les enjeux à l'échelle de la ville, de l'agglomération et de la métropole, pour ensuite concevoir le projet urbain le plus adapté aux quartiers de Pissevin et Valdegour, il est apparu indispensable de se doter d'une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire de haut niveau. Il s'agira de confier à cette équipe une mission de conception et de coordination pour un projet urbain s'inscrivant sur le long terme en s'intégrant dans la stratégie de la ville et de l'agglomération. L'équipe s'appuiera notamment sur la capitalisation des nombreuses études d'ores et déjà produites pour la ville, l'agglomération et les autres partenaires (EPARECA – Conseil Général – bailleurs). En outre, en terme de méthode, le projet urbain s'inspirera de la démarche éco-quartier bien appréhendée par la ville de Nîmes qui vient de se voir attribuée le label écoquartier pour la ZAC Hoche Sernam.

C'est la décision qui a été prise dès cet été pour réfléchir à une ambition plus forte de désenclavement et d'ouverture de ces quartiers sur la ville dans son ensemble.

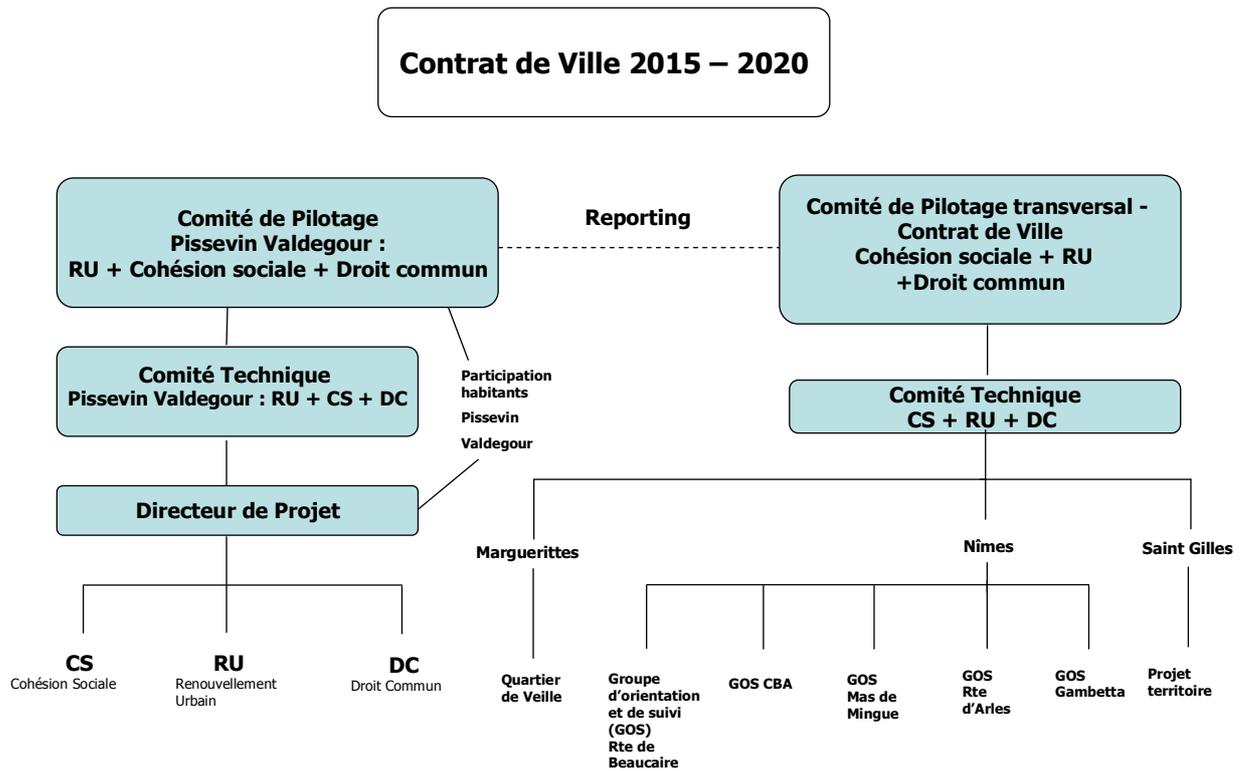
La consultation pour cette étude de maîtrise d'œuvre urbaine sera lancée par la Ville de Nîmes au début de l'année 2014, le cahier des charges étant en cours d'élaboration.

Mettre en place une gouvernance adaptée à la complexité du projet constituant le volet urbain du Contrat de Ville

Le pilotage du Contrat de Ville et de sa convention d'application ANRU sera assuré par la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole dans le cadre d'une gouvernance en mode projet intégrée à la fois au pilotage du programme du Grand Ouest :



Et au pilotage du futur contrat de ville nouvelle génération, grâce au choix des partenaires d'un pilotage territorialisé du Contrat de Ville, proche de la population et centrés sur les difficultés particulières de chaque territoire :



3/ Programme d'actions du futur Contrat de Ville

Le plan d'actions du Quartier Prioritaire de Pissevin – Valdegour

L'agglomération de Nîmes-Métropole figure dans la liste des 12 sites nationaux chargés d'expérimenter la préfiguration des futurs contrats de ville 2015-2020.

A ce titre, il a été acté collégalement entre l'Etat, l'Agglomération, les villes, et le CG30 de cibler l'expérimentation sur le quartier de Pissevin-Valdegour.

Afin d'établir un premier plan d'actions, il a été convenu de travailler en atelier sur des volets considérés comme prioritaires, à savoir :

- l'Education, la Culture et le Sport,
- Le Développement Economique et l'Emploi, Insertion
- La Sécurité et la Prévention de la Délinquance
- Le Cadre de Vie
- L'Habitat et le peuplement,
- La Santé

L'enjeu de ces ateliers est d'expérimenter un cadre de travail permettant d'agir en inter-institutions et en complémentarité sur la résolution d'**une** problématique identifiée sur le quartier.

Chaque atelier était piloté à minima par un binôme représentant l'Etat et une collectivité locale et l'EPCI.

Composition des Ateliers :

Atelier	Pilotes et Copilotes
Education mutualisé avec Culture et Sport	T LEOUFFRE- Ville de Nîmes <i>D.VERDIER – Etat</i> C PERRIN – LAURENT – CG30 <i>JS POLICAND - M.ETIENNE –VDN</i>
Développement Economique et Emploi, Insertion	G GAILLARD- Pôle Emploi M FAURY Etat <i>J.AUDIBERT – NM</i>
Sécurité et Prévention de la Délinquance	C PERRIN – Etat <i>G.NICOL – Ville de Nîmes</i>
Cadre de vie	JM DRIOUX – Ville de Nîmes <i>A.ALCANTARA – NM</i>

Habitat et Peuplement	E LICOUR –Nîmes Métropole <i>B.CASTETS – Etat</i>
Santé	O VIDONNE – Ville de Nîmes <i>C ROLLS – ARS</i>

MODELE DE FICHE ACTION

Groupe Thématique :

1 / Diagnostic partagé

Choix d'un indicateur de contexte

2 / Enjeux

Contraintes, points de convergence

3/ Objectifs à atteindre dans la durée du Contrat de Ville

4 / Plan d'actions :

- Description
- Pilote / partenaires associés
- Moyens humains, financiers, techniques
- Calendrier de réalisation
- Résultats attendus
- Indicateurs de résultats

5 / Quel mode de participation des habitants/société civile ?

6 / Prise en compte des enjeux transversaux : jeunesse, égalité hommes/ femmes, lutte contre les discriminations

Groupe Sécurité et Prévention de la Délinquance

1 - Etat des lieux

Les quartiers concernés représentent au total de **15.600 habitants (11 % de la population de la commune – 144.950)**. Avec 10.900 habitants dans le zonage du futur contrat de ville, le seul quartier de Pissevin représente « la septième ville du département ».

Ils cumulent de nombreux handicaps en matière de dégradation du lien social : taux de chômage élevé (près de 40 % pour les moins de 25 ans, dégradation du bâti urbain - classement ANRU, échec scolaire, économie souterraine, repli communautaire).

Les chiffres de la délinquance

Sur l'année 2013, ils sont en très net repli avec une **baisse de 20 % des faits enregistrés** (1.074 faits contre 1.333 faits en 2012).

La faits de **délinquance de proximité baissent encore plus largement -30 %** (683 faits contre 971 en 2012), les **violences aux personnes** sont également en **recul de 10 %** (20 % pour les violences physiques crapuleuses) et de **23 % pour les violences urbaines** (33 % pour les feux de véhicules – le système d'enlèvement rapide des épaves est sûrement en lien avec ce chiffre).

Les deux quartiers représentent 7,5% de la délinquance constatée à Nîmes (1.074 faits sur 14.183 faits constatés).

Toutefois, malgré l'amélioration des chiffres, l'image véhiculée par ces quartiers reste largement négative et les efforts d'actions doivent y rester concentrés dans trois directions :

1. la prise en charge des jeunes en situation de déshérence pouvant les conduire à la délinquance voire à des replis communautaires,
2. le renforcement des actions en faveur des femmes et des victimes,
3. la restauration de la tranquillité publique

Le but est de restaurer le cadre global de vie dont la sécurité est un élément important mais qui ne peut être dissocié d'autres enjeux comme l'emploi, la qualité urbaine (ANRU), les transports en commun, la santé, l'offre commerciale, la réussite scolaire...

Le sentiment d'insécurité y est très fort avec des phénomènes de trafics, le repli communautaire, la pression exercée sur les habitants, sentiment d'abandon des habitants notamment avec la dégradation du bâti (logements espaces commerciaux), le départ de certains professionnels qui quittent le quartier (commerçants, médecins...).

Les moyens du droit commun mobilisés par l'Etat et les collectivités territoriales

Police nationale/justice

Bureau de police de Valdegour : **5 fonctionnaires** et un point de contact à Pissevin

Un groupe de voie publique (**5 agents**) pour lutter contre la délinquance de voie publique (patrouilles protégées ou pédestres)

Le centre loisir jeunesse de la police nationale : **un personnel** (directeur) renforcé ponctuellement par **un réserviste**

Un délégué à la cohésion police population et des citoyens volontaires qui interviennent pour diffuser des conseils de prévention situationnelle auprès des personnes vulnérables notamment

Une maison de justice et du droit

Educateurs PJJ pour le suivi des jeunes placés sous main de justice (28 jeunes suivis en 2013)

Mairie de Nîmes

Police municipale

21 agents à plein temps fidélisés sur les deux quartiers (du lundi au samedi de 7h à 20h) et disposent d'**un poste de police municipale** implanté au Centre d'Accueil Municipal de PISSEVIN. Le dimanche, la surveillance est prise en compte par l'équipage de journée.

30 agents des unités spécialisées (motos, appui, canins) travaillent 20 % de leur temps sur le secteur.

1 agent est détaché au sein du Centre Loisir Jeunesse de la police nationale pendant les vacances scolaires.

Les agents assurent des patrouilles véhiculées et des patrouilles pédestres notamment pour les surveillances des entrées et sorties d'école, la surveillance des marchés, la surveillance de « l'Opération Tranquillité Vacances », etc...

Direction de la prévention

Elle dispose sur le secteur, de **4 adultes-relais** (1), deux sur chaque quartier et de **5 agents de structure** (2).

1/ Les adultes-relais

Ils **interviennent en binôme, en fin d'après midi et début de soirée, du lundi au samedi**, avec pour missions principalement :

- aller à la rencontre des groupes de jeunes dans les quartiers et instaurer un dialogue avec les personnes présentes,
- exercer une surveillance prévention des espaces publics,
- intervenir sur les situations de dysfonctionnement en matière de biens et d'équipements publics,
- orienter les demandes et démarches des administrés vers les services compétents,
- réguler les conflits et intervenir en interface entre les publics et les institutions,
- repérer puis désamorcer les situations conflictuelles,
- soutenir la vie associative de proximité.

Les agents se déplacent à pied sur le secteur et leur activité est liée à l'actualité du terrain.

2/ Les agents de structure

Les agents de structure sont chargés de la surveillance du parking Debussy, du lundi au samedi, de 7H à 19H45.

La mairie met à disposition de la **Maison de la Justice et du Droit de Nîmes** implanté à Valdegour, **un agent d'accueil**.

Par ailleurs, la mairie prend en charge les frais de fonctionnement :

- du poste de police nationale de Valdegour,
- de la Maison de la Justice et du Droit,
- du local pour le CLJ.

Les centres sociaux non agréés:

- Valdegour : 14 agents, 1200 m² de locaux plus les annexes, budget 690.000 €. (demande d'agrément déposée à la CAF)
- Pissevin : 2 agents, 550 m² de locaux (espace Léon Vergnole) et 550 m² supplémentaires à venir.

Vidéoprotection :

Valdegour : 4 caméras mobiles

Pissevin : 12 caméras mobiles

Conseil Général

La prévention spécialisée consiste en un travail de rue, une immersion dans l'espace public à la rencontre des jeunes. **5 éducateurs** (4,5 ETP) de l'association départementale de prévention spécialisée interviennent sans mandat ni administratif ni judiciaire, **150 jeunes par an** sont suivis sur Nîmes Ouest (majorité de garçons âgés de 12 à 26 ans).

Sur Pissevin, le travail est réalisé aux abords des espaces sensibles ou repérés comme étant des lieux de passage : collège Condorcet, CIO, Médiathèque, le city stade, la galerie Wagner, les espaces souterrains Diderot, Avogadro, le centre social et ses abords.....pour le quartier de Valdegour.

L'ADPS intervient en lien étroit avec les autres acteurs institutionnels ou associatifs dans le cadre d'**actions collectives**, sur Pissevin (les soirées d'Aladin) qui regroupent les acteurs locaux et les habitants ainsi qu'un atelier sport pour les femmes ou d'actions éducatives (ex : atelier magie à Pissevin).

Le troisième axe d'intervention concerne les **chantiers éducatifs** dans lesquels peuvent être inscrits les jeunes dans une dynamique de remobilisation autour d'un projet sur un temps donné. Les jeunes sont alors salariés et en situation de travail réel.

Les modalités de pilotage de la politique de sécurité et de prévention de la délinquance

En matière de sécurité et de prévention de la délinquance, la ville de Nîmes en concertation avec l'État s'est dotée de plusieurs outils stratégiques de pilotages et d'actions :

- un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (30 janvier 2003)
- un conseil des droits et devoirs des familles (11 mai 2011)
- une convention de coordination nouvelle génération entre la police municipale et la police nationale (22 mars 2012) avec la mise à disposition d'un officier de la PM au sein du CIC
- une stratégie territoriale de sécurité (22 mars 2012 conclue pour trois ans) avec 5 axes la prévention et la prise en charge de la délinquance des mineurs, le renfort de la coopération avec la police nationale, la lutte contre la délinquance de voie publique, le renfort de la coordination avec la politique de la ville (25 % des crédits CUCS sont consacrés à des actions de prévention de la délinquance), la développement de moyens innovants (système d'information géographique, CISU)
- une convention relative au développement du procès verbal électronique (5 février 2013)
- une convention de partenariat relative à la vidéo protection entre la ville et la police nationale (27 septembre 2013)

2 – Une ambition partagée pour renforcer la sécurité et la tranquillité publiques sur ces deux quartiers

Les axes projetés nécessitent de définir à la fois le cadre de leur pilotage (2.1) et le plan d'actions à conduire (2.2) et les modalités d'association des habitants (2.3).

2.1 - Le pilotage

La stratégie territoriale de sécurité de la ville de Nîmes signée le 22 mars 2012 par le Sénateur-Maire, le Préfet et le Procureur de la République a mis en place des groupes de travail territoriaux et thématiques chargés de suivre les questions de sécurité et de prévention de la délinquance.

Par conséquent, de manière à ne pas multiplier les instances de travail et conserver la cohérence de l'organisation mise en place, il est proposé que **le groupe territorial Ouest** qui comprend notamment les deux quartiers de Pissevin et Valdegour **soit l'ossature principale de l'instance de pilotage et de suivi du plan d'actions prévention sécurité défini et développé dans le futur contrat de ville.**

Pour les **autres communes**, l'**articulation devra être recherchée au sein des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance** installés.

Composition groupe de travail :

Mairie de Nîmes :

M. Richard TIBERINO, Adjoint au Maire, délégué à la Sécurité

M. Bernard SERAFINO, directeur adjoint à la sécurité

Mme Geneviève NICOL, Directrice de la Prévention

M. Gilles DECELLE, Coordonnateur du Contrat Local de Sécurité

M. Jean-François SERRANO, Coordonnateur du CDDF

M. Thierry RAZIGADE, Directeur PM ou son représentant

Conseil Général :

Monsieur Alain TOUREAU, Directeur UTASI Grand Nîmes

Mme Emily PAGES, Directrice Adjointe UTASI Grand Nîmes

Monsieur Olivier TIVOLI, directeur de l'Association Départementale de Prévention spécialisée

Justice : M. Stéphane BERTRAND, Procureur-adjoint

Services de l'Etat :

M. Christophe PERRIN, Chef de Cabinet du Préfet

Mme Bettina PALLIER, Déléguée du Préfet secteur « OUEST »

Direction départementale de la cohésion sociale

Police Nationale :

Commissaire Emmanuel DUMAS, Chef du SSP

Capitaine Frédéric MARIN, en charge des Dérives et Violences Urbaines

Transports en commun : M. Yves VEY, Responsable Sécurité Tango

Bailleurs sociaux :

M. Philippe BOUET, Habitat du Gard

Mme Florence LEPICKI, Nouveau Logis Provençal

M. Michel LLOZE, Vaucluse Logement

M. Guillaume TARDIEU, Un Toit pour Tous ou M. Bernardo PEREIRA, Médiateur Social

Direction académique des services de l'éducation nationale :

M. Raymond CRES, Conseiller sécurité Inspecteur Académie

Principaux des deux collèges

Conseil de l'ordre des médecins : Docteur Jean FREDERIC

Unité territoriale de l'Agence régionale de santé

Par rapport au fonctionnement actuel, les participants jugent indispensable la participation d'un représentant de l'association de prévention spécialisée dans cette instance.

Traitement et suivi des cas individuels signalés comme pouvant les conduire vers la délinquance.

Il est également préconisé que ces cas soient traités dans le cadre des **groupes sectorisés de suivi nominatifs** qui travaillent sous la présidence de la Procureure de la République.

2.2 - Le plan d'actions

Il a vocation naturellement à s'intégrer dans la déclinaison locale de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et de ces trois priorités jeunes (2.2.1), violences faites aux femmes-aide aux victimes (2.2.2), tranquillité publique (2.2.3).

Après échanges, les **priorités de travail** suivantes pourraient être exploitées :

2.2.1 - JEUNES

Développer la médiation en créant un service regroupant tous les médiateurs au sein d'un service unique.

L'exemple d'un office de la tranquillité publique est évoqué (il est important que ce service soit aussi articulé avec le service de prévention spécialisée et les services techniques pour améliorer la réactivité en cas de dégradations et la nécessité de remettre en état rapidement les lieux.

La procédure de transaction amiable prévue dans la loi du 5 mars 2007 **pourrait être expérimentée** (une autre commune du Gard est en cours d'expérimentation de cette démarche en lien avec la Procureure).

Les protocoles de mesures permettant d'éviter l'exclusion des élèves en leur offrant une prise en charge éducative leur permettant de poursuivre les enseignements sera développé (**stage de responsabilisation**).

Le **Centre Loisirs Jeunesse de la police nationale** aura une dimension communale et s'ouvrira à d'autres services publics pour travailler autour des valeurs de la citoyenneté.

Il développera également les mesures de réparation citoyenne (stage de responsabilisation, brigade anti-tags...). L'objectif est de travailler sur la restauration et le développement du dialogue police-population.

Il interviendra au sein des établissements scolaires sur les questions des addictions et du rapport à la loi en s'appuyant sur le policier formateur anti drogue (PFAD) de la DDSP.

Il intégrera pleinement son action dans la recherche de mesures de réponse éducatives dans le cadre de la prévention de la délinquance. **La PJJ pourra s'associer à cette démarche à partir du programme d'animation de « l'exposition 13-18 ».**

Groupe de traitement des situations nominatives qui prend en charge les jeunes en situation de pré-délinquance devra obtenir des signalements de la part d'autres administrations ou partenaires

2.2.2. - VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AIDE AUX VICTIMES

Le poste de l'intervenant social en commissariat installé depuis septembre 2007 à l'hôtel de police est unanimement reconnu mais sa charge de travail ne lui permet pas de suivre toutes les situations. **Une réflexion pourrait s'engager sur le doublement de ce poste conformément aux recommandations nationales.**

L'action de la maison de la justice et du droit de Nîmes implantée à Valdegour doit être confortée.

Une **plaquette sur les violences faites aux femmes** éditée à 10.000 exemplaires dont la ville a financé 50 % est en cours de diffusion pour leur faire connaître leurs droits et les services pouvant les aider.

2.2.3. - TRANQUILLITE PUBLIQUE

Affirmer la visibilité et la présence de la police

L'opportunité du programme de rénovation urbaine du quartier Pissevin qui prévoit une restructuration de l'offre commerciale en mobilisation l'établissement public EPARECA doit être saisie pour **intégrer dans un futur centre commercial un poste de police nationale** répondant aux exigences de sécurité et d'accueil du public.

Dans une démarche novatrice et expérimentale et dans le cadre du respect des compétences des unités, il semble opportun d'envisager la création d'un poste mixte Police Nationale/Police Municipale

Développer la prévention situationnelle

La réalisation de bâtiments, d'aménagements urbains même de petites dimensions peuvent avoir des conséquences en matière de sécurité. C'est pourquoi, qu'elle que soit leur importance, il est souhaitable que des **audits ou consultations** soient **conduites pour toutes les opérations d'aménagements urbains menées dans les quartiers prioritaires.**

A cette fin, le référent sûreté de la police nationale assurera une ou plusieurs séances de sensibilisation auprès des fonctionnaires territoriaux chargés des opérations d'urbanisme. L'objectif est de diffuser au sein des services chargés de l'urbanisme une sensibilisation aux questions de sécurité que peuvent induire les projets architecturaux et d'éviter d'avoir à corriger les erreurs a posteriori.

Les nouvelles lignes de transports urbains doivent être intégrées dans cette démarche.

La **vidéo protection** et son utilisation devra être développée. La mise en place d'un logiciel relié au progiciel de prise de plainte permet désormais à certains fonctionnaires de police habilités d'avoir immédiatement à l'écran l'affichage instantané des caméras présentes à proximité du lieu du commission de l'infraction. L'utilisation de cet outil d'aide à l'enquête permet d'optimiser l'exploitation des plaintes enregistrées par le service et plus largement l'identification des auteurs des faits de délinquance de voie publique, contribuant ainsi à accroître le taux d'élucidation.

Optimiser l'utilisation des pouvoirs de police administrative pour lutter contre les nuisances (fermetures d'établissements troublant la tranquillité publique, fermeture d'établissements vendant de manière illicite du tabac, limitation des heures d'ouverture des commerces causant du tapage...)

Favoriser les initiatives privées de regroupement des professionnels de santé dans des locaux communs favorisant la garantie de leur sécurité tout en permettant une offre globale de soins notamment dans les secteurs sensibles comme la pédopsychiatrie, ou l'orthophonie(ex : du chemin bas d'Avignon)

Nouer des partenariats avec les professions libérales afin de « rompre » leur isolement et leur apporter des solutions en matière de sécurité (ex : alerte commerces)

Lutter contre les trafics de stupéfiants et le recel (le ministre de l'Intérieur a fait de la saisie des avoirs criminels l'une des ses trois priorités en 2014).

2.3 - Participation des habitants

Il paraît souhaitable de s'appuyer sur les instances existantes notamment le **conseil de quartier** à laquelle des représentants de l'État participeront (Préfecture, Justice, Police, éducation nationale). Les conseils de quartiers vont d'ailleurs intégrer dans leurs compétences la question de la sécurité.

Par ailleurs, des outils comme les **diagnostics en marchant ou les marches exploratoires pour la sécurité des femmes** pourraient être développés par les équipes locales (de telles initiatives ont déjà été conduites avec succès dans le cadre par exemple de la sécurisation des transports des communes et des vols à la portière – rond-point Kennedy).

Des **enquêtes réalisées par des étudiants de l'université** pourraient aussi être réalisées afin de percevoir le sentiment des habitants et mesure le sentiment d'insécurité.

Groupe cadre de Vie

A - Diagnostic Partagé

Le Territoire de Pissevin / Valdegour bénéficie de nombreux espaces publics qu'ils soient minéraux ou végétaux, ces espaces présentent souvent un fort potentiel mais ne sont ni mis en valeur ni investis par la population en général.

Cela pose une vraie **problématique d'occupation de ces espaces publics** qui sont au mieux sous-utilisés voire délaissés et au pire investis par une frange de la population pour s'y livrer à diverses activités qu'elles soient répréhensibles ou non (trafic, rodéo motorisé, « squat urbain » générateur de sentiment d'insécurité...)

Il convient donc de se pencher sur la question de ces espaces publics à partir d'un indicateur défini comme le **taux d'investissement de l'espace public extérieur**.

B - Enjeux

Si l'objectif est de réinvestir les espaces publics, **il ne faut pas se tromper d'enjeu, il s'agit bien de mobiliser les habitants autour de cette question**. En effet, aucun investissement ou action ne seront pérennes s'il n'y a pas un investissement et une appropriation des habitants tant dans les actions mises en place que sur l'utilisation et le respect des espaces.

Quand on parle d'espaces publics, il est important de prendre en compte un certain nombre de paramètres qui, bien que ne relevant pas directement de la thématique, sont fortement liés et peuvent se révéler être de véritables freins comme des opportunités à saisir.

Sur les quartiers de Valdegour et Pissevin, il n'est pas possible de parler d'espaces extérieurs sans prendre en considération les contraintes urbanistiques qui s'imposent. Ces contraintes sont constituées par la topographie même de ces quartiers qui, bâtis sur des collines, sont fortement vallonnés ; par un urbanisme de masse typique des années 50/60 avec de grands ensembles parfois même reliés entre eux par des voies sur pilotis qui se sont révélées créatrice de nuisance avec le temps.

Ces contraintes urbanistiques se sont accompagnées durant les 30 dernières années d'un phénomène de paupérisation des deux quartiers ayant abouti à des territoires fortement précarisés et manquant cruellement de mixité. La notion de mixité est d'ailleurs à prendre au sens large du terme, il s'agit autant d'un manque de mixité ethnique que sociale, culturelle ou encore religieuse.

Il ne faut pas, cependant, sombrer dans un pessimisme fataliste et les membres du groupe se rejoignent sur un certain nombre de points qui sont perçus comme des atouts au titre desquels se trouvent :

- Des territoires où la jeunesse représente un poids supérieur aux autres quartiers de la ville (hors quartier Politique de la ville)
- Une part importante de copropriétés privées sur le quartier de Pissevin (ce point est soumis à débat)
- Les espaces publics sont nombreux et présentent un fort potentiel
- Des équipements publics présents sur les territoires (Mairie annexe, CMS, Poste de Police, Poste, Maisons de retraite, Maison de la justice et du droit...)
- L'arrivée du tram reconnu unanimement comme un atout fort pour les territoires.

C - Objectifs à atteindre dans la durée du Contrat de Ville

La définition d'objectif est toujours un exercice délicat, il faut savoir être suffisamment réaliste pour se donner des objectifs réalisables sur la durée d'un dispositif et avec les moyens dont on dispose mais suffisamment ambitieux pour que le dispositif ait du sens.

S'il est un objectif partagé et incontournable, il s'agit bien de la **participation citoyenne** à la conquête ou reconquête de l'espace public. L'expérience a montré qu'il est difficile de mobiliser les habitants autour de ces questions tant elles ne font pas forcément partie de leurs priorités mais force est de constater que sur les opérations ou cette participation a pu être mise en place cela a très souvent abouti à un franc succès. Cette participation citoyenne, en lien avec les pouvoirs publics, doit entre-autre permettre d'**améliorer l'attractivité de l'espace public** et ce, afin d'aller vers une **réappropriation des espaces publics par tous les habitants**. Par « tous les habitants » il faut attendre que cela concerne aussi les habitants extérieurs à Pissevin qui viennent parfois sur le territoire (marchés hebdomadaires, médiathèque Marc BERNARD...) mais qui ne s'y attardent pas, pour retrouver de la mixité il faut aussi que les habitants du centre ville s'approprient les espaces intermédiaires.

Enfin un dernier objectif, mais qui va dans le sens du précédent, concerne l'**amélioration de la lisibilité du quartier**. En effet, le territoire de Pissevin/Valdegour et celui de Pissevin en particulier constitue, pour un piéton extérieur, un véritable dédale où il est facile de perdre son chemin. Il faut repenser les cheminements doux et mieux les baliser, condition indispensable à la réappropriation de certains espaces.

D - Plan d'actions

Le groupe a imaginé une liste, non exhaustive, de trois actions afin d'atteindre les objectifs précédemment fixés. Ces actions sont synthétisées dans les fiches actions ci-après.

Mise en place d'une Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

Description	Mise en place d'une Gestion Urbaine de Proximité (GUP)
Pilotes / partenaires associés	Pilote : Ville de Nîmes Partenaires associés : Bailleurs, Syndic, Président du conseil syndical, Associations de locataires et de copropriétaires, Comités de quartiers, Services de la ville (en fonction de la thématique abordée), Centre Médico-social (CMS), Ecoles, Collèges, Association des Parents d'élèves, Associations du territoire (en fonction de la thématique abordée) Centre social municipal.
Moyens humains, financiers, techniques	Un pilote dédié à l'animation et à la coordination avec le droit commun (notamment les conseils de quartiers)
Calendrier de réalisation	Mise en place début 2015 pour la durée du contrat à minima
Résultats attendus	Amélioration de la coordination des interventions sur le quartier, prise en compte de la parole des habitants dans une temporalité acceptable pour tout le monde (habitants et pouvoirs publics)
Indicateurs de résultats	Réalisation de tableau de suivi

Soutenir et développer les actions collectives d'occupation de l'espace public

Description	Il s'agit d'actions dont la vocation est d'amener les habitants à fréquenter les espaces publics d'ordinaire peu utilisés voire désertés. Parmi les actions existantes, il convient de citer, les soirées d'Aladin, immeuble en fête, bienvenue chez vous, un été au ciné ... Cette liste non exhaustive à pour vocation à s'étendre
Pilotes / partenaires associés	Pilote : Partenaires du contrat de ville
Moyens humains, financiers, techniques	Moyens humains : salariés et bénévoles des associations porteuses d'actions et / ou investies dans les actions Moyens techniques et financiers : Moyens de droit commun + mobilisations de crédits spécifiques pour soutenir les porteurs de projets.
Calendrier de réalisation	Durée du Contrat de Ville
Résultats attendus	Créer et / ou développer des événements attractifs récurrents sur les territoires de Pissevin et Valdegour
Indicateurs de résultats	Nombre de manifestations mises en place et diversité du public accueilli.

Accompagner les habitants à la valorisation des espaces publics

Description	<p>Cela peut prendre différentes formes, le but étant d'impliquer les habitants dans l'embellissement et le respect des espaces publics, parmi les pistes proposées (dont certaines sont déjà mises en œuvre) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Opération nettoyage (ponctuelle et de grande envergure) en lien avec les services de la Ville de Nîmes- Plantation de fleurs sur les espaces verts ou dans des bacs sur les espaces minéralisés- Mise en place de bancs et de jeux sur les espaces publics en lien avec la collectivité (consultation sur le type d'équipement et les lieux d'implantation)
Pilotes / partenaires associés	<p>Pilote : Associations du quartier en lien avec les conseils de quartier et les services de la ville Partenaires associés : Associations, Comité de quartier....</p>
Moyens humains, financiers, techniques	<p>Moyens humains : salariés et bénévoles des associations porteuses d'actions et / ou investies dans les actions + habitants + agents de la collectivité Moyens techniques et financiers : Moyens de droit commun + mobilisations de crédits spécifiques pour soutenir les porteurs de projets</p>
Calendrier de réalisation	<p>Mise en place début 2015 pour la durée du contrat à minima</p>
Résultats attendus	<p>Embellissement des espaces publics et respect de ces espaces</p>
Indicateurs de résultats	<p>Respect du travail accompli. Cela se mesurera à partir d'indicateurs indirects, comme la propreté des espaces, le nombre d'intervention des services municipaux suite à dégradations...</p>

E - Mode de participation des habitants, de la société civile.

L'enjeu même de la réflexion tournant autour de la mobilisation des habitants, il paraît inconcevable de ne pas les associer tout au long de la démarche.

Les années d'expérience en politique de la ville prouvent qu'il s'agit là d'une démarche délicate tant il est difficile de travailler en direct avec les habitants et ce pour de multiples raisons (notion de temporalité différente, difficulté de mobilisation, découragement de part et d'autre...)

Il convient donc d'être innovant sur les outils à mettre en œuvre pour permettre cette participation citoyenne. Pour ce faire, plusieurs pistes sont évoquées :

- Mise en place d'une « **Maison du Projet** ». Cette espace situé en plein cœur du quartier devra être une « maison de la cohésion sociale » et non une maison du projet de la rénovation urbaine stricto sensu. En effet, le temps des projets, s'agissant de la rénovation urbaine est un temps très long dans la temporalité des habitants et en tout état de cause un temps trop long pour que l'espace soit suffisamment vivant pour être attractif. Cette Maison du Projet devra donc mixer à la fois les thématiques du renouvellement urbain et celles de la politique de la ville. Il s'agira d'un espace où chacun pourra s'exprimer aussi bien sur les projets en cours que ceux à venir que sur les besoins du quartier ou ses propres idées.
- Création d'un **site internet dédié à la parole des habitants et à l'information**. Partant du constat que la grande majorité des habitants des territoires Pissevin / Valdegour sont équipés de terminaux informatiques et reliés à internet la mise en place d'un site spécifique offre de nombreux atouts : Aucune contrainte d'horaires pour participer, le site étant accessible 24h/24 et 365 jours par an, facilité de parole, il n'est pas question de s'exprimer en public ou devant des élus, liberté de parole. Par ailleurs, ce site devra être une mine d'informations en lien avec la maison du projet précédemment évoquée et contiendra, en outre, un annuaire des intervenants sur le secteur et un calendrier des actions à venir.
- Mise en place d'**agents de développement de la participation des habitants**, Ces agents qui peuvent être des médiateurs déjà en place pour certains auront pour mission de recueillir directement la parole des habitants à l'aide de questionnaires. Ce dispositif vient en complément des deux précédents afin de recueillir également la participation des populations non connectées et / ou ne fréquentant pas la maison du projet, notamment les personnes âgées.
- Selon la thématique précise nécessitant l'implication des habitants, l'outil dit de « **Théâtre forum** » pourra être mobilisé. Cela sera possible sur des situations bien précises et viendra en complément des actions précitées, notamment sur la question du respect et de la propreté des espaces verts.

F - Prise en compte des enjeux transversaux.

L'essence même de la problématique posée est de créer ou recréer les conditions favorables à la mixité sur les espaces publics. Il s'agit bien sur de mixité au sens large prenant en compte l'intégralité des enjeux transversaux du Contrat de Ville.

Groupe Santé

A - Diagnostic partagé

- Un taux d'affiliation au régime général de l'assurance maladie de 88,2% mais pas d'élément sur l'affiliation MSA ou RSI ;
- Un taux de couverture mutuelle élevé : 84,9% (Nîmes 84%, Gard 85,2%) mais 15% des habitants ne disposent pas de complémentaire santé ;
- Un taux élevé de personnes bénéficiant de la CMU : 25,7% (Nîmes 12,5%, Gard 6,8%) et CMU-C : 48,5% (Nîmes 21,7% Gard 11,7%). Ceci ne signifie pas pour autant que les droits soient ouverts ou renouvelés et que le recours aux soins soit effectif ;
- Un bon recours aux « soins de 1^o recours » via les généralistes (82,6% de recours au MG contre 79,6% Nîmes) et aux consultations et urgences du CHU où il existe une surreprésentation des patients de Pissevin et Valdegour ;
- Le non remplacement des médecins généralistes partis en retraite ;
- L'absence de médecins spécialistes et de paramédicaux en particulier pas d'offre d'orthophonie avec la question de l'implantation de professionnels de santé dans la Zone Franche du Parc Kennedy et du recours effectif des habitants de la ZUS. Quel impact bénéfique sur le quartier ?
- Le rôle positif des services publics (Education Nationale, PMI, centres médico sociaux...) pour le repérage et l'orientation ;
- Une faible utilisation des structures de prévention et de dépistage : cancers du sein et colorectal, centre d'examen de santé de la CPAM et une mauvaise utilisation des soins gratuits suite aux dépistages proposé par le droit commun ;
- Une difficulté pour certaines familles de sortir du quartier notamment pour des soins itératifs de type rééducation orthophonique et soins dentaires ;
- Des données de mortalité et de morbidité faisant état d'une santé dégradée (en particulier forte prévalence du diabète) ;
- Une vulnérabilité importante avec des taux de prestations élevés liés au handicap et au vieillissement.

En regard avec les données socio économiques concernant les habitants du quartier on observe des inégalités sociales de santé entre les habitants du quartier et l'ensemble de la ville de Nîmes. Les facteurs culturels doivent être pris à leur juste place parmi l'ensemble des déterminants de ces inégalités de santé.

La problématique du repérage précoce des difficultés de langage et d'adaptation scolaire, de leur évaluation, de leur prise en charge et de leur suivi apparaît prioritaire pour le groupe de travail tout comme le soutien à la parentalité.

Le contrat local de santé du territoire de Nîmes engageant la Ville, le Conseil Général et l'Agence régionale de Santé est le lieu de réflexion et d'organisation de la réponse aux

besoins de santé des Nîmois. Il prévoit un focus sur les quartiers défavorisés et notamment sur le quartier Pissevin – Valdegour.

Trois éléments servent de fil conducteur à la démarche :

- L'accès aux droits et à la santé,
- L'instauration d'une démarche de promotion de la santé favorisant la participation des usagers,
- L'articulation des politiques publiques en matière de santé.

Indicateur de contexte : Le taux de recours aux différents dépistages et à la prévention.

B - Enjeux

- Améliorer l'accès à la santé, appréhendée d'une façon globale, et au bien être en reconsidérant les modes de vie les influençant, et, traités dans les autres volets du contrat de ville.
- Réduire les inégalités sociales de santé entre les habitants de la ZUP et l'ensemble des habitants de la ville en construisant les réponses avec les acteurs du quartier et en s'appuyant sur l'ensemble des ressources du quartier et de la ville.
- Créer un maillage des acteurs concernés par la santé sur le quartier d'une façon organisée, visible et pérenne, afin de rendre plus accessibles les services et des réponses adaptées et d'éviter les points de rupture dans les parcours de santé.

C - Objectifs à atteindre dans la durée du Contrat de Ville

- Dans le cadre du contrat local de santé (CLS), organiser dans le quartier Pissevin Valdegour, une démarche de réflexion et d'élaboration de réponses adaptées sur les problématiques de santé des habitants tout en affinant le diagnostic.
- Elaborer un projet de santé du territoire qui pourra s'appuyer sur une meilleure articulation et intégration des leviers que les institutions peuvent mettre en œuvre ainsi qu'une meilleure utilisation des services et structures de prévention existants.
- Mettre en place une coordination et un pilotage des acteurs professionnels, associatifs et habitants sur le quartier pour partager les préoccupations et les projets et rendre les habitants acteurs de leur santé.

D - Plan d'actions

D1. Mise en place du groupe de travail « santé » sur la ZUP associant les institutions, des professionnels et des associations, en définir l'organisation, le fonctionnement et le portage de la fonction d'animation et de coordination.

Court terme

D2. Favoriser la réponse au besoin des enfants en matière de rééducation de la parole et du langage en essayant d'organiser une présence orthophonique sur le quartier.

Court terme

D3. Aider à l'appareillage des enfants en matière de lunettes ou d'appareils auditifs par une meilleure connaissance du droit commun et des possibilités qu'il offre

Court terme

D4. Poursuivre et développer le repérage précoce des difficultés de l'enfant et permettre l'accès vers le soin en soutenant les parents

D5. Favoriser l'accès à la prévention, aux soins et au suivi des prises en charge par la mise en place de personnes aptes à accompagner les habitants pour les rendre acteurs de leur santé

D6. Favoriser la pérennité de l'offre de soins sur le territoire en soutenant le projet d'une maison de santé pluri professionnelles qui permettra de :

- regrouper des professionnels de santé libéraux
- favoriser le renouvellement et l'arrivée de professionnels pouvant répondre aux besoins de la population
- mobiliser des ressources présentes sur le quartier ou la ville et les rendre visibles.

D7. Partager la connaissance des problématiques et des ressources, valoriser les dynamiques et actions menées avec les habitants et instaurer une démarche de diagnostic santé « dynamique » dans le temps et au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Utiliser les leviers présents sur la ville en articulation avec les besoins repérés sur le quartier, en particulier dans le champ de la prévention et de la santé mentale des enfants et des adolescents.

E - Quel mode de participation des habitants / société civile ?

- Organiser une démarche participative avec les professionnels du quartier, les acteurs associatifs et les habitants à partir des activités déjà existantes et des lieux de proximité où les personnes ont déjà des repères et ont acquis une connaissance et une confiance (écoles, collèges, CMS, CMPEA...)

- S'appuyer sur tous les dispositifs de prévention et de médiation déjà organisés au sein des écoles et collèges et du quartier, le PRE, l'ADLI, les médiateurs, les services publics, les associations...

- La contribution d' « adultes relai » à un accompagnement vers la santé peut être un élément de réponse à intégrer au sein du maillage des professionnels et associations du quartier

F - Prise en compte des enjeux transversaux

- Enjeu de communication : à travers l'usage de la langue : parfois nécessité de traduction et d'outils de prise en compte des représentations culturelles de la santé : Plateforme de ressources « agir en interculturelité » portée par le CODES30

- Enjeu d'égalité des sexes

- Enjeu de lutte contre les discriminations

- Enjeu intergénérationnel.

Groupe Education, Culture et Sport

Domaine d'intervention : Sport, pratiques sportives et parentalité

Le sport c'est mon métier

D - Plan d'actions

- Description

Sur la durée d'un cycle scolaire ou péri scolaire interventions d'adultes exerçant un métier touchant au domaine sportif :

Exemples :

- Arbitre
 - Sportif de haut niveau
 - Professeur de sport
 - Médecin du sport
 - Educateur sportif
 - Diététicien
 - Préparateur physique
 - Exploitant de complexe sportif privé ou public
 - Vendeur d'articles de sport
 - Ingénierie de création d'équipements sportifs
 - Journaliste sportif
 - Photographe du sport
 - Organisateur d'évènements sportifs.....etc
- Pilote / partenaires associés
- Universités délivrant des diplômes sportifs (IUT de Nîmes)
 - Entreprises intervenant dans le monde du sport
 - Sportifs de haut niveau régionaux
 - Centre médico sportif de Nîmes
 - Pôle promotion santé
- Moyens humains, financiers, techniques
- Lieu d'accueil, transports, défraiements éventuels
- Calendrier de réalisation
- Privilégier des rdv périodiques et réguliers plutôt qu'une journée à thème
- Résultats attendus
- Faire connaître les métiers du sport, les formations existantes
- Indicateurs de résultats
- Tester les connaissances en début et fin de cycles
 - Tester les envies de devenir en fin de cycle

E - Quel mode de participation des habitants/société civile ?

Identifier des intervenants au plus près du quartier, y vivant ou y ayant vécu à commencer parmi les parents d'élèves.

F - Prise en compte des enjeux transversaux

Jeunesse, égalité hommes/femmes, lutte contre les discriminations

Le partage de connaissances et d'expériences vécues induit la prise en compte des enjeux transversaux

Le sport c'est ma passion

D - Plan d'actions

- Description

Sur la durée d'un cycle scolaire ou péri scolaire interventions d'adultes manifestant une passion pour le sport

- Pilote / partenaires associés

- Sportifs
- Bénévoles
- Supporteurs
- Passionnés de vélo, bateaux, d'histoire du sport ou d'une discipline
- Représentants du mouvement sportif (CDOS, Liges, Comités, fédérations)

- Moyens humains, financiers, techniques

- Lieu d'accueil, transports, défraiements éventuels

- Calendrier de réalisation

- Rdv périodiques plutôt en temps péri-scolaire

- Résultats attendus

- Comprendre les sources de la passion qui sont en grande partie les mêmes ressorts que la soif de connaissance

- Indicateurs de résultats

- Et toi quelle est ta passion ? afin de prolonger sur d'autres domaines que le sport (ex : lecture, cinéma, bande dessinée, jeux vidéo, peinture, timbres etc....) et générer d'autres cycles pédagogiques

E - Quel mode de participation des habitants/société civile ?

Appel à candidats sur le mode jeu TV, du type vous avez une passion ou vous connaissez quelqu'un dont c'est la passion.....

Associations des acteurs associatifs locaux

F - Prise en compte des enjeux transversaux

Jeunesse, égalité hommes/femmes, lutte contre les discriminations

Le partage de connaissances et d'expériences vécues induit la prise en compte des enjeux transversaux

Ateliers sportifs et parentalité

D - Plan d'actions

- Description

Dans le cadre des ateliers sportifs encadrés par les éducateurs sportifs de la ville, prévoir des séances d'accueil des parents en fin de chaque cycle avec partage des spécialités culinaires (goûter) réalisées par les parents et remise d'un livret sportif indiquant pour chaque enfant les savoir faire et savoir être dans le groupe et les évolutions.

Cette « appréciation » doit être totalement personnalisée afin que chaque parent y reconnaisse son enfant. Le livret devient l'outil transactionnel qui crée le dialogue entre parents et éducateurs sportifs le savoir être devant primer le seul savoir faire.

Favoriser un lien entre le livret sportif et le livret scolaire (identifier éventuellement les écarts entre les comportements selon les situations)

- Pilote / partenaires associés

Parents, clubs sportifs locaux associés sur certaines thématiques

- Moyens humains, financiers, techniques

- Calendrier de réalisation

- Année scolaire saur le temps extra scolaire

- Résultats attendus

- Propositions d'orientations vers diverses disciplines sportives avec indication des modalités et facilitation de l'accès (identifier les points de blocage : mobilité, coût, univers inconnu...)

- Indicateurs de résultats

- Accès aux clubs sportifs
- Participation des parents

E - Quel mode de participation des habitants/société civile ?

- Cf. Plan d'action

F - Prise en compte des enjeux transversaux

Jeunesse, égalité hommes/femmes, lutte contre les discriminations

- Transmission formelle des valeurs du sport avec un volet spécifique consacré à ce point à chaque séance sous forme de question/réponses par exemple : « c'est quoi être fair play », « l'arbitre a-t-il toujours raison », « l'esprit d'équipe c'est quoi ? » etc...

Une politique sportive d'équipements concertés

D - Plan d'actions

- Description

- Organiser une activité sportive pérenne (et si possible diversifiée) dans le cadre de la rénovation du gymnase Diderot.
- Renforcer l'offre en équipements sportifs sur le quartier (création d'un terrain de football synthétique)
- Partage des activités en libre accès et des activités encadrées.

- Pilote / partenaires associés

- Clubs sportifs, centres socio-culturels et sportifs, médiateurs, clubs de futsal

- Moyens humains, financiers, techniques

- Agents d'accueil, de gardiennage et d'entretien tous les soirs de 18h à 23h et le week-end

- Calendrier de réalisation

- 2014-2018 évaluation permanente du fonctionnement

- Résultats attendus

- Reconstruire une offre sportive sur la base d'équipements de qualité

- Indicateurs de résultats

- Evaluation de l'offre sportive en 2013 et du fonctionnement général à l'issue d'une période d'observation suffisamment longue 24 mois.

E - Quel mode de participation des habitants/société civile ?

La plus large association des habitants concernés ou non par les pratiques sportives doit être envisagée.

F - Prise en compte des enjeux transversaux

Jeunesse, égalité hommes/femmes, lutte contre les discriminations

Faire progresser les valeurs inclusives du sport

Domaine d'intervention : Action en faveur de la réussite scolaire

Développement de parcours éducatifs diversifiés de 6 à 16 ans

A - Diagnostic partagé

La réussite scolaire conditionne l'insertion sociale et professionnelle, les dernières statistiques sur le chômage des jeunes le prouvent cruellement et sans ambiguïté. Malheureusement, la réussite scolaire n'est pas satisfaisante dans ce quartier. Plus globalement, la réussite éducative, dont la réussite scolaire serait un indicateur mesurable, n'est pas favorisée. Un certain nombre de freins sont repérables, parfois causes ou conséquences : Les situations de précarités sociales des familles, les repères culturels, les difficultés à assurer son rôle de parent, le manque de réponse adaptée aux élèves décrocheurs, le manque de soutien aux élèves prometteurs face au « devoir d'échec » suscité par les pairs en manque de réussite, le manque d'offre d'activités éducatives et complémentaires à la scolarité pendant le temps libre, etc.

Le développement de parcours éducatifs diversifiés de 6 à 16 ans favorisant une réussite éducative et scolaire, est à imaginer en s'appuyant sur l'existant et en assurant une meilleure promotion de l'offre. Mieux encore, en associant quelques parents, il serait intéressant d'argumenter avec eux de l'intérêt de ces parcours pour qu'ils s'en fassent des vecteurs de communication et d'adhésion auprès des autres familles (principe de parents-témoins ou parents-référents ou parents-médiateurs).

Choix d'un indicateur de contexte

Le devenir immédiat des jeunes après le collège et plus globalement les difficultés d'insertion professionnelle.

B - Enjeux

Contraintes, points de convergence

Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014 avec de multiples impacts sur les temps de vie des familles et des enfants, et la vie associative notamment.

C - Objectifs à atteindre dans la durée du Contrat de Ville

Amélioration des connaissances et compétences attendues dans le S4C pour les enfants et les jeunes dans ce secteur géographique (voir indicateur de contexte).

D - Plan d'actions

- Description

Sur la base d'un état précis de l'existant (diagnostic du PEL, présentation récente du PEDT avec un focus sur pissevin-valdegour, récolte des données actualisées sur ce secteur confrontée au secteur « grand ouest sud »), proposition d'actions complémentaires à la scolarité suivant les priorités éducatives repérées (exemple : Donner le goût à la lecture)

- Pilote / partenaires associés

Mise en place d'un comité de suivi de la réussite éducative du secteur « grand ouest sud » (Cf. PEDT Nîmes) rassemblant les institutions : Ville (éducation, DIVAQ, sport, culture, jeunesse), EN (collèges, écoles, IEN), DDSC (jeunesse, sport, pol.ville), DRAC, CG (sport, jeunesse, culture), CAF (pôle enfance-jeunesse)

- Moyens humains, financiers, techniques

Constitution d'une équipe (technique) avec les techniciens représentant chaque partenaire (ou chaque service selon le partenaire)

Mobilisation du droit commun, avis sur le droit spécifique affecté aux associations et/ou réorientation selon les besoins évalués et localisés.

Mobilisation de « parents-témoins »

- Calendrier de réalisation

Sur 5 ans ; 5 commissions techniques par an, 2 commissions d'évaluation et 2 CP par an.

- Résultats attendus

A court terme : adéquation besoins réels et offres éducatives, mobilisation des acteurs éducatifs.

A moyen terme : satisfactions des familles, premier effet sur les savoirs, savoir-faire et savoir-être, capitalisation de l'expérience

A long terme : amélioration des connaissances et compétences attendues dans le S4C pour les enfants et les jeunes, incidence positive sur l'insertion sociale et professionnelle.

- Indicateurs de résultats

Evaluations EN des enfants avant leur entrée au collège.

Statistiques EN sur le devenir des jeunes après le collège.

E - Quel mode de participation des habitants/société civile ?

Nécessité de Mobiliser des « parents-témoins » :

- 1/ Définir ce qu'est la coéducation ou les principes de l'éducation partagée
- 2/ Bien comprendre l'intérêt des parcours éducatifs diversifiés pour en assurer la promotion « en interne ».
- 3/ Participation aux processus d'évaluation.

F - Prise en compte des enjeux transversaux

Jeunesse = no comment...

Egalité hommes/femmes = veiller à l'accès des filles aux différentes activités

Lutte contre les discriminations = prise en compte à minima du secteur « grand ouest sud », travail de fond important sur les représentations et l'inclusion mentale des habitants dans la ville.

Coordination des actions de soutien et d'accompagnement scolaires

A - Diagnostic partagé

Élément de diagnostic identique à la fiche Action n°1

La réussite scolaire conditionne l'insertion sociale et professionnelle, les dernières statistiques sur le chômage des jeunes le prouvent cruellement et sans ambiguïté. Malheureusement, la réussite scolaire n'est pas satisfaisante dans ce quartier. Plus globalement, la réussite éducative, dont la réussite scolaire serait un indicateur mesurable, n'est pas favorisée. Un certain nombre de freins sont repérables, parfois causes ou conséquences : Les situations de précarités sociales des familles, les repères culturels, les difficultés à assurer son rôle de parent, le manque de réponse adaptée aux élèves décrocheurs, le manque de soutien aux élèves prometteurs face au « devoir d'échec » suscité par les pairs en manque de réussite, le manque d'offre d'activités éducatives et complémentaires à la scolarité pendant le temps libre, etc.

Élément complémentaire du diagnostic

On sait que les retards en matière d'apprentissages fondamentaux constatés à l'issue du parcours scolaire de l'enfant à l'école élémentaire constituent ensuite, un handicap très difficile à compenser au collège.

On sait par ailleurs que le capital culturel de la famille et la maîtrise de la langue française au domicile sont tout autant des facteurs décisifs pour la réussite scolaire de l'enfant.

Les quartiers relevant de la politique de la ville sont particulièrement exposés à ces difficultés qui conditionnent fortement les possibilités de réussite scolaire des enfants.

Le soutien et l'accompagnement scolaire présentent ainsi des perspectives d'actions ciblées de nature à contenir l'importance de l'impact négatif des facteurs sociaux sur la réussite scolaire de l'enfant.

L'offre en matière de soutien et d'accompagnement scolaire est importante et il n'est pas pointé d'insuffisances notables pour les enfants du premier degré. Pour autant, l'efficacité des moyens mobilisés peut être accrue par une meilleure coordination des acteurs dans ce domaine, au travers d'un travail particulièrement centré sur la recherche d'une continuité entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, selon des contenus devant être

parfaitement adaptés aux approches pédagogiques et méthodologiques privilégiées par les enseignants en classe.

La coordination des actions de soutien et d'accompagnement scolaire doit constituer un axe majeur de l'action publique : il s'agit de mettre en corrélation les actions du secteur associatif (les activités menées au titre du CLAS) et de la ville (la gestion des études surveillées-encadrée, des études dirigées, des opérations coup de pouce, ateliers éducatifs municipaux centrés sur) avec celles du monde enseignant (par rapport à ses missions d'enseignement en temps scolaire, à l'accompagnement éducatif, les APC, les stages de remise à niveau).

Cela doit intégrer les actions suivantes :

- **la création d'un contenu commun de formation des acteurs intervenant auprès des enfants : formation à la connaissance des moyens alloués au soutien scolaire ; formation aux approches pédagogiques élémentaires à privilégier ; formation au sens de l'action, à la définition d'objectifs et de résultats quantifiables ;**
- **la création d'un organe de gestion des acteurs du soutien et de l'accompagnement scolaires permettant d'élaborer des objectifs d'apprentissage en cohérence avec les pratiques enseignantes, de favoriser les échanges entre le monde enseignant et les acteurs agissant auprès des enfants après la classe et d'assurer des suivis individualisés partagés (repérage partagé des enfants, fiche de suivi individualisé des acquisitions durant les actions de soutien et d'accompagnement scolaires, détermination de cycles de soutien scolaire interrompus de cycles d'accompagnement éducatif) ;**
- **l'accroissement des possibilités d'interventions des étudiants d'enseignement supérieur, des seniors et tout type de bénévoles diplômés (non rémunérés, mais indemnisés) ;**

Choix d'un indicateur de contexte

Les résultats aux évaluations nationales et le devenir immédiat des jeunes après le CM2 et après le collège.

B - Enjeux

Contraintes, points de convergence

Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014 impliquant de réinterroger et repositionner l'ensemble de l'offre de service dans le domaine du soutien et de l'accompagnement scolaires.

C - Objectifs à atteindre dans la durée du Contrat de Ville

Amélioration des connaissances et compétences attendues dans le S4C pour les enfants et les jeunes dans ce secteur géographique (voir indicateur de contexte).

D - Plan d'actions

- Description

Sur la base d'un état précis de l'existant (diagnostic du PEDT), mise au point des articulations entre les différentes offres existantes.

- Pilote / partenaires associés

Mise en place d'un organe de coordination des actions de soutien et d'accompagnement scolaires.

- Moyens humains, financiers, techniques

Dans le cadre des modalités de fonctionnement du PEDT, création d'une commission spécifique à la thématique du soutien scolaire dont la gestion peut être intégrée dans les missions du coordonateur du PEDT.

- Calendrier de réalisation

De mars à mai 2014 : concertation et préparation de la régulation des actions existantes.

Juin-juillet 2014 : Mise en place de l'organe de coordination et de suivi des actions de soutien et de d'accompagnement scolaires.

- Résultats attendus

Obtenir un avis préalable de l'organe de régulation systématiquement avant tout nouveau projet. Préparer le cadre des interventions de tous les acteurs à partir de réunion(s) préalable(s) avant chaque nouvelle année scolaire.

A court et moyen terme : amélioration des connaissances et compétences attendues dans le S4C pour les enfants et les jeunes, incidence positive sur l'insertion sociale et professionnelle.

- Indicateurs de résultats

Evaluations EN des enfants avant leur entrée au collège.

E - Quel mode de participation des habitants/société civile ?

Participation de « parents-témoins » aux réunions de l'organe de régulation.

Information annuelle des conseils d'écoles concernant les actions en matière de soutien et d'accompagnement scolaires.

F - Prise en compte des enjeux transversaux

Jeunesse = réduction des difficultés d'intégration sociale

Egalité hommes/femmes = /

Lutte contre les discriminations = réduction des difficultés d'intégration économique.

L'offre culturelle au service de la réussite éducative – La lecture publique

A - Diagnostic partagé

Les jeunes de moins de 18 ans représentent 34% de la population totale des quartiers de Pissevin – Valdegour.

La population scolaire représente quelque 3000 élèves.

Reprendre ici quelques indicateurs du niveau de réussite scolaire.

La situation des collèges est particulièrement préoccupante, les collèges Diderot et Condorcet étant classés aux deux dernières places du département pour ce qui concerne à la fois les paramètres de l'environnement socio-économique (impactant les résultats) et pour les performances scolaires.

Une base de grande pauvreté, une absence de diversité sociale, une très forte ethnicisation de la population. Le problème de la langue parlée, puis écrite, reste majeur.

Les familles n'ont cependant pas désinvesti la scolarité de leurs enfants, qui reste une préoccupation importante.

Les collèges Condorcet et Diderot sont engagés dans une démarche volontariste de lutte contre l'échec scolaire, utilise le dispositif « Ecole ouverte » pour tisser du lien avec les familles du quartier, les associations, le CSCS de Valdegour, développent les résidences d'artistes.

L'offre culturelle sur le territoire reste limitée.

La médiathèque Marc-Bernard en est le pilier.

Visible, très impliquée dans le quartier, comme lieu de culture, d'information, d'accompagnement scolaire et de loisir, mais aussi de vie sociale, elle continue de rayonner vers d'autres quartiers de la ville et en direction des communes limitrophes. Elle est donc un des rares lieux publics où peuvent se développer une forme de mixité, de participation et d'échanges entre populations, entre générations.

La présence d'un Centre de Ressources Jeunesse à l'attention des enseignants, formateurs, animateurs, professionnels de l'enfance et de la petite enfance et d'un Espace Public Numérique viennent à l'appui des actions éducatives conduites par l'équipement.

La médiathèque est plus largement inscrite au cœur d'un réseau d'acteurs sociaux, elle ancre son action dans la réalité géographique, économique et sociale du quartier Pissevin :

- un partenariat fort et régulier avec les principales associations et structures publiques (Mille Couleurs, Paséo, Tel Quel Théâtre, Amaos, Le Centre Médico-social, la PMI...), et une participation active à l'Espace de coopération qui fédère leur activité, un projet en cours de point relais lecture au CSCS de Valdegour

- des liens étroits avec les établissements scolaires (écoles, collège Condorcet) et un projet de collaboration inédit avec le collège Diderot (Valdegour)

- un accueil privilégié, voire personnalisé, de groupes de femmes en socialisation, de jeunes (sur les temps scolaire et hors scolaire), de résidents de l'institut ARAMAV (déficients visuels) et un travail de fond mené dans et hors les murs avec les éducateurs, les formateurs, les animateurs

- un accueil attentif du public individuel

- un travail sur la petite enfance et le soutien à la parentalité

- un programme d'animation (ateliers d'écriture, ateliers numériques, projections, heures du conte, comités de lecture et d'écoute, débats, expositions ...), à la fois « généraliste » et

adressée à des publics-cibles, et favorisant l'ouverture à toutes les cultures, la mixité sociale et culturelle, la rencontre de l'autre.

Des travaux de rénovation du bâtiment seront engagés en 2015, sans attendre l'élaboration et la mise en œuvre du projet ANRU, dont l'extension de la médiathèque est une des composantes importantes.

La médiathèque sera ainsi dotée d'une nouvelle salle d'animation de 80 m², ouvertes aux initiatives locales, et démultipliera ses postes d'accès aux ressources du web.

B - Enjeux

- Conforter, développer les liens et les synergies entre les différents acteurs de la réussite éducative sur le territoire, et entre ces acteurs, les parents et les enfants.

- S'appuyer sur le diagnostic et les premières recommandations du Plan Educatif de Territoire de la Ville de Nîmes pour favoriser la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant, à tous les âges.

- Favoriser l'accès aux équipements socio-culturels du quartier, mais aussi, notamment par l'appartenance de la médiathèque Marc-Bernard à un réseau de lecture publique se déployant sur le territoire de la commune et articulé autour de la bibliothèque centrale de Carré d'Art, et par les liens de coopération potentielle avec les bibliothèques des communes limitrophes (exemple :Caveirac), favoriser la mobilité des enfants et des familles et l'ouverture du quartier vers l'extérieur

- Développer des pratiques culturelles favorisant la création, la production artistique et littéraire des enfants et des jeunes, ainsi que la co-construction de projets et d'usages, notamment numériques, par la rencontre entre créateurs, acteurs culturels et éducatifs, enfants et familles

C - Objectifs à atteindre dans la durée du Contrat de Ville

1. Apprentissage du langage, de la langue française, lutte contre l'illettrisme, développement du goût de lire et éveil culturel

- Développer l'éveil culturel dès le plus jeune âge, nourrir la relation parents / enfants, favoriser les échanges entre les parents, entre les parents et les professionnels sur l'apprentissage du langage, l'éveil artistique, le bien-être du tout jeune enfant

- Pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires et dans les collèges, contrecarrer les risques d'illettrisme en favorisant la fréquentation des médiathèques

- Constituer de nouvelles articulations entre les Bibliothèques Centres Documentaires des écoles, les Centres de Documentation et d'Information des collèges, les bibliothèques des centres de loisir du quartier avec la médiathèque Marc-Bernard et le réseau de lecture publique de la Ville

2. Arts et cultures numériques comme facteur de diversification des pratiques culturelles, s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation

- Utiliser pleinement les outils du numérique dans les actions menées en direction des publics jeunes (ressources culturelles en ligne, accompagnement scolaire etc.) et favoriser ainsi leur maîtrise des outils d'accès à la connaissance et au savoir
- Sensibiliser aux règles de droit, de sécurité et de civilité sur internet
- Former les parents à accompagner les enfants dans les usages des Technologies de l'Information et de la Communication
- Renouveler l'image des institutions éducatives et culturelles
- Développer les propositions autour des arts numériques et de l'informatique créative dans les médiathèques, en partenariat avec les autres acteurs du territoire, et utiliser ainsi d'autres supports que le livre pour éveiller, instruire et faire agir le jeune
- Adopter une démarche d'innovation et d'expérimentation (technologies, contenus, usages) et la mettre au service de la médiation culturelle
- Promouvoir les métiers du numérique

D - Plan d'actions

1. Apprentissage du langage, de la langue française, lutte contre l'illettrisme, développement du goût de lire et éveil culturel

- Faire connaître les activités et ressources des médiathèques, amener les enfants à une fréquentation individuelle et familiale
- Soutenir l'aménagement d'espaces adaptés à l'éveil culturel et artistique et au soutien à la parentalité dans les lieux d'accueil de la petite enfance
- Créer des passerelles entre les lieux d'accueil de la petite enfance, favoriser les échanges de savoir-faire entre les médiatrices du livre, les éducatrices de jeunes enfants, les enseignantes de maternelles, les ATSEM, les conteurs etc.
- Créer une ludothèque au cœur du quartier
- Soutenir la politique de prêt de documents des médiathèques aux BCD, de conseil des bibliothécaires et d'accompagnement au montage de projets autour de la lecture (Ville de Nîmes, Direction du Livre et de la Lecture du Gard) ainsi que les formations des médiateurs du livre
- Soutenir la politique d'acquisition de documents pour les BCD
- Développer l'accueil des classes à la médiathèque Marc-Bernard mais aussi l'intervention des bibliothécaires dans les établissements sur temps péri-scolaire, en adéquation avec les nouveaux rythmes scolaires

- Construire un partenariat pilote entre le collège Diderot et la médiathèque Marc-Bernard impliquant en particulier le CDI

- Soutenir la création et le développement d'un point-relais lecture au cœur du Centre Social Culturel et Sportif de Valdegour

- Pilote / partenaires associés :

Ville de Nîmes (Direction des Affaires culturelles / Service Bibliothèques, Direction de l'Éducation, Direction de la Vie associative et des quartiers / Centres sociaux), Education nationale, CG30 (PMI, LAPE Gribouille, Direction du Livre et de la Lecture...), CAF, Mille couleurs, PASEO, Espace de coopération de Pissevin...

- Résultats attendus :

Corrélés aux résultats enregistrés par l'Éducation nationale, aux résultats des enquêtes médico-sociales sur le quartier. Augmentation de la fréquentation et de l'activité des équipements de lecture chez les différents partenaires, du nombre des enfants et jeunes impactés.

- Indicateurs de résultat :

Nombre de lieux investis pour les animations Petite enfance, chiffres de prêt de documents et de jeux (ludothèque), nombre des inscrits, niveau de fréquentation des lieux, nombre d'animations, lectures, visites de classes, formations

2. Arts et cultures numériques comme facteur de diversification des pratiques culturelles, s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation

- Accélérer l'équipement des établissements scolaires, de la médiathèque de quartier en points de câblage, en connexions wifi et en matériels informatiques

- Soutenir la professionnalisation des médiateurs et éducateurs dans ce domaine

- Soutenir l'activité du Labo, Laboratoire des usages numériques de Carré d'Art bibliothèques, consacrée à la promotion des arts et cultures numériques et à l'innovation : portage de projets collaboratifs sur le quartier, ateliers, événements, expositions, résidences d'artistes, conférences

- Développer des espaces et des temps de « fabrique culturelle numérique », où enfants et familles sont acteurs et co-construisent avec les médiateurs et artistes numériques : élaboration d'un serious game, d'une exposition virtuelle, d'un livre d'artiste numérique, participation à un atelier de programmation, expérimentation de nouvelles pratiques d'écriture et de lecture trans-média, video-party...

- Utiliser les ressources patrimoniales numérisées comme la matière première de la création numérique, et comme vecteur de connaissance de l'histoire et de l'identité locales

- Pilote / partenaires associés :

Ville de Nîmes (Direction des Affaires culturelles / Service Bibliothèques, Direction de l'Éducation, Direction de la Vie associative et des quartiers / Centres sociaux), Education nationale, CG30 (Direction du Livre et de la Lecture...), AJIRONAA, PIMMS

- Résultats attendus :

Augmentation de la capacité des lieux concernés en points de connexion et matériels, acculturation numérique des agents de médiation, médiathécaires, satisfaction des habitants en termes d'autonomie dans l'utilisation des outils, en termes d'implication dans la réalisation de projets

- Indicateurs de résultat :

Nombre de projets, de participants, niveau de satisfaction par enquête

E - Quel mode de participation des habitants/société civile ?

Association des usagers des médiathèques, dispositif « Ouvrir l'école aux parents », associations du quartier et notamment l'Espace de coopération sur Pissevin.

L'axe de travail sur les arts et cultures numériques repose sur le principe d'une participation des habitants et des jeunes à l'élaboration même des actions et projets.

F - Prise en compte des enjeux transversaux

Jeunesse, lutte contre les discriminations, parentalité ...

Lien fort avec le projet de renouvellement urbain par l'implication de la médiathèque Marc-Bernard dans les enjeux de désenclavement du quartier, de requalification de l'espace urbain, d'animation de la vie locale et du lien social.

Groupe Habitat et Peuplement

A - Diagnostic partagé

La concentration des populations les précarisées dans les quartiers crée une situation explosive dans et hors quartiers. Ce phénomène de ghettoïsation ne fait que s'approfondir.

Comment enrayer ce phénomène ?

Tout d'abord, il est convenu de **travailler sur un indicateur de contexte** ; une première proposition consiste à retenir le pourcentage de ménages dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales

Dans les quartiers Valdegour et Pissevin, sur 100 locataires, on en a 40, dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales. A titre de comparaison, pour l'ensemble de la ville de Nîmes ces allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales est de 22 %.

Cette proposition est homogène avec le critère de revenu choisi et utilisé par le SG-CIV pour déterminer les périmètres des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Cependant, cet indicateur a besoin d'être complété pour permettre de comprendre le mieux possible des situations complexes qui caractérisent le phénomène de concentration (**cf. action spécifique n° 1.1 du plan d'actions**)

B - Enjeux

Ces quartiers voient la convergence de situations difficiles à gérer :

- les éventuels nouveaux locataires qui ne veulent pas y habiter,
- les locataires en place qui ne veulent pas en partir
- les seules familles qui veulent y venir qui ont le même profil que les familles déjà en place

Il est difficile de travailler dans le cadre d'une politique de peuplement entrée par entrée. Les bailleurs tentent déjà de mettre en œuvre une telle politique mais leur action est encore trop limitée car ils sont confrontés à deux difficultés principales :

- le respect des demandes des réservataires
- l'absence de stratégie partagée par l'ensemble des partenaires (bailleurs sociaux, réservataires)

La préfiguration du Contrat de Ville donne une opportunité exceptionnelle pour relancer un travail inter-bailleurs élargi aux autres partenaires afin d'**élaborer une stratégie de peuplement** qui devra se traduire par une charte de peuplement (**cf. action spécifique n°1.2 du plan d'actions**)

En complément, il est nécessaire de déterminer et de **mettre en place des outils opérationnels** pour faciliter la mise en œuvre par les bailleurs de cette stratégie de peuplement (**cf. action spécifique n° 2 du plan d'actions**)

- Compensation de la vacance volontaire
- Prise en compte de l'impact de la suppression de l'exonération TFPB

- Ingénierie d'accompagnement social et de relogement
- Développement de dispositifs pour les publics spécifiques (ex : MOUS – LI)

Mais la réussite d'une politique de peuplement partagée est également conditionnée par la conduite simultanée d'autres actions stratégiques :

- le **développement de l'attractivité** du quartier (**cf. action spécifique n°3 du plan d'actions**).

- Agir sur le bâti
- Equipements
- Services publics
- Tranquillité publique

- la **diversification de l'offre** : (**cf. action spécifique n°4 du plan d'actions**).

- Programme spécifique de construction neuve de logements sociaux hors QPV permettant de rendre possible le rééquilibrage du peuplement dans le parc public et privé du QPV. Ce programme sera intégré dans le projet de rénovation urbaine et formalisé dans la modification du PLH.
- Programme de relogement en QPV et hors QPV dans le parc public et dans le parc privé respectant le peuplement équilibré

- le **traitement des copropriétés dégradées** qui constitue aujourd'hui un parc social de fait (**cf. action spécifique n°5 du plan d'actions**).

C - Objectifs à atteindre dans la durée du Contrat de Ville

Afin de tendre à long terme, à un rééquilibrage en termes de mixité de logements avec un peuplement diversifié, il convient de :

- ramener sur la durée de trois mandats locaux la proportion dans le quartier d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales à la moyenne actuelle de la ville, avec un objectif pour la période du contrat de ville de 20 à 30% du chemin à parcourir,
- maintenir le taux d'équipement en logements sociaux familiaux sur la ville de Nîmes pour faciliter cette mixité,
- développer l'offre locative sociale au sein de l'unité urbaine

D - Plan d'actions

1.1 Définition et mesure du phénomène de concentration

Description	Réactivation d'un groupe de travail inter-bailleurs afin de définir les indicateurs à prendre en compte et à partager : indicateurs de revenus, indicateurs sociaux, qualité du bâti...
Pilote / partenaires associés	Pilote : Nîmes Métropole Partenaires associés : bailleurs sociaux, réservataires, Ville, AUDRNA, ADIL, CAF, DDTM
Moyens humains, financiers, techniques	Moyens humains : services de droit commun des partenaires
Calendrier de réalisation	Fin mai 2014 : aboutissement des travaux du groupe fin 2014 : intégration des indicateurs de suivi dans l'observatoire du PLH 2015-2020 : mesure et suivi des indicateurs
Résultats attendus	Partage et finalisation des mêmes indicateurs, connaissance partagée des difficultés, capitalisation et recherche de solutions communes
Indicateurs de résultat	Réunions de travail tenues Propositions transmises au comité de pilotage du contrat de ville

1.2 Elaboration de la stratégie de peuplement

Description	Poser les principes de la politique de peuplement et d'attribution des logements ; définir une charte de peuplement Réfléchir à ne pas mobiliser sur ces quartiers, les contingents réservataires (DRP et DALO) Travailler l'occupation immeuble par immeuble, entrée par entrée : avoir des critères partagés d'attributions qui ne permettent pas l'entrée des personnes les plus précaires dans les immeubles qui concentrent déjà la pauvreté
Pilote / partenaires associés	Pilote : Nîmes Métropole Partenaires associés : bailleurs sociaux, réservataires, Ville de Nîmes, ADIL, AUDRNA
Moyens humains, financiers, techniques	AMO Stratégie de peuplement mis en place par Nîmes Métropole avec le concours financier de l'ANRU
Calendrier de réalisation	Fin mai 2014 : aboutissement des travaux du groupe fin 2014 : adoption de la charte et intégration dans le contrat de ville 2015-2020 : application et suivi de la charte
Résultats attendus	Elaboration d'une charte de peuplement, meilleure coordination de la maîtrise des attributions par les pouvoirs publics
Indicateurs de résultat	Réunions de travail tenues Propositions transmises au comité de pilotage du contrat de ville

2. Mise en place des outils opérationnels de la stratégie de peuplement

Description	Elaborer, partager et mettre en pratique le savoir-faire et les outils opérationnels pour faciliter la mise en œuvre par les bailleurs de la stratégie de peuplement. Quelques propositions à approfondir et compléter : <ul style="list-style-type: none"> ○ Compensation de la vacance volontaire ○ Prise en compte de l'impact de la suppression de l'exonération TFPB ○ Ingénierie d'accompagnement social et de relogement ○ Développement de dispositifs pour les publics spécifiques (ex : MOUS – LI) ○ Réfléchir à des systèmes d'incitation à l'installation (franchise, loyers progressifs ...)
Pilote / partenaires associés	Pilote : Nîmes Métropole Partenaires associés : bailleurs sociaux, réservataires, Ville de Nîmes, ADIL, AUDRNA, CAF, DDTM
Moyens humains, financiers, techniques	Moyens humains : services de droit commun des partenaires
Calendrier de réalisation	Fin mai 2014 : aboutissement des travaux du groupe fin 2014 : adoption de la « boîte à outils » et intégration dans le contrat de ville 2015-2020 : application et suivi du dispositif
Résultats attendus	Elaboration d'une « boîte à outils »
Indicateurs de résultat	Réunions de travail tenues Propositions transmises au comité de pilotage du contrat de ville

3. Développement de l'attractivité du quartier

Description	Prendre en compte l'environnement des immeubles, tout ce qui concourt à l'attractivité globale d'un quartier : <ul style="list-style-type: none"> - statut des espaces publics, des réseaux - stationnement - tranquillité publique, - présence des services publics - accès aux soins, aux commerces, aux services
Pilote / partenaires associés	Pilote : Nîmes Métropole Partenaires associés : Ville de Nîmes, bailleurs sociaux, URO-Habitat, Etat, CG30, DDTM, exploitants de réseaux et de services
Moyens humains, financiers, techniques	Moyens humains : AMO Grand Ouest mise en place par la ville de Nîmes avec le concours financier de l'ANRU services de droit commun des partenaires
Calendrier de réalisation	Fin mai 2014 : aboutissement des travaux du groupe fin 2014 : intégration des propositions dans le contrat de ville (volet urbain)

Résultats attendus	Changement d'image du quartier. Baisse des refus d'attribution de logements
Indicateurs de résultat	Réunions de travail tenues Propositions transmises au comité de pilotage du contrat de ville (volet urbain)

4. Diversification de l'offre

Description	Identifier un programme de reconstruction spécifique, au-delà de la programmation courante et du strict respect du 1 pour 1, prenant également en compte l'impact de la restructuration des copropriétés dégradées
Pilote / partenaires associés	Pilote : AUDRNA Partenaires associés : Nîmes Métropole, Ville de Nîmes ; bailleurs sociaux, Etat, CG30, DDTM
Moyens humains, financiers, techniques	Moyens humains : AMO Grand Ouest mise en place par la ville de Nîmes avec le concours financier de l'ANRU services de droit commun des partenaires
Calendrier de réalisation	Fin mai 2014 : aboutissement des travaux du groupe fin 2014 : intégration des propositions dans le contrat de ville (volet urbain)
Résultats attendus	Détermination précise du programme de reconstruction, de sa localisation avec garantie de disponibilité du foncier
Indicateurs de résultat	Réunions de travail tenues Propositions transmises au comité de pilotage du contrat de ville (volet urbain)

5. Traitement des copropriétés dégradées

Description	Mettre en place un dispositif global de veille, prévention et intervention dans les copropriétés dégradées
Pilote / partenaires associés	Pilote : DDTM Partenaires associés : Nîmes Métropole, Ville de Nîmes, CAF, CG30
Moyens humains, financiers, techniques	Un poste de chargé de mission « copropriétés » mis en place par Nîmes Métropole avec le concours financier de l'ANAH ; mobilisation des financements de l'ANAH Mobilisation des moyens du dispositif relatif au plan de sauvegarde de la galerie WAGNER (actions spécifiques et d'accompagnement indissociables) mis en place par l'Etat, la Ville de Nîmes et Nîmes Métropole
Calendrier de réalisation	Fin mai 2014 : aboutissement des travaux du groupe Fin 2014 : adoption du plan de sauvegarde et intégration des propositions dans le contrat de ville (volet urbain)
Résultats attendus	Prioriser l'intervention opérationnelle sur le secteur de la galerie WAGNER : diagnostics, chiffrages de travaux, élaboration et choix de scénarios, échéancier, mise en place d'une AMO pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle (Plan de

	<p>Sauvegarde)</p> <p>Mettre en place un suivi préventif (POPAC) sur les autres secteurs de Pissevin, et pourquoi pas sur les autres copropriétés en difficulté repérées sur Nîmes</p> <p>Mettre en place un observatoire des copropriétés dégradées avec un suivi d'indicateurs et d'alerte des copropriétés.</p>
Indicateurs de résultat	<p>Réunions de travail tenues</p> <p>Propositions transmises au comité de pilotage du contrat de ville (volet urbain) et à la commission d'élaboration du Plan de sauvegarde</p>

E - Quel mode de participation des habitants/société civile ?

Le traitement des copropriétés nécessitera un travail important d'intégration des représentants des propriétaires et des locataires dans la démarche. Une première sensibilisation des syndics et des conseils syndicaux a été amorcée par la Ville de Nîmes. Il conviendra d'être extrêmement vigilant sur ce point et ce sera une des missions essentielles du chargé de mission « copropriétés ».

En ce qui concerne les représentants des locataires du parc public, il sera intéressant de les associer au moyen des conseils de concertation locative.

En complément des travaux du groupe n°3 sur le développement de l'attractivité du quartier, l'activation d'un groupe GUP à Pissevin sera également un outil pertinent, en complément du Groupe d'Orientations et de Suivi, pour associer les associations et les représentants des habitants aux actions d'amélioration de la qualité de vie dans le quartier.

F - Prise en compte des enjeux transversaux : jeunesse, égalité hommes/femmes, lutte contre les discriminations

Ils sont pris en compte dans la charte de peuplement et dans l'élaboration des principes d'une politique de peuplement.

Groupe Développement Economique et Emploi, Insertion

Soutenir le développement économique du quartier et Accompagner durablement la création d'entreprises.

A - Diagnostic partagé

Création d'entreprises

- Trop d'interlocuteurs en charge de l'accompagnement à la création d'entreprises sur les quartiers (Aren, Couveuse, boutique de Gestion, Pim's, Airdie, cités lab...Chambres Consulaire)
- Une rotation importante des créations d'entreprises, développement de très très petites entreprises peu pourvoyeuses d'emplois

Commerce et Services

- Dégradation de l'activité commerciale sur l'ensemble des polarités marchandes des 2 quartiers (pbs de CA, mixité, turn over important, ethnisation de l'offre)

Nouvelle offre économique

- Manque de lisibilité sur l'activité économique existante et future sur les deux quartiers

B - Enjeux

Contraintes, points de convergence

Création d'entreprises

Accompagner durablement les créations d'entreprises.

Commerce et Services

Recalibrer l'offre commerciale (en volume et en qualité) sur les 2 quartiers et renforcer la zone de chalandise Soutenir et renforcer le développement économique du quartier (étudier l'opportunité de renforcer une offre tertiaire proche de la ligne du Tram et à proximité immédiate du pôle commercial Trait d'Union/Carrefour Market).

Nouvelle offre économique

Renforcer l'offre économique en insérant plus d'activités à forte valeur ajoutée de main d'œuvre.

C - Objectifs à atteindre dans la durée du Contrat de Ville

Création d'entreprises

- Mieux organiser et renforcer le suivi des créations d'entreprises

Commerce et Services

- Accompagner la réorganisation de l'offre commerciale et de services avec l'appui de l'Eparéca sur les sites Trait d'Union/Carrefour Market et la Galerie Richard Wagner

Nouvelle offre économique

- Attirer et soutenir les projets d'activités économiques favorables à l'attractivité du quartier ;

D - Plan d'actions

- *Description :*

Création d'entreprises

- Lister l'ensemble des partenaires intervenants autour de la création d'entreprise sur ces quartiers.
- Etudier la faisabilité d'un guichet unique (par exemple MIESS ex maison des initiatives) pour favoriser l'orientation de porteur de projet et développer des parcours coordonnés.

Commerce et Services

- Restructurer et accompagner les activités commerciales et de services sur l'ensemble des pôles commerciaux (Valdegour, Traits d'Union/CarrefourMarket, Galerie Wagner, G Sand)

Nouvelle offre économique

- Conduire une étude de faisabilité pour définir une nouvelle offre tertiaire autour de pôle trait d'union (quelle offre, quelle volumétrie, quelle opportunité foncière...)

- *Pilote / partenaires associés.*

Création d'entreprises

Chef de file : Etat

Partenaires : Maison de l'emploi, mission locale jeunes, Région, Département, Nîmes Métropole, Consulaires, CDC...

Prestataires pressentis : MIESS, PISDG, PIMMS, FACE-Gard, AIRDIE, BGE, MDE, MLJ...

Commerce et Services

Chef de file : Agglo/Eparéca ;

Partenaires Région, Département, Nîmes Métropole, CDC...

Prestataires pressentis : Chambres Consulaires

Nouvelle offre économique

Chef de file : Agglo

Partenaires : Région, Département, Nîmes Métropole, Consulaires ...

Prestataire pressenti : Cabinet d'Etudes

- *Choix d'un indicateur de contexte :*

Nombre de créations d'entreprises pérennes à 3 ans.

E - Quel mode de participation des habitants/société civile ?

En amont, création d'un groupe d'usagers volontaires (Habitants et entreprises), pour apporter leur avis, vécu, attentes et besoins sur les trois fiches actions

F / Prise en compte des enjeux transversaux

Jeunesse, égalité hommes/femmes, lutte contre les discriminations

- L'emploi, l'insertion et le développement économique prend en compte l'ensemble de ces enjeux.

Aider à l'insertion des publics en développant les liens avec le monde économique

A - Diagnostic partagé

- La délivrance de services par pôle emploi concernant les D.E. des ZUS est égale voir supérieure à celle délivrée sur les territoires hors ZUS mais les taux de réussite sont inférieurs de 50% en entrée en formation et/ou emploi.
- Déperdition du public entre le nombre de personnes susceptibles d'accéder au droit commun et le nombre de DE et/ou bénéficiaires du RSA.
- les associations de proximité ou dispositifs de première marche (PIMMS, Mille Couleurs, AMS Grand Sud, Face Gard) jouent un rôle d'information, d'orientation et de première aide au plus près des habitants mais des structures fragiles financièrement, professionnellement (compétences) et insuffisamment articulées avec les dispositifs de droit commun.
- Peu de valorisation des demandeurs d'emplois des quartiers ayant réussi leurs parcours professionnels.
- Problématique avec certain public de maintien sur la durée dans les emplois proposés.
- Discrimination en direction des jeunes diplômés résidant les quartiers.
- Le manque de qualification et la sous qualification des DE résidant la ZUS constituent un frein à l'accès à la formation et à l'emploi.
- Des bilans très positifs de dispositifs : Clauses Sociales, Chantiers d'Insertion, des initiatives promouvant l'intermédiation entreprises (ex : PIMMS, Face, Ecole de la 2^{ème} chance).

- L'activité économique de Nîmes-Métropole est en grande majorité centrée sur une économie résidentielle, caractérisée par une main d'œuvre demandant un niveau de qualification faible ou moyen.

B - Enjeux

Coordination – Gouvernance de la dynamique emploi

- Assurer une meilleure coordination entre les dispositifs emploi pour éviter les ruptures de parcours
- Améliorer l'accès aux services de droit commun par les publics les plus fragilisés et optimiser l'utilisation de l'offre de services existante (celle du droit commun et celle de la politique de la ville)

Compétences

- Agir sur les compétences professionnelles des publics du quartier en lien avec les métiers en tension et en partenariat avec les partenaires économiques

Médiation public / monde économique

- Eviter les abandons de parcours en renforcer l'intermédiation entre les publics et les employeurs

C - Objectifs à atteindre dans la durée du Contrat de Ville

- Faire monter en compétences/capacités les publics les plus éloignés de l'emploi.
- Maintenir le public en situation de travail/formation
- Réduire les écarts de taux de réussite entre les publics des quartiers prioritaires et autres publics à l'issue des dispositifs d'accompagnement (chantiers d'insertion, offre de services pôle emploi...)
- Renforcer le partenariat avec le monde économique (entreprises locales, chambres consulaires.)

D - Plan d'actions

- *Description :*

Coordination – Gouvernance de la dynamique emploi

- 1) Mieux coordonner les divers dispositifs d'accompagnement vers l'emploi portés par les institutions dans une logique de parcours
- 2) Faire un état des lieux (qui fait quoi ?) des associations de proximité agissant pour l'emploi dans les quartiers et assurer une interface entre ces structures et les dispositifs institutionnels d'aide à l'emploi pour améliorer l'orientation des publics.

Compétences

- 3) Mener une étude prospective sur le potentiel d'emploi de l'agglomération en vue de la mise en place d'une GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) – en prenant l'exemple du travail mené par la MDE sur les métiers de l'écoconstruction

- 4) Etat des lieux et renforcement des actions de savoir de base et lutte contre l'illettrisme
- 5) Poursuivre les initiatives d'ESS : clauses sociales d'insertion, chantiers d'insertion, autres

Médiation public / monde économique

- 6) Développer l'intermédiation publics/structures d'accompagnement/entreprises (exemple FaceGard, Ecole de la 2^{ème} Chance, Peuple et Culture)

- *Pilote / partenaires associés :*

Coordination – Gouvernance de la dynamique emploi

1) Chef de File : Pôle Emploi
Partenaires Etat, CG, Région, Plie, Mission Locale, Maison de l'Emploi Nîmes agglomération...

- 2) Chef de File : institutions membres du GSE
Partenaires Etat, CG, Région, Plie, MDE-GSE, Mission Locale,...

Compétences

- 3) Chef de File : institutions membres du GSE
Partenaires Etat, MDE-GSE, Nîmes-agglomération, CG, Région, Chambres consulaires, groupements d'entreprises, Face Gard...

- 4) Chef de File : Etat
Partenaires : CG, Région, Plie, Mission Locale, Maison de l'Emploi, Consulaires...
Prestataires pressentis : Organismes et Services de Formation

- 5) Chef de File : Etat
Partenaires Pôle Emploi, CG, Région, Plie, Mission Locale, Maison de l'Emploi...

Médiation public / monde économique

- 6) Chef de File Chambres Consulaires
Partenaires Etat, CG, Région, Plie, Mission Locale, Maison de l'Emploi...
Prestataires pressentis : Associations et organismes spécialisés dans l'accompagnement du public dans l'emploi

- *Choix d'un indicateur de contexte :*

Durée de maintien dans l'activité (emploi/formation)

E - Quel mode de participation des habitants/société civile ?

A définir

F - Prise en compte des enjeux transversaux

Jeunesse, égalité hommes/femmes, lutte contre les discriminations

L'emploi, l'insertion et le développement économique prend en compte l'ensemble de ces enjeux.

4/ Gouvernance retenue

Sur le plan politique comme technique, le choix du mode de gouvernance s'est fait avec l'objectif de rapprocher la prise en compte des préoccupations urbaines, sociales et de droit commun.

1. Sur le plan politique

Comité de pilotage restreint

Pour la préfiguration, les partenaires se sont dotés d'un comité de pilotage restreint. Celui-ci a associé les représentants de la cohésion sociale et du renouvellement urbain de chacun des quatre partenaires de 1^{er} rang. Un tel rapprochement avait été tenté en cours d'exécution du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en cours d'achèvement et n'avait pu être maintenu.

Le fonctionnement très satisfaisant du comité de pilotage restreint de la préfiguration encourage à proposer un fonctionnement intégré pour le pilotage du nouveau contrat de ville.

Il est à noter que pour sa réunion de restitution, le comité de pilotage restreint de préfiguration a accueilli les pilotes des groupes de travail de droit commun. Cette association du droit commun à une instance de gouvernance de la politique de la ville est une première sur notre territoire.

Comité de pilotage élargi

Les partenaires de second rang ont été mobilisés en cours de démarche. Ils ont dans l'ensemble répondu et ont pu participer aux groupes de travail thématiques.

Il est à noter cependant que la Région a participé à la première réunion d'information puis n'a plus manifesté d'intérêt pour la démarche de préfiguration.

Enfin, une restitution des résultats n'a pu être organisée en fin de préfiguration, faute de temps. Elle devra être réalisée dans les prochaines semaines.

2. Sur le plan technique

Equipe projet

Véritable task force de la démarche, l'équipe projet volontairement restreinte au pilote technique de chaque collectivité de 1^{er} rang a pris en charge le pilotage technique stratégique. Ce mode d'organisation a permis d'anticiper et de gérer les questions nécessitant une bonne coordination partenariale, dans le temps très court de la préfiguration. Il a aussi permis aux partenaires de s'entendre pour mettre l'accent sur la mobilisation des acteurs du droit commun et organiser un travail de définition des enjeux et actions à mener, en groupes thématiques pilotés par des représentants du droit commun.

Comité technique

Initialement bâti sur le schéma du comité de pilotage restreint, le comité technique associait donc urbain et social. En ce sens, il concrétisait les formes collaboratives déjà existantes. Toutefois, très rapidement, il s'est ouvert aux pilotes des groupes de travail de droit commun. Le résultat, testé sur une trop courte période a néanmoins été salué par les participants. Il a permis le croisement des informations entre les différents thèmes retenus,

mais aussi une meilleure connaissance mutuelle des interventions de la politique de la ville et du droit commun sur ces thématiques.

Gouvernance du nouveau contrat de ville.

Après la période de préfiguration, il apparaît clairement qu'un pilotage intégrant au maximum les volets urbain, social et droit commun constituera pour notre territoire un levier d'efficacité pour la politique de la ville comme pour les politiques de droits commun.

Il est de même acté que les problématiques des quartiers de la politique de la ville sont de natures différentes et doivent être gérées au plus près des besoins des habitants. La territorialisation du nouveau contrat de ville répondra à cette exigence.

1. Sur le plan politique

Les instances de pilotage

Comité de pilotage restreint

Le principe d'un comité de pilotage restreint réunissant le volet social et le volet urbain est acquis. Il sera mis en place après les élections municipales, pour conduire l'élaboration du nouveau contrat de ville.

Il est à noter qu'il serait dommageable de perdre tout lien entre cette instance décisionnaire et les acteurs de droit commun. S'il n'est pas possible, pour des raisons d'efficacité des réunions soumise au caractère restreint du comité, d'envisager une participation systématique de l'ensemble des représentants du droit commun, **il est indispensable de créer une coordination des acteurs du droit commun au moins sur le plan technique et d'en prévoir la représentation en comité de pilotage restreint** (cf. § sur le plan technique).

Comité de pilotage élargi ou conférence des partenaires

Ouverte à l'ensemble des partenaires, cette instance pourrait se réunir annuellement pour un temps d'information, mais aussi d'évaluation au regard des objectifs globaux du contrat.

Groupe d'orientation et de suivi

La proposition de cette instance visait à organiser un premier niveau de gouvernance à la fois participative et représentative. Elle pourrait réunir des élus et représentants des différents partenaires, ainsi que des habitants et représentants de la société civile. Elle aurait notamment en charge l'évaluation ex-ante et ex-post des actions proposées sur le quartier et de leurs impacts et participerait ainsi à structurer l'évaluation qualitative de la politique de la ville qui a fait défaut jusqu'à présent à notre dispositif partenarial. Elle pourrait ainsi être le niveau pertinent d'association des habitants en reconnaissant institutionnellement leur « maîtrise d'usage ». Dans ce cadre, elle prendrait en charge les dispositifs de GUP à mettre en place dans les quartiers qui en sont dépourvus.

Toutefois, la perspective d'institution de conseils citoyens vient suspendre la concrétisation des Groupes d'Orientation et de Suivi. En effet, les 2 initiatives seraient redondantes et d'autant plus sur la ville de Nîmes qui a mis en place par ailleurs des conseils de quartier.

L'organisation interne aux collectivités

Ville de Nîmes et Nîmes Métropole

Considérant l'échéance très proche de renouvellement des assemblées délibératives et des exécutifs, il est peu opportun d'évoquer l'organisation politique interne de ces 2 collectivités.

Conseil général

Pour la durée du CUCS, 2 élus du Conseil Général avaient une délégation : un au titre du CUCS, l'autre au titre de la Rénovation Urbaine.

Il est envisagé de déléguer la politique de la ville à un seul élu qui pourrait avoir un suppléant.

Par ailleurs, une réflexion en interne est menée pour mobiliser les élus selon leur délégation (éducation, sport et jeunesse, culture, interventions sociales, développement économique, habitat...). Le groupe d'élus ainsi constitué serait sensibilisé aux enjeux des quartiers prioritaires et mobiliserait en conséquence les politiques dont ils ont la charge.

Les directions de droit commun et les Unités Territoriales d'Action Social et d'Insertion du Conseil Général instruisent déjà les dossiers des actions proposées dans le CUCS, la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat assurant les liens transversaux avec toutes les directions concernées et la coordination de l'ensemble.

Etat

Dans le Gard, la Directrice de la DDCS, déléguée territoriale adjointe de l'ACSE a été missionnée par le Préfet pour conduire cette phase de préfiguration sur le site de Nîmes Métropole avec l'aide d'une équipe interministérielle politique de la ville, installée le 3 septembre 2013 et composée des référents des différents services de l'Etat (DDTM, DDCS, UT DIRECCTE, Pôle Emploi, DASEN, DRAC, DDPJJ, DT de l'ARS, cabinet du préfet ainsi que les délégués du Préfet).

Le directeur de la DDTM, délégué territorial adjoint de l'ANRU a quant à lui été chargé par le Préfet d'accompagner la collectivité sur le volet renouvellement urbain de cette préfiguration.

Par ailleurs un comité interministériel politique de la ville (CIPV) placé sous la présidence du Préfet du Gard et composé des directeurs représentant les différents services de l'Etat présents dans l'équipe projet ainsi que la Procureure de la République et le Directeur académique des services de l'éducation nationale a été installé le 11 octobre 2013. Il a notamment acté le principe de l'élaboration d'une feuille de route des services de l'Etat autour de la mobilisation du droit commun. (En cours de finalisation par la chef de projet et l'équipe interministérielle)

2. Sur le plan technique

Pour la ville de Nîmes et Nîmes Métropole

Il est primordial de poursuivre la dynamique engagée entre le droit commun et la politique de la ville et de l'organiser pour toute la durée du contrat de ville. Celle-ci est née au cours de la préfiguration dans les groupes de travail thématiques. Mais ces groupes, s'ils

continuent à travailler le temps de l'élaboration du nouveau contrat de ville, n'ont pas vocation à perdurer au-delà.

Dans le champ de la politique de la ville, le travail partenarial est soutenu par un poste de chef de projet affecté à la ville de Nîmes et un poste de Chef de projet affecté à Nîmes Métropole, tous deux co-financés. Bien qu'en charge théoriquement de la coordination des politiques publiques, ils n'ont pu dans la pratique jusqu'à présent exercer avec succès cette mission fondamentale pour la réussite de la politique de la ville.

Il est donc opportun de repenser l'articulation de ces postes et de leur offrir les conditions nécessaires à une action efficace.

Il serait particulièrement constructif de consacrer un poste spécifiquement à la coordination des politiques de droit commun des partenaires dans les quartiers de la géographie prioritaire. Chargé de favoriser et d'entretenir la coordination des politiques de droit commun, notamment dans les domaines où il n'existe pas de dispositif de droit commun spécifique, ce coordonnateur assurerait le lien avec les instances de gouvernance du nouveau contrat de ville (comité de pilotage restreint et comité technique). L'autre poste resterait dédié au suivi et à la mise en œuvre du nouveau contrat de ville.

Ces 2 postes, ainsi différenciés, pourraient être mutualisés entre la ville de Nîmes et l'agglomération.

La gouvernance particulière du projet de développement du quartier de Pissevin-Valdegour

Ce projet vise essentiellement à enrayer la ghettoïsation des habitants du quartier en agissant sur les problèmes internes au quartier mais aussi en l'ouvrant sur les autres quartiers de l'ouest de la ville de Nîmes en pleine dynamique de développement. Ce projet est donc intégré à un programme plus important baptisé « grand ouest » (cf. note stratégique)

Ce projet est bien évidemment mené en mode projet, ce qui signifie que tous les changements d'envergure concernant ce quartier seront placés sous la gouvernance ad hoc du projet pendant toute la durée de celui-ci, qu'ils soient issus du droit commun ou de la politique de la ville.

Cette gouvernance ad hoc (comité de pilotage et comité technique) **sera partenariale**. Au-delà de cette gouvernance, le projet sera coordonné avec les autres projets du grand ouest pour entretenir la dynamique d'ensemble.

S'il n'est pas possible d'envisager un double pilotage pour ce projet, au niveau technique comme politique, il est indispensable d'organiser la coordination entre le pilotage ad hoc et les instances du nouveau contrat de ville.

Au niveau politique, le comité de pilotage restreint recevra un reporting régulier de l'avancée du projet. Chaque partenaire pourra missionner les mêmes représentants dans les instances du nouveau contrat de ville et celle du projet de développement de Pissevin-Valdegour s'il le souhaite pour optimiser la cohérence de pilotage du nouveau contrat de ville.

A niveau technique, le pilotage du projet sera assuré par un **chef de projet pluridisciplinaire, intégrant les compétences sociales, urbaines et capable de coordonner les politiques de droit commun** devant intervenir sur le secteur.

Afin de faciliter son action auprès de services des collectivités, le chef de projet sera mutualisé entre Nîmes Métropole et la ville de Nîmes. Son rattachement hiérarchique au sein de Nîmes Métropole sera envisagé selon la même logique que d'autres grands projets de l'agglomération.

La pluridisciplinarité de ce poste permet d'envisager une véritable prise en compte synergique des dimensions sociale et urbaine. Il est toutefois suspendu à la **possibilité de flécher à la fois les financements ANRU qui accompagne la mise en œuvre opérationnelle des conventions de renouvellement urbain et les financements CS**

5/ Dispositif envisagé d'association des habitants

La participation et l'implication des habitants nécessitent une réflexion approfondie. Compte tenu des délais impartis, ce travail ne pouvait se faire dans le temps de la préfiguration. (CF : point 6 : Note synthétique sur les difficultés et les enjeux de la préfiguration).

Néanmoins, l'association des habitants a commencé à être discutée dans chaque groupe de travail et il a été décidé en Equipe Projet, de créer un groupe de travail supplémentaire consacré à cette question.

La première réunion aura lieu le lundi 3 février 2014 et sera constituée de l'Equipe Projet et des pilotes et copilotes de chaque groupe de travail thématique.

6/ Note synthétique

Compte tenu du calendrier serré de la préfiguration, le choix a été fait de conduire une expérimentation sur seulement deux quartiers prioritaires de Nîmes : Valdegour et Pissevin. Ce choix a aussi été dicté par la présentation, dans le cadre de l'ANRU, d'un projet « grand ouest » qui couvre lesdits quartiers, le travail dans le cadre du contrat de ville venant apporter le volet social et économique indispensable.

Un premier travail sur la mobilisation du droit commun a été conduit simultanément par les services de l'Etat et des collectivités territoriales, en associant les référents des politiques sectorielles. Puis il a été décidé de travailler sur la base de six groupes thématiques : Emploi, Education/Culture/sport, Sécurité, Habitat, Cadre de vie, Santé réunissant tous les partenaires concernés, institutionnels et représentants des associations.

Ces groupes, placés en règle générale sous le pilotage d'un binôme Etat/collectivités ont retenu, sur la base des éléments de diagnostic partagé des deux quartiers concernés et des problématiques relevées, plusieurs priorités d'action majeures à mettre en place. Ils ont été amenés également à réfléchir sur des thématiques plus transversales telles que la jeunesse, la lutte contre les discriminations et l'égalité homme femme.

Malgré la difficulté de faire travailler ces groupes eu égard à un calendrier très contraint, ceux-ci qui ont été réunis à deux reprises a minima dans le cadre d'un séminaire technique ayant rassemblé chaque fois environ 80 personnes, ont fait preuve d'une forte mobilisation, d'un véritable esprit créatif et d'une réelle volonté d'aboutir.

Parallèlement, une démarche a été conduite par le Préfet et les élus afin de rencontrer et de sensibiliser les nouveaux signataires des contrats de ville, en particulier le Conseil Régional et les chambres consulaires, à ce jour peu ou pas investis dans la politique de la ville.

Pour le moment ces derniers participent de manière inégale, le Conseil Régional continue à être trop en retrait et il semble indispensable de conduire un travail de mobilisation plus soutenu avec ces nouveaux partenaires.

La participation des habitants, incontournable dans le cadre de la nouvelle politique de la ville, pose encore aujourd'hui beaucoup de questions en termes de définition, d'organisation et de mise en place, en particulier avec la proximité des élections municipales, les élus se montrant eux-mêmes réservés, sur un site où la culture de cette participation n'est pas encore très développée et où une certaine tension existe entre communautés. A noter toutefois l'importante concertation citoyenne menée récemment par le Conseil Général sur le devenir des collèges Condorcet et Diderot, qui constitue une bonne expérience de démarche participative.

La définition et le contenu des conseils citoyens suscitent une forte attente et de nombreux questionnements. Comment notamment « sélectionner » les associations représentatives de la parole des habitants ainsi que les habitants eux même ? Il existe également une piste de réflexion pour la mise en place d'une maison du projet qui serait mixte (renouvellement urbain et accompagnement social). Mais il est vrai que les textes réglementaires d'application qui viendront apporter des précisions quant à la définition, au contenu et aux fonctions de ces nouvelles instances de participation citoyenne permettront de s'engager sur la concrétisation de celles-ci.

En termes d'enjeux, il est apparu clairement la nécessité de travailler de manière plus décloisonnée et selon une approche plus transversale des politiques publiques, que ce soit au niveau de l'Etat comme des collectivités, et de rechercher des solutions à la fois

pragmatiques et fédératrices en terme de mobilisation d'énergie, de temps et de moyens y compris humains. Il a été notamment retenu l'idée de s'appuyer sur les dynamiques partenariales existantes, en les étoffant si nécessaire. Ainsi en est-il pour la prévention de la délinquance, la santé (suite à signature entre la ville de Nîmes, l'Etat et le Conseil Général d'un contrat local de santé - CLS), l'éducation (Projet éducatif territorial – PEDT, programme de réussite éducative - PRE), emploi et développement économique (Groupe Solidarité emploi - GSE).

Cependant, ce décloisonnement n'est pas aisé à mettre en œuvre quand il doit s'appuyer sur des dispositifs soit ayant existé de manière très autonome jusqu'à ce jour soit assujettis à des calendriers de mise en place différents : à titre d'exemple les fonds européens ou bien encore l'ANRU 2.

L'autre questionnement récurrent est de savoir comment dupliquer sur tous les quartiers concernés la méthode retenue pour Pissevin-Valdegour dans le cadre de la préfiguration, qui s'est révélée assez chronophage.

Le renforcement des moyens d'ingénierie via l'appui d'un cabinet extérieur apparaît aujourd'hui comme incontournable.

De même, la réussite du travail qu'il reste à conduire en vue de la signature du contrat de ville de Nîmes Métropole, va dépendre de la capacité des parties prenantes à tirer rapidement les enseignements de la démarche de préfiguration afin de calibrer au mieux la méthode globale à retenir mais aussi de leur capacité à rebondir sur la dynamique enclenchée, pour consolider le partenariat et l'élargir.

Au-delà de la difficulté que représente la duplication à 8 quartiers d'une implication forte des directions de droit commun qui pourra être atténuée par un appui externe, se pose la question de l'entretien de cette dynamique tout au long de la mise en œuvre du nouveau contrat de ville.

L'entretien de cette dynamique ne pourra être externalisé; il est donc important de le prévoir dès l'élaboration du nouveau contrat. Un poste dédié à la coordination des politiques de droit commun sur les QPV et co-financé de manière partenariale, pourrait être une solution à la mesure de l'enjeu que représente l'articulation entre l'intervention du droit commun et le levier de la politique de la ville.

7/ Annexes

SOMMAIRE

1- Diaporama présenté lors du Comité de Pilotage du 28 janvier 2014.

-

2- Fiches du Droit Commun de Nîmes Métropole :

- **Transports**
- **Collecte et traitement des déchets**
- **Développement économique**
- **Emploi et insertion**
- **Environnement**
- **Habitat**
- **Politique de la Ville**



Comité de pilotage restreint de la préfiguration

Le 28 janvier 2014

Restitution des groupes de travail
Points forts / Points faibles de la
Préfiguration
Evaluation par le cabinet ASDO



Le sens de la préfiguration

Finalité du Contrat de Ville : Sortir les quartiers du champ de la politique de la Ville

Objectifs :

- Mettre en synergie urbain, social et droit commun
- Associer les habitants et acteurs institutionnels tout au long de la démarche
- Territorialiser le Contrat de Ville
- Conserver une gouvernance à dominante politique partagée

Choix du Comité de pilotage de la préfiguration :
Limiter la préfiguration aux quartiers Pissevin et Valdegour.



Propositions de thématiques pour l'expérimentation

Thématiques et collectivités animatrices :

- Education, Culture et Sport : **Ville + CG30** + Etat
- Emploi, Insertion et développement économique : **Etat** + Nîmes Métropole
- Sécurité et Prévention de la délinquance : **Etat** + Ville
- Cadre de vie : **Ville** + Nîmes Métropole
- Habitat et Peuplement : **Nîmes Métropole** + Etat
- Santé : **Ville** + Etat

Thématiques transversales :

- Jeunesse
- Lutte contre les discriminations
- Egalité hommes/femmes



Restitution des groupes de travail



Points forts / points faibles de la Préfiguration

- Un temps court pour modifier en profondeur les mécanismes de contractualisation.
- Mobilisation des partenaires de second rang : quelques difficultés.
- Pilotage des groupes de travail par le droit commun : un atout majeur difficile à dupliquer pour l'ensemble des GPV et à faire vivre durant toute la durée de mise en œuvre du contrat.
- Projet de développement de Pissevin / Valdegour, 2 points de vigilance :
 - transmettre les travaux de préfiguration à la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine pluridisciplinaire.
 - risque de télescopage des calendriers.
- Des instances de pilotage qui réunissent RU et CS à l'image du Comité de Pilotage Restreint.



Evaluation par le cabinet ASDO

- Mission d'évaluation confiée par le Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes (SGCIV) au Cabinet ASDO, concernant la préfiguration des nouveaux Contrats de Ville.
- En tant que pilote de la démarche sur l'agglomération de Nîmes, M. Taboury du cabinet ASDO rencontrera en fin de semaine les principaux acteurs impliqués dans la préfiguration du contrat de ville de Nîmes Métropole (représentants de services déconcentrés et représentants – élus et techniciens – des collectivités) afin d'échanger avec eux sur les enseignements qui peuvent être retirés de la mise en place de cette démarche sur le territoire de Nîmes Métropole, en vue d'identifier notamment les bonnes pratiques, les principales difficultés rencontrées et les ajustements potentiels à prévoir pour la bonne mise en œuvre des futurs Contrats de Ville.
- Cette démarche d'évaluation s'inscrit en complémentarité avec la démarche de recherche/action/formation et les informations collectées dans le cadre des cellules de suivi opérationnelles.

Fiche de droit commun Nîmes Métropole Transports

Préfiguration du Contrat de Ville 2015 – 2020

Fiche de synthèse Droit Commun – NIMES-METROPOLE

Direction Déplacements et Organisation des Transports

VERSION PROVISOIRE

<p>Compétence obligatoire</p> <p>Aménagement de l'espace communautaire</p>	<p>Organisation des transports sur le territoire communautaire</p>
<p>Axes stratégiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter à un usage raisonné des modes de transports les plus polluants - Organiser et développer les modes alternatifs à la voiture - Aménager des pôles d'échanges - Offrir un transport public attractif et performant, - Développer des modes doux de transports
<p>Echelle Agglomération NIMES-METROPOLE</p> <p>Etat des Lieux</p>	
<p>Le réseau</p> <p>CF : carte du réseau</p>	<p>La gestion du transport en commun est déléguée par DSP à la société STCN (DSP 2013 à 2023)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 27 communes desservies - 12 lignes urbaines - 1 ligne TCSP - 17 lignes desservent les garrigues nîmoises (desserte des communes hors Nîmes) - 51 lignes Tempo (desserte des établissements scolaires de Nîmes) - 1 navette aéroport - 3 lignes zoo bus (transport des écoliers de la commune de Marguerittes) - 1 navette SMAC Paloma - 1 service Handigo <p>Chiffres de fréquentation année 2012 : 17 millions de voyageurs / an 38 000 abonnés</p> <p>Fréquentation sur les lignes desservant Pissevin-Valdegour (annexe 1)</p>
<p>Les infrastructures</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 100 arrêts de bus - 230 abribus - 2 parkings relais - 3 boutiques sur Nîmes <p style="text-align: right;">- 300 véhicules</p>
<p>Les politiques tarifaires</p>	<p>La tarification normale est définie au niveau de l'agglomération et ses partenaires Chaque commune définit sa politique tarifaire sociale (annexe 2)</p>
<p>Un service de médiation</p>	<p>Pour 2012 : 15 agents d'ambiance salariés de TANGO (en contrat adultes relais) Financement : ACSE : 20 991,10 € par an/par agent Nîmes Métropole : 27 387,27 € pour 15,08 ETP</p> <p>8 agents d'ambiance salariés de TANGO (en contrat adultes relais) pour 2014. Le dernier contrat est prévu pour le 21/12/2015. Financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACSE : 17 587 € par an / par agent (décret n°2013-54 du 15/01/2013) - Nîmes-Métropole : 15 000 € par an / par agent

Préfiguration du Contrat de Ville 2015 – 2020
Fiche de synthèse Droit Commun – NIMES-METROPOLE
Direction Déplacements et Organisation des Transports
 VERSION PROVISOIRE

Enjeux repérés

--	--

Perspectives de développement

	Mise en œuvre de l'extension de la ligne TCSP 1 Création de la ligne TCPS 2 Renforcement de la billettique et lancement d'une nouvelle gamme tarifaire
--	--

Echelle quartiers PISSEVIN-VALDEGOUR
Etat des Lieux

Les lignes	Quartiers bien desservis vers le centre ville, hôpital carrémeau, et les zones commerciales - Ligne A : Pissevin-Courbessac - Ligne B : Valdegour – Pont de justice- Smac - Ligne E : Goélands –Citadelle - Ligne G : Valdegour-Pont de justice-ZAC de Grézan - Ligne H : Carrémeau-gare SNCF
Les arrêts	<u>Valdegour</u> 8 arrêts (Valdegour, Thalès, Avogadro, Archimède, Newton, Marcellin, Ferme des enfants, Roberval) <u>Pissevin</u> 12 arrêts (Bellini, Condorcet, Trait d'union, Capitelles 2, Cité U, Utrillo, St Pierre, Nîmes ouest, les Iris, Messenger, Pissevin)
Fréquence et horaire	Une amplitude qui selon les lignes s'effectue de 5H30 à 21H35 avec une fréquence de 10 minutes aux heures de pointe - (annexe 3)
Tranquillité publique	Constat que les actes de dégradation se déplacent à l'extérieur des bus avec une augmentation pendant les périodes précédentes les vacances scolaires.

Enjeux repérés

	La desserte interne entre Pissevin et Valdegour Les dessertes externes vers Nîmes-Est et vers la zone du marché gare Le transport de voyageurs en soirée Les actes de dégradations et de délinquance à l'extérieur des bus
--	---

Préfiguration du Contrat de Ville 2015 – 2020
Fiche de synthèse Droit Commun – NIMES-METROPOLE
Direction Déplacements et Organisation des Transports
 VERSION PROVISOIRE

Perspectives de développement

A court terme

La restructuration des lignes en 2016 avec l'extension de la ligne TCSP 1 qui se traduira par une amélioration de la desserte avec :
 Le développement du réseau entre Pissevin et Valdegour
 L'amélioration de la liaison avec Nîmes Est
 La mise en place d'un service de nuit vers le centre ville
 La poursuite de la mise en accessibilité des quais
 La révision de la fréquence et calendrier horaire

A moyen et long terme

Perspective d'une desserte par le TCSP 2 assurant la liaison Paloma / Carrémeau (2020) et Gare Saint-Césaire (2030) avec 2 stations sur le quartier Pissevin (Utrillo et trait d'union) et 1 station sur Valdegour (au niveau du parc Roberval), accompagné par un réaménagement de l'espace public

Documents programmatiques

PDU : 2007-2017
 DSP 2013-2023

A consulter pour aller plus loin

Annexe 1 : fréquentation
 Annexe 2 : tarification
 Annexe 3 : fréquence
 Carte du réseau

Fiche de droit commun Nîmes Métropole Collecte et Traitement des déchets

Préfiguration du Contrat de Ville 2015 – 2020

Fiche synthèse Droit Commun - NIMES – METROPOLE

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

VERSION PROVISOIRE

Compétence Facultative	Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
Echelle Agglomération NIMES-METROPOLE Etat des Lieux - 2013	
	<p>Externalisation de la gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés La collecte est effectuée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la société Océan au chemin bas d'Avignon et au Mas de Mingue • la société Nicollin Holding Environnement dans les quartiers Pissevin / Valdegour, Saint Césaire, Puech du Teil et Mas de Roman • la société Sita pour le reste du territoire communal <p>Exploitation de 14 déchetteries</p> <p>Sur la gestion de la propreté mise à disposition d'un agent de la ville de Nîmes à 30% ETP</p>
Sensibilisation au tri	2 coordinateurs Ville de Nîmes chargés de la sensibilisation au tri auprès des écoles et relations avec les prestataires et les usagers.
Enjeux repérés	
Perspectives de développement	
Court terme	Renforcement de la mission sensibilisation au tri

Préfiguration du Contrat de Ville 2015 – 2020

Fiche synthèse Droit Commun - NIMES – METROPOLE

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

VERSION PROVISOIRE

Echelle quartiers PISSEVIN-VALDEGOUR Etat des Lieux

Modes d'intervention	<p>1 / Externalisation de la gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés sur Pissevin-Valdegour (comme sur le reste de la ville de Nîmes). Le gestionnaire sur la zone St Césaire – Pissevin-Valdegour est Nicollin Holding Environnement.</p> <p><u>Interventions pour :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- La collecte des ordures ménagères du lun au sam : 6h – 12h 2 camions benne + 2 chauffeurs + 2 rippers- Le tri sélectif sauf pour la collecte de verre : mardi matin 1 camion benne + 1 chauffeur + 2 rippers- La collecte des encombrants : 6 fois par semaine 1 camion + 1 chauffeur <p>92 tonnes de déchets ménagers collectés semaine 43 sur la zone.</p> <p>Coût de la prestation Nicollin Holding Environnement (2013) : 670 000 € TTC</p> <p>2 / Collecte du verre : 13 colonnes sur Pissevin-Valdegour Prestataire SITA sur toute la ville Collecte dès remplissage de la colonne</p>
Sensibilisation au tri sélectif	Sensibilisation menée avec le SITOM sur les opérations nouvelles Résidence Les Ménéstrels en 2009 Résidence La Pinède depuis le 08/2013
Enjeux repérés	
	La maîtrise des encombrants en volume et limiter les dépôts sur la voie publique : augmentation de 45 % de la collecte en tonnage des encombrants depuis 2008. La mise en place et la gestion du tri sélectif difficiles : bacs dégradés, colonnes de verre dégradées en conséquence les bacs bleus non utilisés ont été retirés. Travailler à petite échelle et dans la durée sur l'exemple des Ménéstrel et La Pinède. Une coordination interpartenariale de tous les intervenants de la collecte et de la propreté (bailleurs, collectivités, prestataires) pour optimiser la qualité de service.
Perspectives de développement	
Court terme	A partir du 15/11/2013 : doublement du ramassage des encombrants (1 camion supplémentaire) Nouveau marché de prestation de service pour 2015

Fiche de droit commun Nîmes Métropole Développement Economique

Préfiguration du Contrat de Ville 2015 – 2020

Fiche synthèse Droit Commun - NIMES – METROPOLE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

VERSION PROVISOIRE

Compétences

- Promouvoir et animer le territoire
- Soutenir les filières prioritaires
 - ↳ Aéronautique
 - ↳ Longévité, santé
 - ↳ Biotechnologie, NTIC, métrologie, optique, photonique
 - ↳ Gestion des risques,
 - ↳ Logistique,
 - ↳ éco-construction
- Aménager des zones d'activités communautaires
- Structurer l'espace communautaire
- Créer la synergie entre les entreprises, la recherche et l'enseignement supérieur.
- Soutenir les pôles de compétitivité et plates-formes technologiques

Echelle Agglomération NIMES-METROPOLE Etat des Lieux - 2013

Chiffres Clés et infrastructures

1/ données générales

L'activité économique de Nîmes-Métropole est en très grande majorité centrée sur l'économie résidentielle et présente des fluctuations socio-démographiques du territoire et composée largement par de très petites entreprises (60% n'ont pas de salariés).

Le reste de l'activité économique est centrée sur des entreprises de logistique, de recherche et de développement

Au 1^{er} septembre 2013, le territoire comptait 18 500 établissements, représentant 86 000 emplois privés.

2 /Infrastructures

- 4 zones d'intérêt communautaire, propices à l'implantation de nouvelles entreprises et activités

↳ Actiparc scientifique et technique Georges Besse 2 à Nîmes

7 ha dédiés aux technologies, à la recherche, à la formation et au tertiaire, 100 entreprises installées, 1 700 emplois, 70 000 m² de SHON commercialisables dont 30 000 m² cédés

↳ Actiparc Mitra à Garons et Saint-Gilles

85 ha dédiés au Cluster « Gestion des risques et environnement », à la logistique et aux activités aéronautiques, 21 hectares disponibles.

↳ Actiparc Grézan à Nîmes :

90 ha dédiés à l'industrie, à la logistique et transport, 100 entreprises, 1200 emplois, 11ha disponibles

↳ Actiparc Bouillargues

15 ha en cours de commercialisation, dédiés aux activités tertiaires et aux PME/PMI.

- Pépinières, incubateurs et laboratoires

- des structures localisées sur le parc Georges Besse à Nîmes destinées à accueillir des activités de recherche et de technologie : Pépinière EERIE : 22 bureaux, situés sur le site de l'Ecole des Mines, Espaces Innovation 1, 2,3 : 40 bureaux, avec laboratoires et plateaux techniques.

- 3 laboratoires de recherche : plate-forme biotech des Carmes, LERES (biodiagnostic) et le CHU de Nîmes (recherche clinique).

- 2 pépinières d'entreprises implantées dans les quartiers prioritaires de Nîmes et Saint-Gilles, gérées par Nîmes Métropole et dédiées à l'accueil d'activités autour des services, de l'artisanat et de la petite production.

Préfiguration du Contrat de Ville 2015 – 2020

Fiche synthèse Droit Commun - NIMES – METROPOLE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

VERSION PROVISOIRE

Enjeux

Renforcer l'attractivité du territoire en faveur des nouvelles technologies de pointe facteur d'emplois qualifiés.
Conforter les TPE dans leur projet de développement pour favoriser des emplois non délocalisables.
Coordonner les dispositifs d'aide à l'installation et au maintien d'entreprises sur le territoire.

Préfiguration du Contrat de Ville 2015 – 2020

Fiche synthèse Droit Commun - NIMES – METROPOLE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

VERSION PROVISOIRE

Echelle quartiers PISSEVIN-VALDEGOUR

Etat des Lieux - Carte de localisation

Chiffres clés et infrastructures

1/ données générales

Ces 2 quartiers situés en ZFU d'une superficie totale de 176 Ha, comptaient au 30 juin 2013 près de 700 établissements (hors professions libérales) représentant 2 700 emplois privés.

Depuis la création de cette ZFU en 1996, et grâce à l'aménagement de nouvelles zones d'activités ZAC de Valdegour, Parc Kennedy (au cœur des quartiers) et KM delta à proximité immédiate de l'échangeur autoroutier, la ZFU a accueilli 550 nouveaux établissements.

Il est à noter que dans le cadre du dispositif ZFU, les employeurs ont recruté près de 30% de publics issus des quartiers prioritaires de Nîmes.

Typologie d'établissements au sein des 2 zones d'activités de Pissevin/ Valdegour

- La ZAC de Valdegour

207 établissements dans des secteurs d'activités très diversifiés (services, BTP, production)

A titre d'exemple les deux plus gros établissements + 50 salariés sont une SSI 2 I (sté RDI 78 salariés) et une entreprise de Nettoyage (Immo clean – 145 salariés).

191 établissements avec un effectif de moins de 5 salariés

11 établissements avec un effectif de 5 à 20 salariés

3 établissements avec un effectif de 20 à 50 salariés

1 établissement avec un effectif de 50 à 100 salariés

1 établissement avec un effectif de plus de 100 salariés

- Le Parc Kennedy/Roberval

142 établissements essentiellement tournés autour des métiers médicaux et de services aux entreprises.

119 établissements avec un effectif de moins de 5 salariés

15 établissements avec un effectif de 5 à 20 salariés

7 établissements avec un effectif de 20 à 50 salariés

1 établissement avec un effectif de 50 à 100 salariés

2/ Infrastructures

- Pépinière Valdegour à Nîmes :

Opérationnelle depuis septembre 2011, cette pépinière comprenant 5 ateliers et 9 bureaux dont la vocation est l'accueil de nouveaux établissements sous baux précaires de 23 mois maximum, a accueilli plus de 30 porteurs de projet

En 2013, elle accueille 10 entreprises dans des activités telles que le e-commerce, la téléphonie, l'électricité générale, charpente métallique et autres métiers du bâtiment.

Coût d'investissement total : 1 280 136 €

Plan de financement :

NM : 684 747 €

ANRU : 369 389 €

CG30 : 76 000 €

CR : 150 000 €

- Pépinière Sabatot à Saint-Gilles :

opérationnelle pour fin 2014, cette pépinière de 400 m2, composée de 7 bureaux et 2 ateliers, a pour vocation d'accueillir la même typologie d'activités que celles de Valdegour.

Coût d'investissement total : 605 000 €

Plan de financement :

NM : 316 075 €

ANRU : 211 925 €

CG30 : 77 000 €

Préfiguration du Contrat de Ville 2015 – 2020

Fiche synthèse Droit Commun - NIMES – METROPOLE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

VERSION PROVISOIRE

Enjeux

Soutenir le développement et le maintien des activités présentes sur les 2 zones d'activités
Maintenir des liens entre l'activité économique et les demandeurs d'emplois des quartiers
Accompagner la requalification et la restructuration de l'offre commerciale
Sur ce dernier point Nîmes Métropole conduit avec l'appui technique de l'EPARECA, des études de faisabilité visant à recalibrer l'offre commerciale existante pour la dimensionner aux besoins du quartier et de sa zone de chalandise.
Les études réalisées par les cabinets AID observatoire en 2009 et Albert et associés préconisent de ramener à la surface commerciale globale de ces 2 quartiers de 8000 à 4000m² et de resserrer l'unité commerciale de 100 à 40 unités autour de 3 pôles de proximité :

- pôle Trait d'union - Wagner (pôle majeur)
- pôle galerie Georges Sand (pôle hyper proximité)
- pôle CC Valdegour (pôle hyper proximité)

Perspectives de développement

Restructuration des unités commerciales sur les quartiers avec l'appui de l'EPARECA
Coût estimatif : entre 7 et 11 M€ (sous réserve d'une étude foncière programmée en 2014)
Renforcement de l'offre tertiaire autour d'un pôle commercial Trait d'Union en lien avec la desserte du Tramway
Assurer des interconnexions entre ces 2 quartiers et le projet de la Porte Ouest

A consulter pour aller plus loin

Cartes de localisation (RU + ZFU)

Fiche de droit commun Nîmes Métropole Emploi, Insertion

Préfiguration du Contrat de Ville 2015 – 2020

Fiche synthèse Droit Commun - NIMES – METROPOLE

EMPLOI & INSERTION

VERSION PROVISOIRE

Compétence

Sous compétence de la compétence politique de la ville
Le soutien à l'emploi et à l'insertion

Echelle Agglomération

Etat des Lieux

Une intervention partagée avec les partenaires locaux

1/ Les dispositifs d'insertion professionnelle soutenus par l'Agglomération de Nîmes-Métropole
La Mission Locale Jeunes

La Maison De l'Emploi

Le Plan Local d'Insertion par l'Economique porté par la MDE

Cyber Base Emploi (18 lieux d'accueil)

Le Groupe Solidarité Emploi porté par la MDE

PIMMS

2/ Les clauses sociales dans les marchés publics

Depuis 2005 Nîmes-Métropole développe sur son territoire le dispositif des clauses sociales dans les marchés publics via le PLIE. Le premier champ d'expérimentation a été le Programme de Rénovation Urbaine.

1 ETP dédié à la « promotion et suivi » des clauses sociales basé à la MDE et cofinancé.

3/ Les chantiers d'insertion par subventions

Prise en charge de la part de rémunération non financée par l'Etat dans les contrats aidés.

Quelques chiffres :

23% des bénéficiaires sont issus des ZUS

15% des bénéficiaires ont moins de 26 ans

4/ Soutien à l'initiative économique dans le cadre la ZFU par subventions (AREN, MIESS)

Montant des financements de Nîmes-Métropole sur l'axe insertion (année 2013) : 597 079 €

Enjeux

Insertion Mobilité Coordination Entreprises

⇒ L'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi (la remobilisation, accès à la formation et à l'emploi)

⇒ La mobilité des publics vers les structures d'insertion professionnelle sur l'ensemble du territoire de l'agglomération

⇒ Poursuivre la coordination des acteurs de l'insertion et de l'emploi via la MDE pour améliorer la mise en place et le suivi des parcours professionnels

⇒ Renforcer le partenariat avec le monde de l'entreprise

Préfiguration du Contrat de Ville 2015 – 2020

Fiche synthèse Droit Commun - NIMES – METROPOLE

EMPLOI & INSERTION

VERSION PROVISOIRE

Echelle quartiers Pissevin-Valdegour

Etat des Lieux

Structures et Dispositifs la mobilisation des publics les plus éloignés

1/ Structures d'insertion professionnelle implantées sur le quartier
PIMMS

Permanences : MLJ, MDE

Hors quartier structures repérées dans le cadre de la politique de la ville et intervenant auprès des habitants de Pissevin Valdegour : Pôle Emploi, Face Gard, AMS grand sud, CIBC, Idées intérim etc....

2/ Structures d'aide à la création d'entreprises implantées sur le quartier

MIESS Maison des Initiatives de l'Economiques, Sociales et Solidaires qui regroupe ACEGAA, AIRDIE, AREN, Mine de Talents, Collectif IAE

Permanences : dispositif Cité Lab

Hors quartier : BGE, CCI, Pôle Emploi, La Capitelle

3/ Chantiers d'insertion

Chantiers réalisés sur le quartier :

⇒ Travaux sur la ferme de Valdegour par le porteur ALI (1chantier/an)

⇒ Chantiers de réhabilitation cages d'escaliers, peinture par ADEEI Sud et Horizon Emploi (de 2010 à 2013)

Chantiers à destination exclusive des résidents des ZUS grâce à une enveloppe exceptionnelle du FSE en 2013

⇒ Réhabilitation de l'école de police et de la base de garçons par le porteur SPAP

⇒ Création de supports touristiques par le porteur TREMA

Suite à l'évaluation des chantiers d'insertion menée en 2012, le constat est fait que le taux de sortie positive à l'issue des chantiers est deux fois moindre pour les bénéficiaires résidant en ZUS

4/ Chantiers éducatifs (jeunes de 17-25 ans déscolarisés, sans qualification)

Porteur : AIDAR

En 2012 : 15 jeunes de Pissevin + 7 jeunes de Valdegour

Chantiers réalisés : 1 chantier à Valdegour (rénovation palliers et halls d'une résidence d'Erilia) + 1 chantier à Pissevin+ 2 chantiers multisites

Porteur ADPS

4/ Clauses d'insertion

35 389 heures réalisées dans le cadre de la rénovation urbaine

15 767 heures réalisées (hors ANRU) pour la construction de l'école Wallon

5/ Instance de coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion - GSE

Plan d'actions 2014 :

Mis en place d'un tableau de bord de l'emploi

Action de renforcement de savoirs de base et savoirs être

Petits déjeuners chefs d'entreprises

Orientation des publics quartiers vers les jobs dating

Petits déjeuners CUCS Emploi

Soutien à la professionnalisation des structures emploi référentes (ex : PIMMS)

Mise en place d'un chantier permanent d'insertion dans les quartiers

Préfiguration du Contrat de Ville 2015 – 2020

Fiche synthèse Droit Commun - NIMES – METROPOLE

EMPLOI & INSERTION

VERSION PROVISOIRE

Enjeux

Parcours Création entreprises Freins à l'emploi Jeunes diplômés

- ⇒ Le retour dans une dynamique d'emploi des publics les plus éloignés (jeunes déscolarisés, public RSA, chômeurs de longue durée)
- ⇒ La coordination des acteurs de proximité du quartier et hors quartier sur le champs de l'emploi
- ⇒ Coordonner et assurer le suivi des dispositifs d'aide à la création d'entreprises
- ⇒ Lever les freins à la formation et à l'emploi : remise à niveau (illettrisme, savoirs de base), mobilité, accompagnement social.
- ⇒ Soutenir l'accès à l'emploi des jeunes diplômés

Perspectives de développement

GSE chantiers d'insertion

Soutenir le GSE comme une instance partenariale en faveur de l'emploi sur le quartier
Mise en place de chantiers d'insertion sur le quartier

A consulter pour aller plus loin

Le plan d'actions du GSE
L'évaluation des Chantiers d'Insertion

Fiche de droit commun Nîmes Métropole Environnement

Préfiguration du Contrat de Ville 2015 – 2020

Fiche de synthèse Droit Commun – NIMES-METROPOLE

ENVIRONNEMENT VERSION PROVISOIRE

Compétence facultative

Environnement et Développement Durable

Agenda 21
Plan climat Energie
Thermographie aérienne
Paysages et biodiversité
Qualité de l'air

Echelle Agglomération NIMES-METROPOLE

Agenda 21 (2012 – 2014) Pierre angulaire du Projet de Territoire d'Agglomération

Labellisation pour 3 ans - Une révision est prévue fin 2014.
Nîmes-Métropole assure le pilotage et la mise en œuvre de l'Agenda 21. Sa conception repose sur une démarche participative forte avec la création du Conseil de Développement Durable.

5 axes d'intervention et 30 actions

Axe 1 : Répondre et s'adapter au changement climatique et aux risques
Axe 2 : Réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie
Axe 3 : Renforcer les solidarités territoriales et le « vivre ensemble »
Axe 4 : Prévoir les besoins essentiels de demain
Axe 5 : S'impliquer et mobiliser le développement durable

1 Conseil de Développement Durable (organe consultatif)

composé de 118 membres, représentants des institutions, des entreprises, professionnels, et associations. Doté d'un budget de fonctionnement propre. Rôle : consultation sur l'élaboration, la révision, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 21

5 collèges dont 2 collèges en lien avec la politique de la ville

- 1^{er} collège : Lutte et adaptation au changement climatique
- 4^{ème} collège : Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Exemples de travaux sur lesquels il a été sollicité :

- 2012 : extension du tram'bus T1, la construction durable (le logement collectif de demain)
- 2013 : mobilité durable,
- 2014 : la concertation territoriale

1 Appel à projets annuel Agenda 21 :

Lancement de l'appel à projet : mars/avril de chaque année

Public concerné : communes, associations autres partenaires publics ou privés.

L'appel à projet porte uniquement sur les axes d'intervention l'Agenda 21 et des projets n'ayant pas démarré. Sont exclus les transactions immobilières et le fonctionnement régulier des structures ou des projets.

⇒ Bilan 2013

26 projets déposés concernant 25 structures.

14 projets financés pour un montant de 60 409 € soit 30 395 € fonctionnement et 30 014 € en Investissement.

Préfiguration du Contrat de Ville 2015 – 2020

Fiche de synthèse Droit Commun – NIMES-METROPOLE

ENVIRONNEMENT VERSION PROVISOIRE

Les axes d'intervention en lien avec la politique de la ville

Axe 1 : Répondre et s'adapter au changement climatique et aux risques

Orientation 1.1. : Définir un projet global d'aménagement urbain : lutte contre l'étalement urbain, trame verte et bleue

⇒ Bilan : 2011 : Etude de préfiguration d'une trame verte et bleue à l'échelle de l'agglomération

2014 : Etude pour l'élaboration d'une trame verte et bleue sur Saint-Gilles

Orientation 1.3 : Aménager, construire et réhabiliter durablement : chartre de construction durable, étude de programmation grand ouest

Orientation 1.4 / Etablir une politique de production et de sobriété énergétique : éclairage public, chauffage urbain

⇒ Action en partenariat avec les Compagnons Bâisseurs : distribution de 800 packs kits économie d'énergie à 9 communes participantes, 5 associations et une résidence sociale, avec un suivi des familles en collaboration avec les CCAS des communes concernées
Coût global de l'action : 30 000 €

⇒ Action sur l'économie d'énergie sur les équipements publics : recrutement d'un conseiller en énergie pour faire des bilans énergétiques des équipements publics et promouvoir l'action auprès des autres communes.

⇒ Action Plan Climat Energie Territoire 2015-2018

3 volets thématiques : précarité énergétique, patrimoine et service, territoire. Sa mise en œuvre se fera en lien avec la révision de l'Agenda 21.

Axe 2 : Réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie

Orientation 2.1 : Favoriser l'innovation environnementale et sociale comme moteur de développement économique : promouvoir le secteur de l'économie sociale et solidaire, développer le chantier d'insertion ADDEI « recyclage de palettes »

Quelques chiffres l'ESS sur l'agglomération se caractérise par (étude CRES année ??) :

- 784 établissements employeurs
- 10% des effectifs du territoire, 70% de femmes
- 9 460 emplois ETP, 49% d'employés
- 42% relèvent du secteur santé et action sociale

Orientation 2.2 : Cultiver la biodiversité et les atouts locaux clés de la qualité de vie et de l'attractivité

Mise en place d'un observatoire des paysages : cartographie des paysages, sentiers de randonnées et de l'environnement sur l'agglomération de Nîmes Métropole.

Axe 3 : Renforcer les solidarités territoriales et le « vivre ensemble »

Orientation 3.1. : Mailler les équipements, les services de proximité et les services à la personne pour toute la population y compris les plus fragiles

Axe 4 : Prévoir les besoins essentiels de demain

Orientation 4.3 : Favoriser pour tous des logements suffisants et de qualité

Axe 5 : s'impliquer et mobiliser pour le développement durable

Orientation 5.1 : développer l'éducation au développement durable : « un chemin, une école à Pissevin », Nature et photos à Gambetta, intégrer des objectifs de DD dans les clauses sociales des marchés publics ???

Depuis 2009, Nîmes Métropole mène une politique de sensibilisation du public au respect de l'environnement. 2 programmes d'animation conduits par des prestataires extérieurs ont été réalisés :

- 1 à destination du grand public : 14 sorties animées sur 12 communes année 2012-2013
 - 1 à destination des scolaires du 1^{er} degré : 3 écoles soit 106 enfants de 6 à 8 ans
- Coût globale de l'action ?

Orientation 5.2 : Organiser les modes de concertation et de participation

Enjeux repérés	
	<p><u>Généraux</u> ????</p> <p><u>En lien avec la politique de la ville</u> Renforcer la prise en compte des problématiques des quartiers prioritaires dans la stratégie de l'Agenda 21, et inversement favoriser la déclinaison des objectifs de l'Agenda 21 dans les projets de développement des quartiers prioritaires. Renforcer l'axe 3 en faveur des quartiers prioritaires Aider à la définition d'une nouvelle gouvernance de la politique de la ville : s'appuyer sur le Conseil de Développement pour travailler sur la définition du volet de participation des habitants du contrat de ville</p>
Perspectives de développement	
	<ul style="list-style-type: none"> - Révision de l'Agenda 21 prévue fin 2014 où sera présentée une nouvelle organisation et le regroupement d'actions afin d'acquérir une nouvelle labellisation. - Elaboration d'une trame verte et bleue sur toutes les communes de l'agglomération - Conforter et développer l'action « Economie Sociale et Solidaire » - Développement du SLIME (service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) - Mise en place du PCET et définition du programme d'actions
A consulter pour aller plus loin	
	<p>Voir site internet de Nîmes Métropole (Liste des actions de l'Agenda 21) Etude de la CRES « panorama de l'économie sociale sur Nîmes-Métropole » - année 2011</p>

Fiche de droit commun Nîmes Métropole Habitat

Préfiguration du Contrat de Ville 2015 – 2020	
Fiche de synthèse Droit Commun – NIMES-METROPOLE	
HABITAT	
VERSION PROVISOIRE	
Compétence obligatoire	L'équilibre social de l'habitat Répondre aux besoins de logement et en hébergement des ménages Favoriser la mixité sociale Améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées
Echelle Agglomération	
Etat des Lieux	
Programme Local de l'Habitat 2013-2018	<p>Nîmes-Métropole assure le pilotage et la mise en œuvre du PLH en lien avec les communes membres.</p> <p><u>Chiffres clés du PLH pouvant intéresser la politique de la ville</u></p> <p><i>Démographie</i> 231 175 habitants (insee 2007), une croissance démographique de 2 500 pers/an qui implique des besoins importants en logements. Un regain d'attractivité de Nîmes et un rajeunissement de sa population. Une tendance à la réduction du phénomène de périurbanisation.</p> <p><i>Revenus</i> Des revenus faibles, inférieurs à 11% à la moyenne française Nîmes se caractérise par de fortes inégalités de revenus (7^{ième} ville en termes d'inégalités de revenus), un élément de mixité sociale à l'échelle de la ville.</p> <p><i>Occupation des logements</i> Les 2/3 des ménages sont éligibles à un logement HLM (hors PLS) et 37% à un logement très social (PLAI) 25 000 ménages locataires dans le parc privé ont des revenus inférieurs au plafond HLM 6 500 demandes non satisfaites et un parc de logements locatifs sociaux insuffisant par rapport au nombre de ménages sous le plafond HLM</p> <p><i>Habitat - logements</i> Un parc privé potentiellement indigne limité (10% du parc privé) présent particulièrement dans les copropriétés. Un parc de logements vacants en baisse Une offre de logements locatifs sociaux concentrée à 90% sur Nîmes. Près d'1 logement sur 2 est implanté dans un quartier d'habitat social Un recentrage de la production de logement sur Nîmes Quadruplement du prix des terrains à bâtir</p> <p><i>Financement</i> Coût financier réalisé du PLH 2014-2017 pour Nîmes-Métropole : 20 millions d'euros Coût financier prévisionnel du PLH 2013-2018 pour Nîmes-Métropole : 31 millions d'euro</p>

Préfiguration du Contrat de Ville 2015 – 2020

Fiche de synthèse Droit Commun – NIMES-METROPOLE

HABITAT

VERSION PROVISOIRE

Enjeux repérés

Axes du PLH & priorités d'actions impactant la politique de la ville

Axe 1 – Accompagner le développement de l'agglomération nîmoise

Axe 2 – Produire des logements en fonction des besoins

⇒ Répartir de manière équilibrée les logements locatifs aidés sur le territoire, dans une logique de renforcement de l'offre

⇒ Relever le défi de la production de logements abordables

Axe 3 – L'habitat au cœur du développement durable

⇒ Lutter contre la précarité énergétique

⇒ Accompagner l'amélioration nécessaire du parc locatif aidé

Axe 4 – Proposer des solutions de logement et d'hébergement pour tous

⇒ Assurer un droit au logement pour tous et l'équilibre social des territoires

⇒ Accompagner l'accès au logement des ménages défavorisés

Perspectives de développement

Energie Copropropriétés Parc locatif aidé Peuplement

Améliorer la performance énergétique des logements (fiche 3.3.) : PIG Habiter Mieux + inscription d'un volet performance énergétique sur les OPAH RU de St Gilles et Faubourg Nord Gambetta + conventions d'objectifs entre bailleurs et NM

Définir une stratégie d'intervention dans les copropriétés dégradées (fiche 3.7) :

observatoire des copropriétés, plan de sauvegarde sur Pissevin, POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété

Soutenir l'amélioration et l'entretien du parc locatif aidé, en particulier dans les quartiers sensibles (fiche 3.8) : poursuite des délégations à la pierre, convention d'objectifs avec les bailleurs (réhabilitation, démolitions...), plan stratégique énergétique communautaire, PRU.

Adopter un accord collectif intercommunal en matière de politique de peuplement (fiche 4.1) : mise en place d'une charte d'objectifs en matière d'attributions de logement contractualisée avec les communes et les bailleurs

Echelle quartier Pissevin Valdegour

Etat des Lieux

Mixité de l'habitat

Valdegour : un parc à vocation essentiellement social, aucun logement T1, 68% de logements T4 et T5 (insee 2007)

Pissevin : près de la moitié des logements est constituée de copropriétés avec des caractéristiques de faibles performances énergétiques, problème de décence, prix de vente près de 2 fois inférieurs au marché et des occupants aux revenus plus faibles que dans le parc locatif social.

Préfiguration du Contrat de Ville 2015 – 2020

Fiche de synthèse Droit Commun – NIMES-METROPOLE

HABITAT

VERSION PROVISOIRE

Enjeux repérés

**Le parc locatif aidé
public et privé**

Axe 3 – L’habitat au cœur du développement durable
⇒ Lutter contre la précarité énergétique
⇒ Accompagner l’amélioration nécessaire du parc locatif aidé

Perspectives de développement

**ANRU 2
Copropropriétés**

Programme de Rénovation Urbaine Pissevin ANRU 2 avec une intervention en direction des copropriétés dégradées en priorité sur la Galerie Wagner
Observatoire des copropriétés dégradées
Un plan de sauvegarde est fortement pressenti sur Pissevin

Documents programmatiques

PLH de Nîmes-Métropole 2013-2018

Fiche de droit commun Nîmes Métropole Politique de la Ville

Préfiguration du Contrat de Ville 2015 – 2020

Fiche de synthèse Droit Commun – NIMES-METROPOLE

POLITIQUE DE LA VILLE VERSION PROVISOIRE

Compétence obligatoire

Redonner aux quartiers une dimension plus humaine
Offrir aux habitants des logements décents
Améliorer leur cadre de vie

Echelle Agglomération

Etat des Lieux

PNRU (2005-2015) Programme National de Rénovation Urbaine

Convention multipartenariale signée le 20 juillet 2005 et modifiée par avenants (2005-2015),
Nîmes Métropole assure le pilotage et l'ingénierie du PNRU.

Concerne 4 quartiers répartis sur 2 communes :
- Chemin Bas d'Avignon, Valdegour et Pissevin à Nîmes
- Sabatot à Saint-Gilles

Programme général sur les 4 quartiers : [Nombre de logements estimés :
8 770]

source : Insee

2007/Filocom2010

- Démolitions	1024 logts
- Reconstructions	1024 logts
- Réhabilitations	873 logts
- Résidentialisations	887 logts
- Amélioration qualité de service	667 logts
- Accession sociale	26 logts

complété par des opérations d'aménagements et d'équipements publics et associatifs, des locaux commerciaux et artisanaux.

Coût global du projet TTC : 214 363 893 €
Participation de Nîmes Métropole : 11 904 511 €

Préfiguration du Contrat de Ville 2015 – 2020
Fiche de synthèse Droit Commun – NIMES-METROPOLE
POLITIQUE DE LA VILLE
VERSION PROVISOIRE

**C.U.C.S.
(2007-2014)**
**Contrat Urbain de
Cohésion Sociale**

Convention multipartenariale signée en 2009 et prolongée par avenants jusqu'à la fin 2014.

Nîmes Métropole assure le pilotage et l'ingénierie du CUCS.

Pilotage : gouvernance, coordination avec les communes, lien avec autres dispositifs
Ingénieries : études sur le droit commun, évaluations des thématiques lien social et éducation,
Appui aux acteurs de proximité : sur l'illettrisme (CEREGARD), le soutien la vie associative
(ACEGAA, BGE)

Elle repose sur la géographie prioritaire définie par l'Etat soit :

4 ZUS : Pissevin-Valdegour, Chemin Bas d'Avignon, Mas de Mingue, Sabatot

1 priorité 1 : Centre Ancien (saint-gilles)

3 priorités 2 : Gambetta-Richelieu, Route d'Arles-Mas de ville, Tourmalines-4 Vents-Cévennes

1 priorité 3 : Clos d'Orville

20.20% de la population de Nîmes-Métropole résident dans les quartiers prioritaires

Le taux de chômage est 2,5 fois plus élevé dans les ZUS que sur le reste de l'agglomération

Le revenu fiscal médian est inférieur de 42% à celui de Nîmes-Métropole

Axes d'intervention

Education – égalité des chances

Emploi – développement économique

Lien social – culture – sport

Habitat et cadre de vie

Prévention de la délinquance

Santé

Axes transversaux

Lutte contre les discriminations

Jeunesse

Participation des habitants

En 2012 :

306 dossiers financés

60% dossiers relevant de la thématique lien social – culture – sport, 13% éducation, 11%
emploi

Crédits CUCS 2012 tous partenaires confondus : 2.3 millions euros

Participation financière de Nîmes-Métropole (subv hors ingénierie) : 58 000 € en 2012

Préfiguration du Contrat de Ville 2015 – 2020
Fiche de synthèse Droit Commun – NIMES-METROPOLE
POLITIQUE DE LA VILLE
VERSION PROVISOIRE

PNRQAD Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés	<p>Convention multipartenariale signée le 26 novembre 2012 pour une durée de 7 ans. Nîmes Métropole assure le pilotage, l'ingénierie du projet l'OPAH R-U et le logement.</p> <p>Elle concerne le centre ancien de Saint-Gilles.</p> <p><u>Constats sur le centre ancien:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimension patrimoniale forte - Une morphologie urbaine contraignante - accès et circulation difficiles - Parc de logement obsolète - Occupation très sociale avec une population très précaire, socialement et financièrement. - Manque de lisibilité de l'offre commerciale - Déséquilibre en matière d'équipements et de services de proximité <p><u>Principes d'intervention du PNROAD :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention publique forte et ciblée: sur îlots dégradés, résorption de l'habitat insalubre, création d'équipements - Incitation à l'initiative privée : OPAH-RU, ORI, défiscalisation - Concentration et coordination des interventions: OPAH-RU, ORI, RHI, création d'équipements, activité commerciale, production de logements locatifs sociaux <p><u>Programme général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Production de logements et commerces : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Logement Locatif Social : 57 ➢ Accession libre : 26 ➢ Commerces : 8 ▪ Objectifs OPAH-RU sur 5 ans : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Propriétaires occupants : 50 logts ➢ Propriétaires bailleurs : 75 logts ▪ Création d'équipements, de parkings, et d'espaces publics. <p>Coût global du projet TTC : 20 658 K€ Participation de Nîmes Métropole + OPAH RU: 1 783 K€</p>
--	--

Enjeux repérés

PNRU	<p>Désenclaver les quartiers et favoriser la mobilité Restructuration urbaine des quartiers Entretien et amélioration du bâti Recréer de l'attractivité notamment en termes économique et services</p>
C.U.C.S.	<p>La gouvernance : l'articulation avec les politiques de droit commun La mobilité : des populations les plus fragiles quartiers-ville / Saint-Gilles et Marguerittes - Nîmes Eviter le repli communautaire et favoriser l'intégration dans la ville Réduire les écarts de réussite au niveau de l'éducation et de l'emploi Renforcer la présence de professionnels qualifiés sur les quartiers et auprès des populations</p>
PNRQAD	<p>Reconquérir l'habitat du centre-ville, lutter contre l'habitat indigne, diversifier l'offre de logements Offrir des services en complément de l'habitat et pour assurer le lien social Redonner sa dimension de bourg centre à la ville de Saint-Gilles Affirmer la dimension touristique</p>

Perspectives

PNRU	Candidatures en perspective d'un ANRU2
C.U.C.S.	Contrat de ville à partir de 2015 Mise en place d'une nouvelle gouvernance
PNRQAD	Poursuivre la mise en œuvre du PNRDAQ engagé jusqu'en 2018

Echelle quartier Pissevin Valdegour

PNRU	<p>Quelques données :</p> <p>Programme sur le quartier Pissevin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démolition : 80 logts - Réhabilitation : 124 logts - Résidentialisation : 124 logts - Sécurisation : 328 logts - Aménagement de l'espace public autour de l'immeuble Corot - Réhabilitation des locaux associatifs Daumier et les Myosotis - Relogement association Anciens Combattants d'Afrique du Nord <p>Programme sur le quartier Valdegour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démolition : 327 logts - Réhabilitation : 322 logts - Résidentialisation : 403 logts - Aménagement des espaces libérés par les démolitions Archimède, Galilée et Jean Perrin : création espaces verts, réfection des rues, création de parking, démolition de la voie Archimède sur pilotis - Création d'une pépinière d'entreprises - Démolition de l'école Vergnole (type Pailleron) - Démolition de l'ancienne Mairie annexe - Aménagements des groupes scolaires Marcellin et Courbet, de la crèche les Alisiers, d'un commissariat de Police, du poste de police municipale et de la Maison de la Justice et du Droit <p>Participation financière de Nîmes Métropole pour les 2 quartiers : 5 198 828 € (hors MOUS relogement, communication et postes)</p>
C.U.C.S. (2007-2014)	<p>15 687 habitants (population dans les ménages) – insee 2009 Un revenu fiscal médian près de 3 fois inférieur à celui de Nîmes (insee 2009) 78% des jeunes adultes n'ont de diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat début 2007</p> <p>En 2012 : 92 dossiers CUCS financés soit 56 dossiers lien social – sport, 18 éducation, 9 culture Total des crédits CUCS tous partenaires confondus : 662 478 €</p>
Enjeux repérés	
PNRU (2005-2015)	<p>Quartier Pissevin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ancrer Pissevin dans l'ouest nîmois - Désenclaver avec l'aménagement du TCSP et en favorisant la mixité des usages - Conforter le cœur de quartier - Favoriser l'implantation d'activités et le maintien des pôles commerciaux <p>Quartier Valdegour</p> <ul style="list-style-type: none"> - Casser l'effet citadelle et favoriser le désenclavement - Restructuration du pôle médical et commercial - Articulation avec le projet TCSP et le projet urbain de Pissevin
C.U.C.S.	<p>Améliorer le niveau de qualification de la population (scolaire, demandeurs d'emploi) Renforcer la maîtrise de la langue française et l'intégration sociale et culturelle Renforcer le soutien à la vie associative de proximité et assurer sa coordination avec le DC Assurer une qualité et une animation des espaces publics</p>
Perspectives de développement	
PNRU (2005-2015)	<p>Intégrer les quartiers Pissevin-Valdegour à la dynamique de développement du Grand Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'une étude urbaine Grand-Ouest - Lancement d'une Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la « définition des stratégies de peuplement » - Finalisation du projet urbain Pissevin (copropriétés dégradées, restructuration de l'activité commerciale, aménagements publics...) - Préparation à la candidature pour l'ANRU 2 <p>Assurer un cadre de vie (mise en œuvre d'une GUP) Poursuivre la mise en œuvre du projet urbain de Valdegour à l'horizon 2025</p>
C.U.C.S.	<p>La consolidation de la dynamique du Groupe Solidarité Emploi piloté par la MDE Poursuivre de la démarche de qualification sur l'illettrisme CEREGARD Perspective d'un centre social éclaté sur Pissevin Mise en place d'une démarche de Gestion Urbaine de Proximité (ville de Nîmes)</p>

Documents programmatiques

Convention Rénovation Urbaine du 20 juillet 2005 + avenants (2005-2015)
Convention PNRQAD (2012-2018)
Convention Contrat Urbain de Cohésion Sociale et avenants (2007-2014)
Evaluations des thématiques lien social et éducation